

FRANCE DE CHYPRE

OUVRAGES ANTÉRIEUREMENT PARUS DANS CETTE COLLECTION

1. **Histoire de la Littérature grecque moderne**, par D. C. HESSELING, traduite du néerlandais par N. PERNOT (1925).

2. **Pages choisies des Évangiles**, littéralement traduites de l'original et commentées à l'usage du public lettré, avec le texte en regard, par H. PERNOT (1925).

3. **Voyage en Turquie et en Grèce du R. P. Robert de Dreux**, aumônier de l'Ambassadeur de France (1667-1669), publié par H. PERNOT (1925).

4. **Chrestomathie néo-hellénique**, par D. C. HESSELING et H. PERNOT (1925).

5. **Excursion dans la Thessalie turque (1858)**, par L. HEUZEY (1927).

6. **Études sur la langue des Évangiles**, par H. PERNOT (1927).

7. **L'Évangile de Luc**, esquisse de grammaire et de style, par S. ANTONIADIS (1930).

8. **Chansons populaires grecques des XV^e et XVI^e siècles**, publiées et traduites par H. PERNOT (1931).

9. **Morceaux choisis du Pré spirituel de Jean Moschos**, avec un aperçu sur l'auteur, une introduction à l'étude de la koinê, une traduction, des notes et un index, par D. C. HESSELING (1931).

COLLECTION DE L'INSTITUT NÉO-HELLÉNIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
Fascicule 10

FRANCE DE CHYPRE

PAR

NICOLAS IORGA

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BUCAREST
PROFESSEUR AGRÉÉ A LA SORBONNE
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL, 95

—
1931

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

Il y a presque quarante ans qu'un enfant publiait sur la croisade du XIV^e siècle, sur son initiateur inlassable, Philippe de Mézières, et sur le roi de Chypre qui en incorporait l'idéal, un gros ouvrage de patience qui paraît n'être pas resté inutile pour la connaissance de cette partie essentielle du dernier siècle médiéval.¹

Chypre ne disparut jamais des préoccupations de celui qui débutait en 1896 par cette thèse. Après toute une vie, il revient à ce sujet et, réunissant, transformant des conférences données en Sorbonne, il présente cette histoire de l'île, qui ne comprend cependant que la période française ou, pour mieux dire, la France qu'il y eut en Chypre, avant d'autres chapitres sur la France d'Orient qui suivront.

1. N. IORGA, *Philippe de Mézières et la croisade au XIV^e siècle*, 1896 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 110).

Ils sont aussi bons Français que nous sommes en France (Pierre MÉSANGE, *Pèlerinage de Jérusalem*, 1507, cité par C. Enlart).

INTRODUCTION

I. — CHYPRE ET JÉRUSALEM

Quel fut, à travers ses trois siècles d'existence, le caractère de l'Etat franc de Chypre ?

Il y a d'abord, entre Chypre et Jérusalem, une cohabitation, qui dure de la fin du XII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e. Tout un siècle pendant lequel chaque événement de Chypre est en relation avec Jérusalem, avec ce qui a été à Jérusalem, avec ce qu'on essaie de reprendre à Jérusalem, et il ne se produit, du côté de Jérusalem, aucun acte de guerre sans une intervention chypriote.

Cette première période doit être étudiée d'abord dans l'acte même de la création, par Richard Cœur-de-Lion, de cette possession de Chypre, qui est devenue un Etat, ce qui n'était guère dans les intentions du roi d'Angleterre. Et ce qu'il faut discuter en premier lieu, c'est le caractère que ce roi, qui est avant tout un chef croisé, entendait donner à cette possession accidentelle, création de pur hasard, résultant de son offensive contre Isaac Comnène, qu'on appelle « l'Empereur de Chypre », ce qui manque complètement de sens, puisqu'il était impossible d'avoir un empereur de

1. On a réuni ici, sous forme d'introduction, quatre conférences faites à la Sorbonne, en février 1928.

Chypre. On pouvait avoir, en Chypre, un empereur byzantin, comme les autres; seulement, les bornes de son gouvernement s'arrêtaient aux côtes de l'île dont il était le maître.

La première question est donc celle du sens attribué, par Richard Cœur-de-Lion, conquérant un peu malgré lui de l'île de Chypre, à cette possession qui devait devenir, sans que ce fût intentionnel, un Etat.

Dans une de ces chroniques d'Angleterre de la fin du XII^e siècle, qui sont d'une extraordinaire richesse pour ces événements, et qu'il faut faire passer avant toute autre espèce de renseignements, tels qu'on en trouve dans les continuations des chroniques de Terre Sainte et des Annales de Jérusalem, est présenté un moment intéressant dans la pensée de Richard Cœur-de-Lion concernant sa conquête.

Il est question de ce pacte qui avait été conclu entre le roi d'Angleterre et son collaborateur de croisade, le roi de France, Philippe-Auguste, pacte conclu à Messine et qui prévoyait — il n'y a pas de doute sur ce point — le partage des terres conquises¹.

Lorsque Richard Cœur-de-Lion fit la conquête de Chypre et arriva en Terre Sainte, le roi de France lui demanda sa part de la conquête chypriote². La réponse de Richard est intéressante. On ne peut pas croire que les paroles du chroniqueur représentent exactement la pensée du roi, mais, en tout cas, c'était la conception anglaise de la conquête.

1. Guillaume DE NEWBRIDGE, éd. Hearne, Oxford, 1719, p. 423 : « medietatem acquisitionis cypriae tam in immobilibus quam et mobilibus, tanquam perpetuo sibi jure spectantem ».

2. Benoît DE PETERBOROUGH, *De vita et gestis Henrici II et Ricardi I*, Oxford, 1735, II, pp. 667-668 : « Statim postulavit a rege Angliae medietatem insulae Cypriae ».

Il aurait déclaré que cette île chrétienne, qu'il était arrivé, accidentellement, à conquérir, avait été conquise par ses propres moyens¹. C'est une conquête personnelle : elle n'entre pas dans les territoires à partager entre les deux collaborateurs de la croisade.

Elle n'était pas le résultat d'une pensée politique, et le conquérant n'entendait pas en faire usage dans un but tenant à la grande politique contemporaine; il la considérait comme un bien personnel, venu par hasard.

. Voilà le fait fondamental pour comprendre le sens de cette conquête, par le roi croisé, à la fin du XII^e siècle, d'une île appartenant à l'empire byzantin.

Mais, après avoir fixé ce point, il faut analyser, pour se rendre compte du vrai sens de cette conquête, l'état même de l'île.

Quel était le sens politique de la domination, domination partielle, de ce fragment de Byzance que représentait Chypre en ce moment-là ?

Celui qui en était maître, au moment où Richard Cœur-de-Lion eut le conflit, conflit qu'il n'avait pas désiré, mais qu'il dut résoudre, malgré son désir d'arriver plus tôt en Terre Sainte, celui qui dominait l'île de Chypre, au moment où Richard se présenta pour demander satisfaction des injures qui avaient été prodiguées à sa fiancée et à sa sœur² et des actes d'inimitié notoires perpétrés aux dépens de la croisade, est connu par le témoignage des « Gestes des

1. *Ibid.*: « porro se christianam insulam non ex intentione adisse, sed incidenter ad eam causa ulciscendae atrocis et adhuc flagrantis injuriae divertisse ».

2. Il s'était prévalu du droit usuel de recueillir les épaves d'un naufrage; Geoffroy VINISAU, *Itinerarium regis Anglorum Richardi*

Chyprois », des derniers chapitres de la Chronique de Terre Sainte.

Mais je crois qu'il faut s'adresser, pour le bien connaître, avant tout aux sources anglaises.

Isaac Comnène est une personnalité tout à fait curieuse. Une de ces sources anglaises le présente comme beau de visage, vaillant en faits d'armes¹. Il s'était enfui devant l'usurpateur de Constantinople, Andronic Comnène, celui qui avait tué le jeune empereur Alexis, fils de Manuel, et avait usurpé le pouvoir, personnalité énigmatique, connue surtout par le crime politique de son usurpation et par les actes de violence accomplis pendant son court règne, aussi par les circonstances, d'un tragique extraordinaire, de sa chute, rapportées d'une façon très vivante dans les mêmes chroniques anglaises.

Devant ce personnage, qui représentait, sans doute, beaucoup plus que sa réputation (car il a dû vouloir quelque chose et il est arrivé à accomplir à Constantinople des choses qui ont disparu avec lui, sans que son but eût été complètement atteint), le neveu de Manuel, Isaac s'efface. Il se rend en Asie Mineure. Il y attaque le sultan d'Iconium. Celui-ci a comme allié un prince arménien des montagnes, ce Rupen qu'une chronique anglaise, employant, sans doute, une lettre écrite en français, appelle « Rupinus de Monte », aussi « de Montaine »².

Trouvant devant lui, non seulement les troupes turques,

et aliorum in terram Hierosolymorum, dans les *Historiae anglicanae scriptores quinque*, II, Oxford, 1687, p. 319.

1. *Juvenis. decorus facie, probus in armis*; Benoît DE PETERBOROUGH, *De vita et gestis Henrici II et Ricardi I*, Oxford, 1735, I.

2. Benoît DE PETERBOROUGH, II, p. 648.

mais aussi les troupes de l'allié arménien du sultan, Isaac est capturé et offert aux Infidèles. Le sultan ne consent pas à le prendre, il est donné alors au prince d'Antioche, Raymond, qui demande, pour sa rançon, une somme de 60.000 besants.

On pense bien que, un prince byzantin, à peine échappé à la persécution d'Andronic, n'avait pas sur lui une somme aussi importante. Il dut alors la chercher et, de cette façon, arriva à entrer en rapport avec l'île de Chypre.

Donc, d'un côté, un roi d'Angleterre, qui n'entend pas conquérir Chypre; et, de l'autre, un possesseur de l'île, qui n'avait jamais pensé, des années auparavant, à la possibilité de prendre la couronne impériale et de dominer cette île.

Je reviendrai sur ce fait, très important, que l'île de Chypre, à ce moment, pouvait offrir une forte part de la rançon, si élevée, demandée par le prince d'Antioche. De sorte que ce n'était pas un territoire quelconque, un pauvre territoire byzantin, plus ou moins abandonné. Il y avait, dès ce moment, dans l'île de Chypre, assez de richesse, assez de possesseurs connus de cette richesse¹ pour qu'Isaac Comnène eût pu s'adresser à ce monde bourgeois. Et on verra qu'il y avait aussi des bourgeois latins, à côté des bourgeois grecs.

Isaac obtient la moitié de ce qu'il cherchait : 30.000 besants de Chypre, somme extrêmement élevée.

Ayant abandonné au prince d'Antioche, comme otages, son fils et sa fille, pour trouver le reste de la rançon, il s'établit en Chypre.

Il y est très bien reçu, au commencement, par la population grecque, population que Constantinople négligeait à

1. « Divites insulae Cypri »; *ibid.*

l'époque d'Andronic; mais il y avait sans doute aussi dans cette île des légitimistes byzantins, qui préféraient avoir le neveu de Manuel, au lieu de l'assassin du fils de ce grand empereur. La popularité de Manuel avait survécu à son long et glorieux règne, de sorte que, accepter Isaac Comnène, neveu de Manuel, c'était venger, en quelque sorte, les insultes prodiguées par Andronic à la famille de son prédécesseur.

Il trouve le reste de sa rançon. Cette somme est envoyée en majeure partie par les banquiers internationaux, ayant des rapports avec l'Orient, qu'étaient alors les Templiers¹. Mais des pirates intervinrent : l'argent est saisi par eux et emporté sur les vaisseaux corsaires.

Or, Isaac Comnène refuse absolument de trouver une autre fois les 30.000 francs. Il déclare en avoir fini avec celui qui retenait son fils et sa fille, et ces otages resteront à Antioche jusqu'à la perte de Jérusalem, lorsque le prince d'Antioche, menacé, comme les autres seigneurs de Terre Sainte, par la conquête musulmane, et pris de remords, croira qu'il est de son devoir moral de restituer à Isaac Comnène sa famille.

Aussitôt après avoir pris possession de Chypre, Isaac Comnène s'en proclame empereur. Il devint donc empereur byzantin, établi dans cette île qui l'a appelé et qui entend le retenir. La chronique anglaise dit : « Saint Empereur de Chypre². »

L'empereur byzantin avait un caractère sacré, mais ce n'était pas de l'île de Chypre, avec ses souvenirs antiques, que pouvait lui venir ce caractère.

1. « Tradidit illa fratribus Templi »; *ibid.*

2. « Se ipsum diademate imperiali coronari fecit et appellari sanctum imperatorem de Cipro »; *ibid.*, p. 336.

Aussitôt après ce bon accueil de la part des Grecs de Chypre — et voici ce qui explique la conquête — Isaac introduit dans l'île un régime de tous points correspondant au régime terrible qu'Andronic avait infligé à Constantinople.

Les renseignements qui sont présentés par la chronique anglaise sont du plus haut intérêt. Même si on n'accepte pas dans son entier cette exposition, il faut bien admettre que les Chypriotes avaient tous les motifs d'appeler un autre maître, après avoir ressenti la façon dont Isaac entendait gouverner. Il tue sa femme et son fils. Il fait élever des statues d'or et d'argent le représentant. Il orne de son portrait des églises. Or, s'il ornait ainsi les églises qu'il fondait, ceci ne fait que correspondre à la coutume générale à Byzance; il en avait bien le droit. Quant aux statues, la responsabilité du témoignage incombe au chroniqueur anglais de cette époque. Tel jour de fête, il se fait adorer à la place de la croix, et reçoit des offrandes dans l'église. Il dispense du carême...

Mais il introduit aussi d'autres mesures vexatoires : personne ne peut lui parler (et, pour le chroniqueur anglais, c'est encore un scandale, mais pour Byzance, c'est une chose parfaitement explicable) que dans certaines conditions : il faut lui en demander la permission. Lorsqu'il passe, il faut que les portes et les fenêtres soient fermées sur son passage : ce qui a été exécuté pendant longtemps à Constantinople, sous les sultans ottomans qui ne faisaient que continuer la tradition des empereurs byzantins.

Il apparaît vêtu de soie et d'or; son cheval est caparaçonné d'or; des freins d'or fin très pur et de la soie ger-

manique¹. Les grands de l'île, les *comites et majores imperii sui* sont toujours à côté de lui et tiennent le cheval par le frein, ce qu'on faisait, du reste, pour l'empereur byzantin, ce qu'on a fait pour Jean Comnène, lorsqu'il est descendu en Terre Sainte; et le roi de Jérusalem était toujours là pour mener le cheval de l'empereur par le frein, étiquette orientale, à laquelle l'Anglais n'est pas habitué et qui le froisse. Il y avait toujours devant lui des musiciens, des *buccinatores*, et même des danseurs, des *saltatores*.

Il ordonne aux clercs mêmes de l'adorer, et, s'ils ne le veulent pas, ils seront battus de verges.

On n'a pas la permission de quitter l'île, interdiction qui a été conservée même sous les rois de la dynastie de Lusignan, car, dans cette île mal peuplée, on tenait à garder les paysans et les quelques bourgeois qu'il y avait dans les villes. Si on quittait le pays sans demander la permission de l'empereur, on risquait d'avoir le pied coupé.

La chronique anglaise, qui donne ces informations, ajoute que la colère divine s'est appesantie sur l'île à cause des crimes de son maître. Pendant deux ans et six mois, il n'y a pas eu de pluie. Alors, les sujets d'Isaac, devinant que c'était à cause de lui que Dieu s'acharnait sur leur patrie, sont allés lui en faire des représentations, lui demandant de donner la pluie. Et Isaac Comnène leur a dit très simplement qu'ils se moquaient de lui.

Voilà quelle était la situation de cette île, au moment où paraissait Richard Cœur-de-Lion. Il pouvait donc attaquer Chypre sans courir le risque de rencontrer une vraie résistance, tout le monde étant un peu contre le basileus d'improvisation.

1. « De auro primo et purissimo et de serico alamanico »; *ibid.*, p. 343.

On était contre lui aussi pour un autre motif : il était l'allié de Saladin, cet ennemi du royaume de Jérusalem, ou plutôt de ce qui restait de ce malheureux royaume, qui avait perdu sa capitale¹; c'était un Judas, un Ganelon². Mais il était impossible de maintenir Chypre sans avoir des rapports avec celui qui dominait le littoral d'en face. D'autant plus que Saladin n'était pas le dominateur d'une terre quelconque; c'était le chef de l'Islam, l'homme qui avait gagné la victoire de Tibériade, celui qui avait détenu pendant des mois, comme prisonnier, le roi de Jérusalem.

Du reste, à la même époque, l'empereur de Constantinople aussi était considéré comme l'ami intime du même Saladin et une chronique (encore une chronique anglaise) affirme — et elle a raison — que parler à Constantinople de croisade, se présenter comme un partisan de l'entreprise des rois de France et d'Angleterre ou de l'empereur Frédéric, c'était s'exposer à la colère du gouvernement grec³.

Il y a une fausse idée qui se perpétue : celle d'un camp chrétien d'un côté, et d'un camp musulman de l'autre, d'une haine féroce et irréconciliable qui les aurait séparés. Cela n'a jamais existé. Il y a eu une camaraderie, parfois une excellente camaraderie, entre certains musulmans et certains chrétiens, et les ennemis les plus acharnés des musulmans

1. Guillaume DE NEWBRIDGE, p. 419.

2. VINISAUF, p. 319. Il en fait un renégat : « *mutuum singuli hausisse errorem* ».

3. Benoît DE PETERBOROUGH, II, p. 523 : « *Et sciatis quod apud imperatorem Constantinopolis plus honoris exhibetur nuntiis Saladini in palatio quam omnibus aliis* ». Cf. pp. 523-524 : « *Verissime vobis dicimus quod, si aliquis accepit crucem Constantinopolim, statim captus et in carcerem mittitur... Ipsa autem die qua lator præsentium recessit, præcepit imperator eliminari omnes latinos ab Imperio suo.* »

pouvaient devenir, le lendemain, dans d'autres circonstances, leurs alliés les plus fidèles.

Il semble bien que l'idée romantique de la croisade s'en effondre, mais c'est la vérité historique.

Contre ce mauvais empereur, contre ce tyran de ses sujets, contre cet allié de Saladin, qui dépouille les croisés et les enferme dans ses terribles prisons (Chypre a toujours été célèbre pour ses puits noirs où on jetait les prisonniers et où on les laissait mourir de faim), contre celui qui avait insulté personnellement Richard Cœur-de-Lion par son attitude à l'égard des deux princesses, se dirige l'offensive. Cette offensive est décrite avec beaucoup de détails, par les chroniques de Terre Sainte.

Richard demande compte à l'empereur de sa conduite. Les explications qu'on lui donne ne sont guère satisfaisantes; elles ne pouvaient pas l'être, si on tient compte de ce fait que, pour un empereur byzantin, fût-ce même un empereur borné à la seule possession de l'île de Chypre, un roi d'Angleterre représentait bien peu de chose. C'était un empire d'autorité, qui comptait avec l'ancienneté de ses origines, avec son caractère œcuménique. Alors, il ne faut pas voir dans cette conquête une espèce de petit prince grec attaqué par un grand roi, un usurpateur qui ne se rend pas compte de sa situation. Richard demandait qu'on lui rendît les prisonniers avec ce qu'on leur avait arraché au moment du naufrage ou au moment de l'abordage et qu'on soutînt l'expédition de croisade en Terre Sainte.

Nous observerons en plus que Richard n'apparaît plus comme le chevalier errant, cherchant à tout prix des aventures, sans se préoccuper du territoire où ces aventures seront poursuivies, ni des conditions dans lesquelles elles se présenteront. Celui qui venait de conquérir Messine

avant de s'en aller provoquer tout le monde, en commençant par ses amis, sous les murs d'Acre, avait sans doute, au moment où il s'adressait à Isaac, une idée politique.

Faire la croisade en Syrie, la faire à Saint-Jean d'Acre, sans avoir un ami dans l'île de Chypre, était une impossibilité. C'était par l'île de Chypre qu'on pouvait avoir des provisions, et recevoir des renforts; c'était sur l'île de Chypre que reposait la possibilité même d'arrêter un moment les nouveaux contingents pour les acclimater à cette croisade dans laquelle il s'étaient introduits¹. Sans vouloir rien changer au caractère bien connu d'une parfaite unité romantique de Richard Cœur-de-Lion, il faut bien dire qu'à ce moment-là sa pensée avait tout de même cette valeur politique.

L'empereur résiste d'abord et Richard fait débarquer ses troupes. Elles n'étaient pas nombreuses, mais les forces dont disposait Isaac étaient de beaucoup inférieures à cette petite troupe de croisade. Il avait bien été capable de résister à Andronic, qui, à un certain moment, avait envoyé des troupes pour le chasser; il avait pu se maintenir avec ses quelques vaisseaux; et avec sa garde, il avait pu remporter la victoire sur ce groupe byzantin. Mais il ne pouvait se maintenir devant l'assaut hardi des troupes de croisade, qui n'étaient pas des Anglais, mais, pour la plupart, des Français du Midi, puisque si Richard portait la couronne d'Angleterre, il faisait la croisade surtout en qualité de chef de la chevalerie provençale. Isaac est battu sur le rivage, et risque ensuite une surprise à cinq milles de Limassol, éva-

1. Voy. VINISAU, p. 327 : « Plurimum enim ad rem videbatur pertinere ~~insulam~~ ^{insulam} Cyprum terrae Ierosolimitanae ~~tam~~ necessariam subjugasse

cuée par ses Grecs et Arméniens. Malgré son attaque personnelle contre Richard, un duel à l'occidentale, il perd encore une fois la partie. Le butin contient des chevaux, des armes, des tentes, le drapeau. Les barons de Chypre se soumettent, donnent des otages.

Isaac s'offre à négocier, à satisfaire les demandes de l'envahisseur. Il se rencontre avec le roi, qui s'imagine alors que l'affaire est absolument arrangée, il lui promet 3.500 marcs d'or, l'hommage, un château comme garantie, un contingent de 100 cavaliers, 400 turcopliers et 500 fantassins, sous sa conduite, pour la Terre Sainte, le droit de marier sa fille. Puis, alors que Richard célèbre son mariage avec la princesse de Navarre et reste deux mois dans l'île pour arranger les affaires, à un moment où tout le monde est endormi, prenant le repos, Isaac en profite pour détaier.

Une double expédition arrive alors à soumettre l'île en quelques jours. Richard, avec ses vaisseaux, fait le tour de Chypre, pour prendre la flotte, empêcher tout secours venant d'un autre côté, et, en même temps, des troupes de chevaliers, Guy de Lusignan, Robert de Durnham, etc., traversent l'île entière.

La personne même de l'empereur tombe au pouvoir de Richard. La légende, qu'on retrouve dans toutes les chroniques contemporaines, dit qu'Isaac Comnène, pris, se considéra comme déshonoré à l'idée de porter des chaînes de fer. Et Richard lui aurait répondu que, s'il ne s'agissait que du métal employé dans ces chaînes, il lui en offrait d'argent (1191). Il est bien possible, du reste, qu'on ait interprété une simple riposte spirituelle du roi-chevalier, et qu'Isaac Comnène n'ait jamais porté de chaînes d'argent.

Isaac Comnène fut envoyé en Syrie; sa fille, retenue

par la femme de Richard, passa en Occident et, plus tard, si M. Enlart a raison, fut même célébrée par un poète provençal, qui voulait en faire sa femme.

Voici Chypre conquise. Il s'agissait de lui donner un régime. Ce régime ne pouvait être que celui d'un *bailliage* anglais. Il fallait recueillir des fonds; il fallait qu'il y eût quelqu'un pour soumettre toute la population et rassembler l'argent nécessaire. Or, on y laissa deux chevaliers d'Angleterre. Ce fut le premier régime de l'île de Chypre, sous la couronne de Richard Cœur-de-Lion¹.

Mais Richard, occupé ailleurs, dut recourir aux Templiers et leur laisser l'île. Je crois que cette décision du roi d'Angleterre de laisser sa conquête à l'Ordre a aussi un sens politique. A ce moment, les Templiers font une politique bien déterminée en Terre Sainte. Il y a un grand conflit entre les deux rois de Jérusalem, Guy de Lusignan vaincu à Tibériade, pris et retenu en captivité pendant des mois, et Conrad de Montferrat, préféré par les barons. L'un se trouve sous les murs d'Acre, et l'autre, après avoir échappé à la captivité musulmane, attend près de Tripoli. Il faut se prononcer entre les deux rois. Or, les ordres de chevalerie font leur choix, et les Hospitaliers, qui avaient la garde de la couronne, la donnent à Sibylle, héritière du royaume de Jérusalem; elle ceint cette couronne livrée par les Hospitaliers et couronne à son tour Guy de Lusignan,

1. « In cypro disposuerat rex viros industrios, custodes et bellatores, qui ei postea transmitterent necessaria victualia, frumentum et hordeum, carnes et cujuslibet generis animalia, quibus Cyprus satis erat abundans. » VINISAUF, p. 328. Cf. dans Benoît DE PETERBOROUGH, p. 657 : « Ricardus de Camvilla, quem rex unum de justiciariis constituerat in Cypro, infirmabatur ».

dont elle fait son associé au gouvernement du royaume de Jérusalem¹. Les Templiers aussi le soutiennent.

De son côté, Conrad est soutenu par les barons, sinon par les ordres de chevalerie.

Mais Guy de Lusignan représente, pour Richard Cœur-de-Lion, un parent, un associé dans les guerres de France, C'est un Poitevin², né sur cette terre où s'étend l'influence du roi anglais, alors que le roi de France est actuellement pour Conrad de Montferrat.

Le régime des Templiers sera bientôt remplacé par celui de Guy de Lusignan lui-même.

En fait, Richard n'aurait pu indiquer quel était le caractère qu'il entendait donner à celui qu'il installait ainsi dans l'île de Chypre. Il ne pouvait pas être question d'un royaume. Le royaume de Chypre est venu beaucoup plus tard, par des circonstances qu'on ne pouvait deviner au moment où s'établissait la conquête. C'est un fait distancé d'une dizaine d'années. Il faudra que, dans l'Europe entière, des choses se passent, permettant d'établir un nouveau roi avec une nouvelle couronne.

Pour le moment, il y a seulement un ami à installer dans une conquête que les Templiers ne sont pas capables de maintenir. Car les chevaliers avaient été aussitôt attaqués par les Grecs, qui haïssaient, dès ce moment, les Latins beaucoup plus que les Sarrasins. Avoir les Chevaliers du Temple en Chypre, cette Chypre qui ne comptait pas

1. Après la mort de Raoul de Tornham, bailli de l'île, Richard nomma le Grand-Maître des Hospitaliers; Benoît DE PETERBOROUGH, p. 657.

2. « Aquitanus scilicet homo, cujus tota proprietas sub rege agebat Anglorum », Guillaume DE NEWBRIDGE, p. 424.

seulement bon nombre de paysans grecs, mais, en même temps, des bourgeois capables de fournir à Isaac Comnène le montant de sa rançon, et ces primats qui entouraient l'empereur dans les grandes cérémonies, voir la croix latine de Jérusalem sur le vêtement des propriétaires de l'île, c'était comme une injure pour ces populations grecques.

Déjà, sous le régime anglais, il y avait eu un soulèvement : on avait trouvé un moine, apparenté probablement de fait à la dynastie des Comnène, dont on avait voulu faire un empereur¹. Mais il y avait eu une forte répression et le moine avait disparu.

Contre les Templiers s'était produit un très fort mouvement grec, et ce mouvement n'était pas seulement composé d'une opposition des riches et des puissants; il paraît que les campagnes mêmes s'étaient levées contre les Chevaliers. A un moment, une centaine d'entre eux se trouvèrent comme assiégés par cette immense foule. Par un acte de désespoir, ils arrivèrent à se dégager et, avant de céder l'île, ils cherchèrent à punir par un massacre le groupe qui s'était levé contre eux. Au XIV^e siècle encore, on montrait la pierre sur laquelle avait coulé le sang des Grecs tués pour venger l'injure faite à l'Ordre.

Or, après une révolte comme celle-là, après une répression de ce caractère, on ne pouvait plus maintenir une population assez nombreuse, avec une centaine de chevaliers. D'autant plus que tout l'effort du Temple, tout l'effort

1. « Grifones et Hermini qui ad pacem regis nondum venerant, constituerunt sibi novum imperatorem, quendam monachum consanguineum Isaac imperatoris. Et Robertus de Tornham, qui solus remansit justitiarius regis in Cypro, congregato magno exercitu, praelium commisit cum illo novo imperatore et illum et partem suam vicit et cepit et suspendit in patibulo ». Benoît DE PETERBOROUGH, II, p. 657.

de tous les Ordres de chevalerie se dépensait à ce moment en Terre Sainte. Il fallait donc trouver, à Guy de Lusignan, un dernier abri. Conrad de Montferrat avait été tué par un envoyé des Assassins, cet ordre musulman mystérieux qui envoyait ses émissaires pour poignarder non seulement des princes chrétiens, mais aussi des fidèles de l'Islam. Le successeur du roi mort devait être Guy, mais, comme les barons étaient bien décidés à ne pas accepter ce petit seigneur poitevin, le mariage de Sibylle avec Guy de Lusignan étant considéré comme une insulte faite aux barons, par le choix d'un étranger, d'un homme de rien, un pauvre ¹, qui n'avait pas été en état de défendre le royaume de Jérusalem, un ancien captif des Infidèles, on ne pouvait pas l'abandonner au milieu de ces mécontents de Jérusalem.

Et alors, pour une somme que Guy de Lusignan dut payer, qu'il paya avec difficulté, on lui donna l'île de Chypre, et il s'y établit, n'attendant rien. Il ne pouvait pas espérer, comme certains de ses successeurs, la couronne de Jérusalem. Cette couronne était définitivement perdue; on avait même installé un autre roi, Henri de Champagne, non à Jérusalem, qui était perdue, mais dans ces villes du littoral qui conservaient encore le souvenir du royaume..

Puis, on avait contraint Isabelle, qui avait été la femme de Conrad de Montferrat, à épouser Henri. De sorte que, entre Jérusalem, appartenant au nouveau roi, et ces terres de Chypre, données, contre argent, à Guy de Lusignan, il n'y avait aucun rapport à cette date, vers l'an 1200.

1. « Hominem peregrinum et qui non esset de stirpe regum levare super capita sua », Guillaume DE NEWBRIDGE, p. 306. « Nostris impedimento magis quam solatio fuit », *ibid.*, p. 318.

Mais, comme le sort du royaume de Jérusalem tenait à des relations de famille, comme tel mariage pouvait créer une situation et telle mort accidentelle faire disparaître cette situation, plus d'une fois le royaume de Jérusalem réclama toutes les forces de Chypre et toute la collaboration de celui qui était arrivé à en devenir le seigneur.

Cela ne se produisit pas sous le règne de Guy, qui ne dura que quelques mois. Mais, après sa mort, son frère, Amaury, tourna aussitôt ses regards du côté de Jérusalem, bien que ce même Amaury eût pris le premier le titre royal dans son île d'achat.

Avant de montrer combien ont été importantes, pour Amaury et ses successeurs, les relations avec le royaume de Jérusalem, examinons les conditions dans lesquelles Chypre est arrivée à être un royaume.

Si la conquête de l'île par Richard a été un accident, un autre accident fut celui de cette couronne royale qui s'est posée d'elle-même sur la tête du second possesseur français du pays.

A ce moment, l'empire byzantin disparaissait. Les Croisés, de ce qu'on appelle la quatrième croisade, avaient conquis la capitale de l'empire byzantin. Au lieu d'avoir un Grec couronné à Sainte-Sophie, on avait, à côté d'un patriarche vénitien, le représentant de la Chevalerie française, le comte de Flandre, comme « basileus », comme empereur. De sorte que, pour les Lusignan, ces petits seigneurs poitevins, établis dans l'île de Chypre, il y avait là tout avantage.

Imaginons que l'acte de 1204, c'est-à-dire la conquête de Constantinople par les Vénitiens et par les Barons, n'ait pas eu lieu. Si Constantinople était restée byzantine, il y aurait

eu, sans doute, une forte revendication de la part de Byzance, puisque Byzance avait le droit de protester. Les continuateurs, les remplaçants d'Andronic, la dynastie des Ange, pouvaient prétendre à cette terre de Chypre, qui était, de droit, byzantine.

Heureusement pour les Lusignan, l'empire de Byzance, sous la forme grecque, avait disparu. Les revendications, que les Comnène et les Ange auraient pu formuler sur l'île n'étaient plus possibles.

D'un autre côté, les Lusignan ont eu la chance de voir disparaître ce Saladin qui été considéré, même par les Chevaliers, comme représentant des bonnes traditions de bravoure, de noblesse chevaleresque. Saladin mort, son héritage partagé entre les différents seigneurs musulmans, l'île pouvait se développer. Mais se développer sous les Lusignan, se maintenir comme possession chrétienne, n'équivalait pas à la possibilité de devenir un royaume. Il fallait pour cela autre chose, et voici ce qui a amené la création de cette couronne royale.

A la mort de l'empereur Frédéric, en croisé du chef de l'Empire, son successeur, Henri VI, ne considérait plus la séparation entre les deux Empires d'Orient et d'Occident comme une nécessité logique. Du reste, jamais l'Empire d'Orient n'avait reconnu l'Empire d'Occident, qui signifiait la dénégation par les Occidentaux de toute reconnaissance comme Empire romain de l'Etat byzantin.

L'héritier de Frédéric était aussi roi normand, ayant ses possessions dans le sud de l'Italie qui était si byzantin, et il employait, dans sa chancellerie, les formules des empereurs de Byzance. Il se sentait des droits sur cet Orient en sa double qualité d'empereur pour l'Occident et pour l'Orient, et de roi normand ayant droit à l'héritage byzantin.

Et alors, Henri VI, se préparant pour sa croisade, créa un roi de Chypre. Les rois du Moyen Age doivent être créés par une des grandes autorités qui dominent toute cette époque. On ne peut être roi de sa propre volonté, ni à cause des éléments de pouvoir qu'on possède, mais seulement par un acte du pape ou par un acte de l'empereur. Or, ce n'est pas le pape qui va créer un roi de Chypre; le pape aura tout intérêt, bientôt après, à ne pas reconnaître ce roi, car le faire serait porter atteinte aux droits du fils fidèle de l'Eglise qui était devenu Empereur latin de Constantinople. Il n'en va pas de même pour l'empereur. Créer un royaume de Chypre, c'est affirmer son autorité dans ces régions de l'Orient, où Henri désirait montrer qu'il avait les mêmes droits qu'en Occident.

Chypre fut ainsi érigée en royaume.

Mais, si pareille création était dans les possibilités, détacher Chypre de Jérusalem était une impossibilité absolue. Dès lors, aussitôt que ce royaume de Chypre eut des perspectives du côté de Jérusalem, il en vint à oublier les conditions nécessaires à sa propre existence. On ne s'arrêta pas aux devoirs qui s'imposaient dans l'île. La politique de ces rois — dont tout le passé était tourné du côté de Jérusalem — se confondit de nouveau avec la grande politique de reconstitution du royaume de Jérusalem.

En 1192 (Guy mourut en 1196), Amaury fut couronné comme roi de Chypre, et, aussitôt après ce couronnement, il épousa Isabelle, veuve de Henri de Champagne, mariage qui lui permit de prendre aussi la couronne de Jérusalem.

Mais Amaury s'éteint en 1205. L'année suivante, après la conquête de Constantinople par les Croisés, de nouveau les couronnes se séparent.

L'héritier de la couronne de Chypre est un enfant, Hugues.

Comme les droits sur la couronne de Jérusalem n'appartiennent pas à Amaury, mais bien à sa femme, mariée jadis à Conrad de Montferrat, et que, de ce mariage, sont issus des enfants, Jérusalem revient à la *marchesina*, fille d'Isabelle et du marquis de Montferrat, cette Marie qui épousera un pauvre chevalier d'Occident, Jean de Brienne, tout à fait incapable, par sa pauvreté absolue et son manque perpétuel de secours, de s'installer dans la ville sainte.

Tant que Jean de Brienne sera roi, titulaire de Jérusalem par son mariage avec Marie, Chypre restera de côté. Et, on peut le dire, c'est alors que Chypre commence à se former.

Pendant une vingtaine d'années toute ambition du côté de Jérusalem disparaît. Là, il y a une autre reine, un autre roi; on ne s'attend pas à la défaite de Jean de Brienne : Chypre doit vivre pour elle-même.

Mais, si Jean de Brienne ne sut pas se maintenir, bientôt une autre ambition, beaucoup plus haute que celle du pauvre seigneur français, tendit à refaire, contre Chypre, le royaume de Jérusalem.

En 1211, Hugues, l'enfant, avait pris effectivement le pouvoir, en se débarrassant de la tutelle qu'il avait acceptée jusque-là. Sept ans plus tard, il mourut à Tripoli, comme allié du royaume de Jérusalem, et on transportait ses restes au royaume de Chypre. Le roi Henri recueillait l'héritage de Hugues.

A ce moment, Frédéric II, qui avait épousé la fille de la reine de Jérusalem et de Jean de Brienne, réclame pour l'Empire l'héritage de Chypre, création de l'Empire, qui voulait le résorber.

Alors commença cette guerre des Ybelins, principaux barons de Chypre, contre l'empereur, qui forme un des mo-

ments les plus dramatiques de l'histoire de l'île. Elle a donné ample matière au talent d'écrivain de ce Philippe de Novare, qui a été le principal témoin de ces luttes, et, en même temps, leur historien.

On voit Frédéric apparaître, non pas comme Richard Cœur-de-Lion, en croisé qui s'attarde, par hasard, sur cette côte chypriote, mais en maître, qui vient prendre possession de son propre royaume. Il ne veut plus souffrir ce vassal, installé par Henri VI.

Il domine en 1228; en 1229 déjà, les Ybelins reviennent et la guerre recommence. Les régents, qui représentent le roi, font une alliance avec les Génois et ceci nous amène à l'examen de la condition des marchands italiens en Terre Sainte et en Chypre.

Dans le royaume de Jérusalem, Vénitiens et Génois ont été les collaborateurs de première heure. S'il y a eu un royaume de Jérusalem, il a existé par le secours continuel des républiques maritimes. Les sujets, c'étaient des Grecs, des Syriens, parfois des Musulmans. Les maîtres, ceux qu'on voyait, ceux qu'on admirait, étaient les barons; mais la vraie force de ces possessions de Terre Sainte résidait dans la possibilité de secours perpétuel venant de la part des Républiques italiennes. Et, s'il n'y avait pas eu cette triste rivalité entre Venise et Gênes, qui a provoqué tant de guerres, la base donnée par le secours maritime et par l'activité commerciale des Italiens aurait été, sans doute, suffisante pour assurer, contre les Musulmans, la perpétuité et le développement du royaume de Jérusalem.

En Chypre, rien de cela. Lorsque Richard débarque¹, il

1. Une *porta latina* à Famagouste, au moment de la conquête, dans VINISAUF, p. 321.

y est invité par certains Latins, qui servent de médiateurs entre Isaac, leur maître, et Richard, Latin comme eux. Mais ni Guy, qui était simple seigneur et possesseur de l'île, ni Amaury, ni Hugues, ni Henri, n'ont pensé, avant ce grand danger de la descente de Frédéric II, à établir le royaume de Chypre sur une alliance avec les Italiens. Ils n'ont jamais été à la discrétion de ces collaborateurs venus de bonne heure, mais n'ayant jamais obtenu, en Chypre, les grands privilèges qu'ils ont eus dans le royaume de Jérusalem, où ils ont possédé leur quartier, leur administration. Lorsqu'on arrive à Acre, lorsque les pèlerins entendent sonner les cloches, lorsqu'ils voient le drapeau à la croix de Jérusalem se lever sur les édifices publics, ils comprennent qu'ils se trouvent dans une possession des Républiques italiennes. Au milieu se trouvent les palais du roi de Jérusalem, du prince d'Antioche, du comte de Tripolis, mais c'est avant tout une reproduction de Gênes ou de Venise en Terre Sainte. Tandis que, pour la royauté chypriote, les Génois, et les Génois seuls (puisque le privilège des Vénitiens est de beaucoup ultérieur) ne sont que des alliés, qu'on appelle au moment du plus grand péril, et même, à la fin du siècle, on emploie tous les moyens pour se détacher de cette alliance.

Le roi de Chypre ne crée pas une terre nouvelle. Il se « byzantinise », en quelque sorte, il conserve, comme on le verra, tous les dehors de la vie chevaleresque, il préside à cette vie des barons, qui n'a rien abandonné des traditions de l'Occident, développées en Terre Sainte.

Les relations entre le suzerain et les vassaux sont réglées par les normes des Assises qui ne sont qu'une codification des coutumes de l'Occident. Mais, dès qu'il s'agit d'administration, de système douanier, de système de commerce,

c'est aux traditions byzantines qu'on recourt. Or, Byzance accueille les Occidentaux, Pisans, Génois, Vénitiens, mais entend rester maîtresse chez elle, alors que les rois de Jérusalem n'ont jamais été maîtres dans les quartiers qui représentaient la partie la plus importante des villes commerciales sur la côte de Syrie.

Avec le concours des Génois, on arrivera à gagner la grande victoire par laquelle Chypre est sauvée de la domination de Frédéric. En outre, un fait se produit, qui scelle la conquête de l'indépendance : Frédéric a commencé son conflit avec le pape; pendant ce conflit, il ne peut pas penser aux choses de Chypre.

Ainsi le nouveau royaume se consolidera-t-il de plus en plus; il vit en marge de la croisade, la soutient et s'en nourrit. Pour elle aussi ce sera un grand coup que cette seconde croisade de saint Louis qui s'est dirigée, par suite des intrigues de Charles d'Anjou, non pas vers Jérusalem, en passant par Chypre, mais vers ce but, sans aucune importance pour la revanche chrétienne, qu'était Tunis, où le saint roi devait trouver plutôt une place de martyr qu'un point d'appui d'où pouvait partir une nouvelle attaque contre les Musulmans.

Acre, la conquête chrétienne contemporaine de l'établissement des Lusignan en Chypre, a été perdue de fait par l'acte de saint Louis. Celui qui entendait servir la croix en tête de la chrétienté occidentale, est aussi celui qui, par la mauvaise direction de sa seconde croisade, qui lui a coûté la vie et a détruit la plupart de son armée, a rendu possible la fin de la domination des croisés en Orient. Et, malgré les efforts faits par Henri II de Chypre, couronné, lui aussi, ces régions, pour lesquelles tant de sang avait été versé, échoient à un soudan d'Égypte, successeur de Saladin,

mais sans rien du caractère magnifique, chevaleresque, de la large envergure qu'avait eus celui-là.

Avec cette chute d'Acre, à la fin du XIII^e siècle, le roi de Chypre était dégagé. Auparavant, même s'il avait voulu penser à Chypre, la Terre Sainte l'appelait. Maintenant, il n'y avait plus de Terre Sainte à défendre, et il était contraint d'être seulement le roi de son île. Il avait ainsi le devoir de créer un Etat se soutenant par ses propres moyens et reposant sur ses propres institutions.

II. — CHYPRE AUTONOME : HISTOIRE ET INSTITUTIONS.

Chypre autonome c'est l'époque qui commence à la prise d'Acre par les Musulmans de Mélek Al-Achraf, en 1292, et le début du mouvement de croisades chypriote. Presque trois quarts de siècle, pendant lesquels l'île appartient à son roi, à ses barons, à son Eglise, bien qu'elle ne se détache pas complètement de Jérusalem. Une scission théorique entre Chypre et Jérusalem était tout à fait inconcevable, tant les rois de Chypre continuaient à se considérer comme des rois de Jérusalem qui ne pouvaient recouvrer leur couronne.

Ils avaient même transformé Famagouste en une espèce de suppléance permanente d'Acre perdue. Ils avaient cherché à donner à ce grand port de l'île l'aspect qu'avait eu jadis la magnifique cité de Terre Sainte, et les rois de Chypre avaient l'habitude — habitude que jamais ils n'interrompirent — d'aller se faire couronner à Famagouste comme rois de Jérusalem. Il y avait, ainsi, deux capitales : celle du royaume qui existait, et qui était Nicosie, et celle du royaume qui devait exister, qu'on ne pouvait pas aban-

donner, et qui était Famagouste. On attendait d'un moment à l'autre la possibilité de regagner Jérusalem.

Comme on ne pouvait compter à la fin du XIII^e siècle sur des croisades récupératrices, on s'adressa aux Mongols. Telle offensive est partie de ce côté-là, qui s'est arrêtée, malgré des événements militaires aussi importants que la prise de Damas.

Quant aux projets de renouvellement de la croisade, sur lesquels on possède des mémoires avec des conseils qui ne furent jamais suivis, ils ont eu un commencement d'exécution, mais qui a dépassé de beaucoup les pensées des auteurs de ces mémoires.

Au lieu de Jérusalem, des visées d'un ordre beaucoup plus intéressé et bien inférieur furent celles de la croisade. Il y eut alors, pendant la première moitié du XIV^e siècle, des croisades du côté de Smyrne et d'autres régions du Levant, dont profitaient plutôt les marchands génois ou les chevaliers en quête d'aventures.

Encore une fois, on ne constate jamais entre Chypre et Jérusalem une de ces ruptures absolues qui ne peuvent venir que de la théorie. Aussitôt que l'idée de croisade surgissait, on s'adressait au roi de Chypre, on cherchait à gagner son appui; il le donnait; avec ces chevaliers, il se montrait tout disposé à servir une croisade honnête et réelle.

Mais précisément parce que ces tentatives se sont arrêtées ou fourvoyées, le royaume de Chypre a pu vivre pour lui-même.

Avant de parler des institutions auxquelles sera consacré en première ligne cet exposé, quelques explications d'ordre général me paraissent nécessaires.

D'abord, pourquoi cette autonomie chypriote a-t-elle pu

se maintenir? Parce que cette île, assez étendue, mais n'abritant qu'une population d'à peine quelques dizaines de mille d'habitants et quelques centaines de chevaliers, n'aurait pu se maintenir et se développer, si des conditions d'histoire générale ne le lui avaient permis.

Or, ces conditions existaient à cette époque. En effet, en dehors de la disparition pour longtemps d'une force byzantine, Chypre était la seule base pour une offensive latine du côté du Levant. Il n'y avait plus de royaume de Jérusalem, il n'y aura plus d'empire latin à Constantinople, et alors le point d'arrêt pour les pèlerins, le centre principal pour le commerce du Levant, la fondation chrétienne qui pouvait servir à la croisade et au gain, en même temps, était uniquement Chypre. Elle avait le monopole, pour ainsi dire, de l'idée latine, étant le point de rayonnement de toute tentative tendant au rétablissement de la domination latine en Orient.

Ce royaume de Chypre dépendait, dès le commencement, des deux grandes forces universelles du moyen âge : l'Eglise et l'Empire. Plus d'une fois l'Eglise occidentale est intervenue dans les affaires de Chypre, même lorsqu'elle n'était pas sollicitée, et à plus forte raison lorsque des difficultés intérieures rendaient nécessaire l'appel au pape.

Mais l'Eglise à cette époque, fin du XIII^e siècle et commencement du XIV^e, n'est plus, comme sous Innocent III, celle qui peut prendre la défense de Chypre contre un empereur Alexis, celle qui intervient dans le mariage d'Héloïse, sœur du roi Hugues II, enlevée à son mari Eudes de Dampierre par Rupin « neveu du roi d'Arménie », celle qui interdit au roi de se mêler à l'élection de son archevêque. C'est l'Eglise de Boniface VIII, qui regarde d'un autre côté, l'Eglise des difficultés avec Philippe le Bel; c'est l'Eglise

qui a perdu son grand prestige de jadis, celle qu'on peut mépriser et honnir, l'Eglise de la captivité — très relative — d'Avignon, qui se dirige vers le schisme¹. Au lieu de devoir être ménagée toujours, c'est elle qui doit ménager ce petit Etat de Terre Sainte qui lui est, tout de même, nécessaire pour ses buts et pour sa réputation en Orient.

Quant à l'effort conquérant de Frédéric II, il en reste seulement telle inscription qui mentionne un « écrivain » des Allemands², probablement un des secrétaires des baillis resté dans l'île. Ainsi finit cette domination passagère, poussée avec une énergie extraordinaire par les barons qui avaient un sentiment de race, lors de l'offensive deux fois répétée de Frédéric II.

Mais à la fin du XIII^e siècle, il n'y a plus de rois germaniques porteurs de la couronne romaine d'Occident qui soient capables d'intervenir dans ces choses du Levant. Cette couronne est portée par le pauvre seigneur souabe qui s'appelle l'empereur Rodolphe, empereur qui n'a jamais vu Rome, qui n'a pas fait son voyage d'Italie, roi germanique à la façon moderne, qui cherche, plutôt que de suivre des illusions sur les chemins de Chypre et de Terre Sainte, à gagner des territoires pour la solidité de sa domination et pour l'avenir de sa dynastie. Au lieu d'aller combattre pour le Christ contre les successeurs de Malek-al-Achraf, il s'attaquera au roi de Bohême, afin de préparer à ses héritiers ce magnifique domaine d'Autriche, qui aura un avenir splendide, grâce à l'acte révolutionnaire que fut le détachement des grandes traditions universelles du passé.

1. Cependant en 1299 le *testagium* est interdit au roi. En 1319 c'est le pape qui impose la trêve avec l'Arménie.

2. « Bernart le fis de sire Jorge l'escrivain des Alamans », MAS-LATRIE, *L'île de Chypre*, p. 404.

Avec un empereur qui s'en va dans les vallées de Bohême combattre un roi tchèque, on peut vivre à Chypre sans trop se préoccuper des intentions que l'Empire pourrait avoir à l'égard de ses vassaux du Levant.

Arrivons aux institutions. Si pour l'Empire d'Orient, les archives manquent presque complètement, l'île de Chypre a eu le bonheur d'une installation vénitienne, qui a conservé les papiers d'une administration de plus d'un siècle.

Malheureusement, à la bibliothèque de Saint-Marc, où les informations sur l'île de Crète sont si nombreuses, les anciennes archives de Chypre n'existent pas. Il faut chercher les renseignements de détail dans un pauvre registre de l'époque du roi Jacques II, qui, heureusement, est entré aux mains de Mas-Latrie, auquel l'histoire de Chypre doit tant.

Pour spécifier le caractère des deux éléments qui contribuèrent à la formation de la synthèse chypriote en fait d'institutions, il faut préciser quelques points de théorie générale.

Quel a été, dès le commencement, le caractère de l'établissement latin à Chypre? Il est facile de dire que Richard Cœur-de-Lion a vaincu l'empereur Isaac, que l'île s'est donnée à lui, qu'il y a installé ses baillis, qu'il est parti pour la Terre Sainte, et qu'après la conquête d'Acre l'île a été cédée aux Templiers. Mais, à côté, pour l'organisation latine de l'île, on doit chercher aussi ailleurs.

Toute fondation politique porte la marque de ses débuts. Tous les auteurs de théories, tous les fauteurs et défenseurs de réformes ne pensent pas assez à ce fait que chaque institution politique doit rester jusqu'au bout fidèle au principe

de ses débuts. C'est la marque indélébile qui ne disparaît jamais.

Il existe des pays de fondation populaire : ils le resteront jusqu'au bout; des pays de conquête : on sentira la conquête jusqu'au dernier moment. Il y a des pays fondés par une unité ou une harmonie : il y aura toujours l'unité et l'harmonie dans leurs institutions. D'autres enfin sont dus à un fort conflit : la trace de conflit restera jusqu'à une époque avancée, lorsque les éléments mêmes du conflit n'existeront plus.

Quel était le caractère de cette installation de Guy, et quels étaient les rapports du pauvre roi simple et manquant d'astuce avec les différents éléments qu'il a trouvés dans cette île dont il n'était pas encore le roi, mais seulement le détenteur, l'acquéreur, le seigneur?

On pourrait établir une comparaison assez intéressante entre la conquête de Richard Cœur-de-Lion et celle de l'Angleterre par les Normands. Entre ce grand fait de l'histoire du moyen âge qu'a été l'établissement de Guillaume de Normandie, en 1066, en Grande-Bretagne, et l'établissement latin dans l'île de Chypre il y a, sans doute, certains rapports. D'un côté et de l'autre, un pays organisé, ayant ses institutions, sa classe dominante; et il ne faut pas croire que la classe dominante à Chypre, à l'époque de l'empereur Manuel et de l'empereur Isaac, fût négligeable. On n'a qu'à lire le récit de Vinisaufr, auteur de l'itinéraire du roi Richard : tout en tenant compte de certaines sympathies du chroniqueur pour l'étalage de grands décors historiques, on doit y reconnaître la splendeur de cette ancienne aristocratie guerrière de Chypre.

Le chroniqueur nous parlera de ces chevaliers du rivage, qui, portant de splendides habits de brocart, étaient montés

sur des chevaux caparaçonnés de soie ¹, dernière phase brillante de cet établissement byzantin qui s'était donné un empereur local, un empereur de protestation contre l'usurpation d'Andronic.

Alors Richard conquiert et administre, pendant les quelques mois de son règne, un pays qui avait ses organes politiques et ses institutions séculaires.

A Chypre il y avait eu des Arabes. Ils en avaient été chassés; Byzance était revenue, et Byzance revenait toujours *complètement*. Elle avait son système qu'elle appliquait sans tenir compte du territoire, des circonstances, accordant aux pays qui n'étaient pas anciennement impériaux des libertés, des privilèges. Mais, lorsqu'il s'agissait d'une reprise de possession, Byzance venait avec tout ce qu'elle avait abandonné, avec tout ce qui lui avait été arraché auparavant.

Richard se trouve devant un empereur que les Grecs mêmes méprisent. Il y a une plainte d'un moine Néophyte sur les « calamités » de l'île de Chypre, plainte extrêmement intéressante. On voit bien dans ce témoignage grec, beaucoup plus important que celui de la chronique byzantine contemporaine, que Richard a été appelé et accueilli par le pays.²

1. « Armaturis pretiosis et vestibis pretiosissimis et multicoloribus, in equis bellicosis et spumantia mordentibus et mulis pulcherrimis..., cum pennulis innumeris et banneris pretiosissimis ad auram ventitantibus », p. 322. « On trouve dans les châteaux des coupes, des vases d'or « et scutella, ollae argentae et caldaria et solia magna, sellae aureae, frena et calcaria, necnon lapides pretiosae et plurimam virtutem habentes. Preterea reperit vestes de scarlata et pannos sericos scematis admirandi et pretiosissimas », p. 328.

2. Cotelerius, *Ecclesiae graecae monumenta*, II, Paris, 1681. Il est question de l'envoi d'Isaac, par Manuel, en Arménie, de son rachat par Andronic, de ses sept ans de mauvais règne. Les Grecs « cherchent le moyen de lui échapper », pp. 460-461.

Il y eut bien cette grande parade sur le rivage, ces chocs entre les chevaliers de Richard et les Byzantins, mais au fond on se détache très facilement d'Isaac, du mauvais empereur, pour accueillir ce roi étranger qui — il faut bien y penser — n'avait pas, au commencement, l'intention de rester. Car, comme on le voit dans une des chroniques anglaises, lors du pacte entre Isaac et Richard, le Grec s'engageait à donner des chevaliers pour la Terre Sainte, à mettre son île à la disposition de la croisade, mais il ajoutait que, ces conditions complètement remplies, on lui rendrait son île. Isaac eut donc, à un certain moment, avant le dernier conflit, cette illusion qu'il pouvait se débarrasser de son vainqueur en lui payant quelque chose. Mais ceci ne s'est pas réalisé. La classe dominante s'est soumise à Richard et Richard l'a acceptée en lui accordant *une charte*.

Cette charte n'a jamais été retrouvée, mais, il n'est pas douteux qu'elle a existé. D'abord c'était une façon anglaise. On pense bien que le frère de Jean sans Terre, le successeur de Henri I^{er}, de ceux qui avaient été contraints à donner des chartes à leurs barons et à leurs sujets, était habitué à ce système : terres acquises, barons trouvés, nécessité d'accorder aussitôt une charte. D'autant plus que la même chronique, lorsqu'elle parle de certaines circonstances de Terre Sainte, lorsqu'il est question des Pisans qui se présentent devant Richard, marque l'acquiescement de celui-ci à pareil octroi.¹ Seulement il y a une grande différence entre cette charte de Chypre et une charte accordée à des

1. « Receptit autem Pisanos... Pisani fecerunt regi Angliae homagium et fidelitatem juraverunt et rex concessit eis omnes libertates et consuetudines quas habere solebant in terra ierosolymitana et carta sua confirmavit », Benoît DE PETERBOROUGH, p. 653.

marchands qui en avaient reçu plus d'une de la part des autres possesseurs du royaume de Jérusalem.

Il est certain que l'île de Chypre s'est soumise par ce qu'on pourrait appeler ses barons, par ses primats¹, et que ses primats, tout en ayant eu leurs barbes rasées, « en signe de changement de maître », ont reçu de Richard Cœur-de-Lion leur charte. Il était facile de s'entendre avec eux, car ils n'étaient pas nombreux et leur situation était une situation de fait, de tradition, qui n'avait rien de théorique, de sorte qu'ils pouvaient sacrifier la moitié de leurs terres. Il est même question des privilèges accordés par Manuel et que l'Ἰγγλ'ζος aurait renouvelés.³

Mais il était beaucoup plus difficile de s'entendre avec l'Eglise grecque, servie par des évêques d'une instruction plutôt rudimentaire, par des moines vivant dans la montagne. Un voyageur du commencement du XIII^e siècle, un Allemand, Willibrand d'Oldenbourg, parle de ces moines qui vivaient dans leurs cavernes.

Cette Eglise, dirigée par des prélats de ce genre et par ces pauvres moines cachés dans leurs tanières, représentait cependant un organisme bien vivant.

Il n'y avait pas de résistance à attendre du côté des barons. On apprend, il est vrai, par Néophyte, qu'un grand

1. Ils trahissent Isaac : « tradentibus eum quibusdam insulanis quibus merito exosus erat », Guillaume de NEWBRIDGE, p. 420.

2. VINISAUF, p. 327 : « Quos rex, pacifice suscipiens, barbas eorum fecit abradi, tanquam in signum commutationis alterius domini ».

3. « Sane, antequam rex discesserat ab Cipro, comites et barones et omnes homines insulae dederunt medietatem omnium quae possidebant regi pro legibus et institutis quae habebant tempore Manuelis, imperatoris constantinopolitani, et concessit eis rex et carta confirmavit », Benoît de PETERBOROUGH, p. 651.

nombre d'anciens primats de Chypre s'étaient réfugiés à Constantinople auprès d'Isaac l'Ange, qui leur avait créé une situation. Néophyte dédie même son ouvrage à un de ces exilés, devenu sébaste, qui sentait le besoin de connaître ce qui se passait dans sa patrie depuis son départ. Mais il n'essayèrent rien pour revenir. Il en était tout autrement de cette Eglise grecque qui comptait au commencement treize évêques. Plus tard, leur nombre fut réduit à quatre, mais au début il n'y avait pas de place importante de l'île où cette Eglise ne fonctionnât.

On ne doit pas se représenter Chypre comme une île déserte, ou presque; le commencement de l'art chypriote date de l'époque byzantine. On a dit que les fortifications de Nicosie et de Famagouste sont peut-être du XII^e siècle : j'en doute. Willibrand d'Oldenbourg¹ parle de fortifications tout à fait insignifiantes, mais les grands châteaux, ces grands châteaux du Nord qui se répondent presque, formant un système excellent de défense, employaient des anfractuosités du rocher comme au Mont Athos, et il faut insister sur cette ressemblance, parce que l'origine est absolument la même. Tel ce grand château de Saint-Hilarion qu'on appelait Château du Dieu d'amour, ce qui flatte les imaginations romantiques. Mais il n'y a pas lieu de penser à un « dieu d'amour » qu'il faudrait mettre à côté de la Vénus chypriote; Mas-Latrie soupçonnait déjà que c'est une forme française gauchement dérivée d'un ancien nom qui, j'ajoute, n'est pas grec, mais sans doute arabe, car en face de « Dieu d'Amour » il y a sur la côte d'Asie Mineure « Anamour ». Il y avait aussi, dès l'époque d'Isaac, le château de Buffavent, celui de Chérokiti, où s'était réfugié le pauvre Isaac,

1. Edition de la P. P. T. Society, Londres, 1873.

celui de Cérines, où a été enfermée sa fille bien-aimée, et Vinisauf présente la scène touchante de la rencontre entre l'empereur et sa fille unique ¹

On peut donc dire qu'il existait dans cette île tout un établissement byzantin auquel correspondait cette forte organisation religieuse.

Au moment où Guy de Lusignan installe les siens en Chypre, il leur offre des fiefs à vendre, grande différence avec le système anglais, car Guillaume I^{er} n'a rien vendu de la terre d'Angleterre : il n'a fait que payer sa dette envers les barons qui l'avaient aidé à conquérir l'île. Ici il n'y a qu'un homme chargé de dettes, qui doit s'acquitter pécuniairement envers Richard Cœur-de-Lion et qui, pour obtenir l'argent nécessaire, qu'on ne trouvait plus en Chypre, vend des fiefs. Les « Gestes des Chyprois » donnent des chiffres : 400 besants pour les chevaliers, 300 pour les turcopliers, ces fils de Turcs, espèce de janissaires, devenus chrétiens.

A l'époque où Guy, son successeur Amaury et toute la série des rois de Chypre étaient occupés du côté de la Terre Sainte, qui les réclamait à chaque moment, ils n'étaient pas en état d'établir une fondation politique définitive. Jamais Guy n'a donné une charte comme Richard; seulement, bien entendu, ses sujets grecs entendaient se prévaloir de la charte antérieurement obtenue, et on l'invoqua sans doute plus d'une fois.

Il fallait quelqu'un pour introduire dans cette île de Chypre l'ordre nouveau, l'ordre latin, l'ordre franc, en ce

1. « Cui et filiam suam videndam exposuit, quam cum vidisset, innarrabiliter exultans et ipsam affectuosissime amplexans, pluries insatiabiliter osculatus est, lachrymis ubertius fluentibus », p. 327.

qui concernait la race et la langue, l'ordre français. Cette charge revint à l'Eglise.

On ne saurait dire assez quelle fut l'importance de l'Eglise occidentale, qui francisait en Chypre au moment où le roi se trouvait incapable de le faire. Il y eut presque un siècle d'activité dans ce sens, activité durement ressentie par l'Eglise grecque d'alors : réduction des sièges épiscopaux, changement de résidence, les grandes cités étant réservées aux quatre évêques latins qui avaient à leur tête l'archevêque de Nicosie, Eustorge, celui qui accompagna Louis IX dans sa croisade d'Egypte.

De plus, après avoir fait partir les évêques grecs de Nicosie, de Paphos, de Limassol et de Famagouste, on leur imposa l'appel au tribunal ecclésiastique des Latins. C'était une diminution; il y en eut d'autres, plus importantes. Ils seront nommés dorénavant par la Cour supérieure du royaume. Car Chypre était gouvernée, d'après les coutumes de Jérusalem, d'après les Assises, par la Cour supérieure et par la Cour des barons, à côté desquelles il y avait la Cour du vicomte et certaines instances pour la population soumise.

Pareille nomination, subordonnée à l'assentiment du roi, répondait à l'état de choses byzantin en matière d'Eglise, tout à fait différent de celui d'Occident. Il n'y a pas eu en effet de querelle des investitures dans les régions ayant appartenu à Byzance.

Ces évêques seront sacrés par les évêques latins. Nous avons à ce sujet deux lettres de protestation du patriarche de Constantinople¹, car voir ses chefs installés par l'Eglise rivale était l'injure la plus insupportable que pût recevoir cette Eglise de Chypre. Le patriarche donne cependant des

1. Dans Cotelerius, *ouvr. cité*, p. 465.

conseils de prudence. Puisqu'il y a tel ordre politique — il se rappelait les préceptes de l'Évangile —, puisque c'est la volonté de Dieu qu'on ait tel maître, il faut se soumettre à lui. Ce fut pourtant très dur et les interventions du patriarche de Constantinople ne purent empêcher des révoltes, de fortes révoltes.

On devait, en ces circonstances, faire une déclaration de soumission à l'égard du pape et envoyer de temps à autre quelques cadeaux aux évêques latins qui avaient sacré ces évêques grecs. Ceci signifiait — on le dit expressément — reconnaître la supériorité, une espèce de supériorité féodale, de l'Église latine. De fait, toute l'Église grecque de Chypre a été transformée en Église vassale de la latine, qui représentait le seigneur dans le domaine religieux ¹.

Les Grecs ont pu en pâtir, mais l'île y a gagné les admirables monuments, de caractère religieux, qui font encore sa gloire. Un des historiens grecs de l'île de Chypre, M. Frankoudis, dit dans sa préface : « Quelles traces cette domination latine a-t-elle laissées de son passage ? Des tours, en petit nombre, et quelques pages noires dans l'histoire. »

Or, pour quiconque a un sens de la valeur des créations humaines dans le domaine de l'art, ces monuments représentent sans doute un des plus magnifiques dons que l'Occident ait jamais faits à l'Orient.

Dès le commencement, l'archevêque Thierry éleva cette magnifique abbaye de la Païs (1232), dont les Italiens ont fait *Bella Païs*, « beau pays ».

1. J. HACKETT, *A History of the Orthodox Church of Cyprus*, Londres, 1901 (riche bibliographie).

2. G. S. FRANKOUDIS, « Ἱστορία τοῦ ἀρχιεπισκοπικοῦ ζητήματος Κύπρου, Alexandrie, 1911. « Τί σημεῖα κατέλιπον τῆς διαβάσεώς των ; Ὀλίγον πύργους καὶ μαύρας τινὰς ἐν τῇ ἱστορίᾳ σελίδας. »

L'évêque Baudoin bâtit Saint-Nicolas de Famagouste, et Eustorge, Sainte-Sophie de Nicosie.

Plus tard, entre les nouveaux moines, Dominicains, qui jouissaient d'un prestige extraordinaire à Chypre, et Franciscains, qui n'avaient pas le même appui royal, il y eut rivalité dans ce domaine aussi. L'île y gagna le beau couvent des Prêcheurs à Nicosie, ou les rois se faisaient enterrer.

A côté de ces fondations religieuses, provenant de l'initiative des évêques, et non de la munificence des rois, qui sont venus ensuite ajouter quelque chose aux anciens monuments ou s'en prévaloir tout simplement, on trouve l'hôpital de Saint-Etienne à Famagouste, dont on a conservé la belle inscription française, montrant que tout chrétien, fût-il grec, maronite ou syrien, pouvait y trouver abri, aide et consolation.

La fondation royale, palais et château, magnifiques, tarde quelque temps¹.

Le nombre des barons de Chypre s'accroît sans cesse. Il y a d'abord ceux qui ont acheté leurs fiefs au commencement, puis les réfugiés d'Acre. Après la conquête de cette dernière capitale de la Terre Sainte, un très grand nombre de barons se sont établis à Chypre, qui a reçu ainsi, non seulement la noblesse franque des commencements du royaume de Jérusalem, mais aussi ceux qui étaient-issus, sur cette terre de Jérusalem, des fusions de race, de mélanges avec l'élément indigène, ceux qui se sont établis à Jérusalem,

1. JEFFERY, *A Summary of the Architectural Monuments of Cyprus*, Nicosie, 1907; *A description of the historical monuments of Cyprus*, Nicosie, 1918; Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, I-II, Paris, 1899; Colonel Fyler, *The Development of Cyprus*, Londres, s. d.; Sir J. T. Hutchinsson, *Handbook of Cyprus*, Londres, 1907.

personnages de toutes races, venant de tous les coins de l'Europe, et ce qui, dès le commencement, a existé à Chypre : gens habitués au climat, ayant l'expérience des Grecs, des Syriens, sachant se plier aux conditions physiques et historiques du pays.

On n'aurait qu'à citer le nom des familles qui sont commémorées par les pierres tombales dispersées, aujourd'hui, de tous côtés.

Les inscriptions en ont été publiées par Mas-Latrie, non pas dans l'*Histoire de Chypre par les Lusignan*, mais dans le petit ouvrage *l'Île de Chypre*, par Tankerville Chamberlayne, dans les *Lacrimæ Nicossienses*; parfois quelque voyageur occidental en rencontre encore une qui a échappé à ses prédécesseurs.

Mas-Latrie¹ estime que ces barons n'ont jamais eu une « activité individuelle ». Ils n'avaient que celle que leur accordait le roi. « Aussi n'y eut-il jamais, dans le royaume des Lusignan, ni grands fiefs de la couronne, ni seigneuries indépendantes, ni guerres privées, et par suite il n'y eut jamais d'autres fortifications, outre les châteaux des corporations militaires » (c'est-à-dire des Templiers, des Hospitaliers), « sur lesquelles le roi avait encore autorité, que celles qui appartenaient à la communauté des hommes-liges ou plutôt au roi, seul chef et défenseur de cette communauté. Le chevalier chypriote ne pouvait élever de fortifications sur sa seigneurie comme le chevalier de Syrie, parce que, seule, la Haute Cour, présidée par le roi ou son lieutenant, pourvoyait aux moyens de défense du royaume; il n'avait

1. Second rapport, de 1846, dans les *Archives des missions scientifiques*, I (1844), p. 526.

pas à se prémunir contre les attaques de son voisin, comme le seigneur de France, parce que le roi était toujours prêt et toujours assez fort pour le défendre et punir ses agresseurs. » Et il ajoute : c'était « un petit royaume fort uni, qui ne sut jamais ce qu'étaient guerres seigneuriales ou révolte de commune ».

Or, malgré la grande autorité de Mas-Latrie — il disait ceci au commencement de ses recherches —, cette caractéristique est un peu fautive. Il n'y a pas eu de « révolte de commune », sans doute. Les villes n'ont jamais eu le grand caractère des villes occidentales. D'abord le système byzantin ne le permettait pas : jamais Byzance n'a eu des organisations municipales correspondant aux cités de l'Occident latin.

S'il se produisait de nouvelles fondations, elles étaient dues au hasard. Le roi était maître partout, un peu comme dans les principautés roumaines, Moldavie et Valachie, où jamais une ville n'a pu se développer en dehors de l'autorité du prince, et c'est la raison pour laquelle ces villes moldaves ou valaques ne possèdent pas les magnifiques cathédrales du voisinage polonais, ni même les cathédrales, d'un caractère plus modeste, du voisinage hongrois. Aussitôt qu'apparaît l'autorité du prince, il n'y a plus cette communauté libre qui cherche à montrer, en posant pierre sur pierre, quelle est sa valeur d'initiative et sa puissance de création.

Je mentionnerai, dans les pages suivantes, des noms appartenant à toutes les nations : beaucoup d'Italiens, médecins, marchands, des Navarrais, des Narbonnais, des Provençaux, des gens de Carcassonne, de Cahors, comme la riche famille des Sérailler qui joua un rôle très important au XIV^e siècle. Beaucoup de Syriens aussi, d'Arméniens : leur grande église à Nicosie est un des plus beaux monuments

de l'île. Certains Grecs — car il ne faut pas croire que tous les Grecs étaient des paysans —, sujets des barons ou s'étant rachetés; des francomates ou éleuthères, qui avaient obtenu, au moins comme les serfs de Russie, la permission de s'établir dans les villes et de payer à leurs maîtres une certaine somme pour les y laisser.

Il y avait aussi des Grecs, appartenant aux anciennes familles de primats ou aux bourgeois enrichis, qui jouaient un rôle économique très important dans l'économie de l'île. Tels d'entre eux sont devenus parents des Lusignan : ils existaient encore vers 1563, date d'une de leurs épitaphes.

En ce qui concerne les barons, l'opinion de Mas-Latrie est pour les trois quarts fausse. Ils ne sont guère vassaux bien soumis au roi; ce sont des gens magnifiques. Ils ont des meutes auxquelles ils tiennent énormément. Il y eut presque une révolution au XIV^e siècle, provoquée avant tout par le fait que le fils d'un des barons ne voulait pas céder ses chiens au fils du roi. Les chiens, comme les chevaux, avaient les queues teintes en jaune, en rouge. On donnait la chasse aux onagres, aux ânes sauvages, aux moutons sauvages qu'on trouvait dans les vallées de l'île. La chasse était une chose très importante : on partait avec toute une suite, on s'établissait sous des tentes et on passait jusqu'à un mois à une expédition de ce genre : la guerre n'existant plus, il fallait bien faire quelque chose.

C'étaient des gens très riches, faisant la concurrence à ces marchands qui forcent l'admiration d'un Ludolphe de Saxe, lorsqu'il compare son pauvre pays à l'île de toutes les richesses et de toutes les surprises ¹.

1. Voy. l'exposition qui suit.

Et il ne faut pas croire que ces barons si fiers, aimant les plaisirs sans doute, mais aussi la guerre, se laissaient mener par les rois. Au contraire, il y eut par leur action, à un certain moment, un des drames les plus intéressants de cette histoire de Chypre.

Le roi Henri, à la fin du XIII^e siècle, n'était pas « méseel » comme tel roi de Jérusalem, mais épiléptique. Ses frères se liguèrent contre lui. Le prince de Sur et le connétable, qui avait épousé la sœur du roi d'Arménie, Isabelle, se rendirent chez lui et le sommèrent d'abandonner le pouvoir. Il conserva sa couronne, reçut un revenu assez important, put aller où il voulait, mais toutes les affaires furent conduites par ses frères. La reine-mère s'interposa, mais son geste fut inutile, les ordres de chevalerie qui possédaient des châteaux dans l'île, s'étant unis aux frères du roi.

Alors le pauvre prince se retira dans une maison de baron à Nicosie, pour se cacher enfin dans la campagne à Strovilo, où il fut menacé d'être empoisonné. A un certain moment il ne put plus résister à la pression de ses frères, et s'embarqua, bénissant le royaume; il finit par être enfermé dans un château d'Arménie à Lampron, plus tard dans un autre, plus éloigné.

En son absence, c'est le seigneur de Sur qui gouverne comme régent. Il fait expliquer son cas en Cour de Rome, et il est toléré : toute une correspondance officielle du pape s'adresse à lui. Seulement, Simon de Montolif se présente, un jour, chez lui et le tue. Lui coupant la main, il emporte ce poing sanglant.

Le connétable succède à son frère, en vrai roi sans en porter le titre. Mais, comme les mécontents s'en vont à Famagouste, il y a deux camps : celui de Nicosie, avec le connétable, et celui de Famagouste.

Les Famagoustains finissent par obtenir la victoire et font revenir le roi dans l'île. Un pacte est conclu avec la princesse Isabelle, qu'on renvoie en Arménie, et on prend toutes précautions pour n'être pas trompé, quand on rendra le roi exilé.

Il arrive et commence un procès contre ses ennemis. Son frère, réduit à se cacher sous des vêtements de mendiant, s'abrite à Nicosie dans la maison d'une dame. Il y est retrouvé et envoyé à Cérines avec ses complices.

En Chypre on ne tuait pas : on laissait mourir de faim. Il y avait des citernes affreuses. On y faisait descendre les prisonniers et on ne leur donnait pas à manger. C'est de cette façon atroce que les révoltés contre le roi Henri finirent leur vie, entachée de déloyauté à l'égard de leur souverain. On ne peut donc dire que ces barons étaient à la disposition du roi. Celui-ci s'en vengeait comme on l'a vu, mais ils étaient capables, à chaque moment, de se lever contre lui.

Malgré les exemples que venait de donner le roi Henri, il y eut une autre conspiration, suscitée par la princesse Isabelle. Jean de Brie et d'autres Français étaient sur le point de recommencer l'action du prince de Sur et du connétable.

Cependant cette île a pu vivre dans des conditions plutôt ordonnées. Quelle en est la raison ?

Elle n'était, ni dans le manque de courage des barons, ni dans la faiblesse des rois, car même Henri l'Épileptique, lorsqu'il se sentit le maître, ne négligea aucun des moyens les plus épouvantables pour empêcher les révoltes.

Ce qui réalisait l'union, c'était le sens de la légalité médiévale. Ces hommes étaient formés à l'école des Assises. Elles n'étaient pas encore écrites. Le second chef de l'île,

le premier roi, Amaury, avait demandé à Raoul de Tibériade de les rédiger. Ce n'était pas encore fait à l'époque de Philippe de Novare, pendant la grande lutte des Ybelins contre Frédéric II, mais la loi qui existe dans la conscience d'une société est beaucoup plus forte que celle d'un texte écrit.

Parmi les qualités de ce baronnage de l'île de Chypre, une des plus belles a été sans doute ce respect des anciennes institutions. On connaît mal, pour le royaume de Jérusalem, quelle était l'attitude, en chaque circonstance, du roi d'un côté et des barons de l'autre, à l'égard des Assises. Mais d'un bout à l'autre de l'histoire de Chypre on voit prédominer ce sentiment de légalité qui peut être comparé à celui des Anglais du Moyen Age, et qui parfois le dépasse.

Pour montrer combien l'esprit chevaleresque s'y mêlait, il suffirait de rappeler cette belle déclaration d'un chevalier :

« Ce qui intéresse dans une bataille, c'est où est l'ennemi et non quel est son nombre. »

III. — CHYPRE DE CROISADE.

Cette noblesse, liée si étroitement aux traditions de Terre Sainte, ne représentait pas, cependant, un élément capable de développement.

Si l'histoire de Chypre peut être intéressante au point de vue des incidents dramatiques, elle ne l'est pas au point de vue du développement constitutionnel. Rien de nouveau ne sortira de ce monde des barons de Chypre. Si le royaume avait duré, sans aucune influence de l'étranger, sans aucune immixtion et sans aucune invasion, il se serait maintenu pendant des siècles, avec son caractère du début.

J'ai risqué une comparaison avec l'Angleterre du XI^e, du XII^e et du XIII^e siècle.

En Angleterre, il y a une terre conquise, il y a des barons qui en sont devenus maîtres et qui entourent le roi, chef de cette conquête. Il y a des évincés, les anciens maîtres du pays. Mais là rien n'interrompt un continuel développement. On impose une charte et cette charte est développée par celle de Jean Sans-Terre et par celle de Henri III au delà desquelles se poursuit tout un mouvement constitutionnel.

Ce mouvement, on ne l'observe guère en Chypre. Les barons sont trop peu nombreux et ils restent tout à fait en dehors des grandes influences du Moyen Age. Ils sont liés à leurs plaisirs faciles : la chasse, les banquets.

Si la vie médiévale s'était continuée jusqu'à l'époque moderne, on aurait pu avoir en Chypre, avec ces barons, quelque chose de très ressemblant à la vie des boïars de Moldavie et de Valachie au XVIII^e siècle. Ils auraient abandonné la campagne, se seraient dégoûtés de la chasse, auraient vendu leurs lévriers, auxquels ils tenaient tant, se seraient défaits de leurs chevaux ; on les verrait placés autour du roi, dont ils auraient formé la cour. Une étiquette très étroite y aurait déterminé tous les rangs et toutes les actions. Et tout cela aurait fini par une immobilité paralytique, comme celle des très anciennes sociétés politiques, incapables de renouvellement.

Cet avenir pouvait se dessiner d'une façon d'autant plus claire pour ce baronnage, numériquement très réduit, que des éléments byzantins, comme ceux qui se trouvent, pour une partie, à la base du développement des pays roumains, ont formé, jusque bien tard, une des bases de cette société.

Le roi est un roi latin ; il va à l'église et un clergé occi-

dental l'entoure. Mais il n'a pas de haine à l'égard des Grecs. Au moment des grandes épreuves, comme à celui des grandes solennités, il est au milieu de tout son clergé : prêtres et moines occidentaux, allant jusqu'aux Dominicains et aux Frères mineurs; mais aussi papas grecs, évêques orientaux, avec l'archevêque de rite oriental à leur tête, Arméniens, Syriens, Maronites. Ce roi, d'aspect occidental, est tout de même la continuation d'Isaac Comnène.

On ne saurait assez dire, dans l'étude de l'histoire, que les anciens fondements ne disparaissent jamais; on peut recouvrir le passé, mais non l'écarter; il revient toujours sous un autre nom.

Il est impossible de s'établir en terre byzantine sans devenir un peu byzantin.

On est donc resté byzantin sous beaucoup de rapports : palais de Famagouste, palais de Nicosie, châteaux de campagne, ce qu'on appelait couramment, au Moyen Age, des « sérails », dans le sens du « sérail » de Frédéric II dans l'Italie méridionale; c'était l'endroit où le roi s'isolait, où il n'était pas en contact avec le monde environnant. Il y avait de magnifiques vergers, qui sont décrits par les voyageurs et dont on trouve les traces dans certains documents d'administration, avec des arbres fruitiers de l'Orient, quelque chose de semblable à ces beaux jardins de l'Espagne maure, qui se sont heureusement conservés jusqu'à notre époque, les plus beaux de l'Europe.

Tout un monde de fonctionnaires était chargé d'administrer ces jardins qui étaient une des gloires de la royauté chypriote. Comme à Constantinople, du reste, où lorsque les Turcs ottomans sont venus, avec le sourire des jardins de la Perse, ils ont trouvé les jardins de l'empereur byzantin, qu'ils ont confiés à leurs jardiniers, aux « bostandji ».

Et, lorsque des pèlerins occidentaux arrivaient dans l'île de Chypre, ils avaient grande satisfaction de voir pour la première fois, dans ce que les Italiens du Moyen Age appelaient un « broglio », des animaux inconnus chez eux, des girafes, des panthères.

Ce souverain, de caractère extérieur latin, n'est donc pas un latin dans le vrai sens du mot. Quand on considère les éléments fondamentaux de sa façon d'être et de se manifester, il est non seulement un successeur des Byzantins, mais, un peu comme Frédéric II, un successeur des Arabes, parce qu'il y a eu une domination arabe avant la reprise de l'île par les Byzantins. Quand Henri II est attaqué par ses frères, et que sa mère et ses sœurs interviennent pour le garantir, à ce moment où les passions sont si fortes que toute étiquette et tout protocole disparaissent, la reine-mère commence à parler, en même temps, en français, en grec et en arabe.

Plus tard, au cours d'une autre tragédie, celle de Pierre I^{er}, assassiné, sinon par la volonté de ses frères, du moins dans l'intérêt de ceux-ci et sous leurs yeux, tout ce qui se passe avant l'assassinat, au moment même de ces scènes horribles, et après, pendant la longue vengeance de sa veuve, outragée avant le crime mais qui entendait néanmoins venger la mémoire d'un mari qu'elle n'avait aucune raison de continuer à aimer, dans tous ces actes de la seconde grande tragédie de l'île des scènes se passent, qui, pour un Occidental, sont peu familières et inspirent l'indignation ou le dégoût: celle par exemple où, sur le balcon du palais de Nicosie, on montre la tête sanglante de Pierre le Bon.

Quiconque connaît un peu les événements de Byzance retrouve aussitôt une façon d'agir et de ressentir qui appartenait à ce monde chrétien grec de l'Orient.

Il y a des tragédies de tous points semblables dans la vie des dynasties musulmanes.

La plus grande faculté de raffinement dans les rapports entre hommes existe à côté de ces mouvements qui ne témoignent d'aucune mesure au moment de l'action, et qui n'entraînent, après celle-ci, aucun remords.

Dans cette société, incapable de vigueur politique à l'intérieur ou à l'extérieur, se manifeste tout à coup, à un certain moment du XIV^e siècle, un mouvement de croisade. Ces barons, habitués à vivre sur leurs terres, entourés de leurs paysans, de leurs serfs, de leurs « perpériaire » à demi rachetés, oublient tous leurs goûts, toutes leurs occupations antérieures et secouent cet envahissement de l'Orient qui s'exerce depuis longtemps sur eux; ces gens, voluptueux ou agités, dominés par un climat qui n'était plus celui de l'Occident, deviennent des personnalités éprises d'action; ils demandent du travail, du travail militaire bien entendu, sur des champs lointains.

L'idée de croisade, qui était comme assoupie un peu partout, devient l'idée dominante dans ce monde de Chypre. On lui sacrifie tout : fortune, tranquillité, vie. Pendant au moins vingt ans, on ne parle que de croisade, et c'est parfois l'île de Chypre qui veut cette croisade, qui l'impose à l'Occident. Ceci devient sa raison d'être, alors qu'auparavant, au XIII^e siècle, on pouvait croire que son but principal était de constituer, à l'aide d'une grande place comme Famagouste, un relais pour les pèlerins, un lien de commerce avec l'Asie voisine, les barons étant comme les gardiens de cette activité économique. Une profonde modification s'est donc produite dans la mentalité de cette société chypriote.

Cette période toute nouvelle, étonnamment nouvelle, de la Chypre de croisade se groupe autour d'une personnalité qu'un des plus grands historiens de l'Angleterre au XIX^e siècle, Stubbs, qualifiait de « demi-géniale ».

Parlant de Pierre I^{er} de Chypre, les chroniqueurs locaux lui donnent ce qualificatif de « Bon », qui a le même sens que pour Jean le Bon, roi de France, lequel n'avait rien d'un philanthrope, mais était « bon » sur le champ de bataille.

On doit se demander quel est le sens de cet appétit effréné de croisade, durable tant que Pierre I^{er} fut toléré sur le trône par les barons, qui finirent par se défaire de lui, dans l'espoir de revenir à l'état de choses du XIII^e siècle, alors qu'ils devaient seulement tomber sous la dépendance étroite et humiliante des républiques italiennes et surtout de Gênes, bientôt maîtresse du grand port de Famagouste.

Faut-il trouver la raison de cette nouvelle manifestation de la chevalerie de Chypre dans ce monde chypriote lui-même? Non, sans doute.

Ce monde était trop fermé et comprenait trop peu de grandes familles, il se renouvelait trop difficilement. On s'arrêtait à Chypre, mais on ne venait pas pour y rester. Le sang un peu empoisonné de pacifisme oriental de cette société n'était pas aéré par des éléments nouveaux. Ce n'était donc pas de Chypre que ceci venait en ligne directe mais seulement de faits qui se passaient dans l'île, tout en ayant une origine extérieure.

Lorsqu'on voit une petite société humaine se modifier de cette façon et abandonner toutes ses traditions pour en prendre d'autres, il faut penser à deux choses : une grande

influence générale venant d'ailleurs; l'éclosion d'une autre vie morale.

Le fort mysticisme du XIV^e siècle, joint à l'esprit d'aventure, paraissent ici des explications toutes naturelles.

En ce qui concerne l'influence occidentale, elle vient de France, de la nouvelle France. Dans l'*Essai de synthèse de l'Histoire de l'Humanité* que je viens de publier, j'ai tâché de montrer que, pour le XIV^e siècle, l'influence déterminante est, partout, celle de la France; que, s'il y a toujours une erreur à considérer la vie de la nation française entre les limites, si grandes et cependant si étroites, du territoire français, ce défaut n'est jamais plus ressenti par l'historien qu'au XIV^e siècle.

Au XIV^e siècle, il faut bien le dire, la France envahit. Elle n'envahit pas dans le sens matériel du mot, elle s'infiltré plutôt ou elle se superpose, pour dominer.

On n'a qu'à penser à ce fait que l'Empire germanique, le Saint Empire romain de nation germanique, a été dominé deux fois, pendant ce siècle, par l'esprit français : par cet Henri de Luxembourg, seigneur sur les marches de France, parlant le français, ne connaissant presque pas l'allemand, et allant mourir en Italie, en terre latine, puis par ce Charles IV, qui, en sa qualité d'empereur, comme en sa qualité de roi de Bohême, est bien un Français, élevé en France, dans un milieu français, ayant sa parenté en France. Revenu en France, il a été tellement envahi par ses souvenirs de jeunesse qu'il en avait les larmes aux yeux; la Bohême, qu'il a créée à nouveau, n'est plus un Etat subgermanique, mais, au contraire, une opposition à l'Allemagne, une espèce de contre-Allemagne française placée, avec sa Prague à lui, contre la Leipzig de l'Allemagne,

comme, du reste, est française sa conception de l'art, avec les Français qui l'entourent, pour contribuer aux splendeurs de la nouvelle capitale.

Et, si on va plus loin que la Bohême, la Hongrie appartient aux Angevins de Naples, à une autre France installée, avec le frère de Saint Louis, dans ce royaume des Deux-Sicules, dont elle perdra une partie, mais conservera l'autre, avec tout une Albanie française qui a contribué essentiellement à transformer les clans antérieurs en une nation albanaise.

Sans compter telles influences qui se sont exercées du côté de la Serbie, dont la magnifique chanson épique n'est pas d'origine balkanique, puisqu'elle ne correspond pas au moment le plus brillant du développement de la nation serbe et suppose l'inspiration des chansons de gestes, comme les philologues aussi viennent de s'en apercevoir.

Et, lorsque au delà des Carpathes, qui séparaient, à ce moment, le monde appartenant au roi de Hongrie du monde encore libre des Roumains, on est parvenu à trouver dans la montagne, à Arghesh, ancienne résidence des princes de Valachie, des vêtements de pourpre, recouvrant les restes de l'ancien dominateur du pays, on a distingué sur ces vêtements les lys de France, et, dans les ornements d'or, un travail français.

Même parmi les chevaliers moldaves, ou valaques, qui combattent contre les Turcs, de la façon dont l'a fait un Jean Hunyadi, celui qu'on appelle « le Chevalier blanc de Valachie », lisez : *blaque*, c'est-à-dire *valaque* —, c'est encore la chevalerie française qui vit jusqu'au xv^e siècle.

Et, à côté des combattants, à côté des chevaliers, qui créent, par leur exemple, une chevalerie nouvelle, dans ces pays de l'Est et du Sud-Est de l'Europe, le grand roi

de Serbie, Etienne Douchane, n'est pas uniquement un empereur byzantin. Il réunit dans sa personnalité deux éléments tout à fait différents; la contrefaçon du basileus et, dans son magnifique élan, quelque chose du chevalier de l'Occident. Il sera le champion de l'idée, l'auteur de vastes projets, d'une étendue infinie; d'une confiance touchante par sa naïveté, absolue dans le domaine des hypothèses, il se lance, avec le même essor que d'autres dans le domaine des hauts faits militaires. C'est une autre façon d'être le « bon chevalier ».

La France échafaude des projets de croisades. Ils sont nombreux. L'un d'eux (projet de récupération de la Terre Sainte par Pierre Dubois), publié par Ch.-V. Langlois, plaide pour le roi de France, qui réunirait sous ses ordres toutes les organisations des chevaliers de Terre Sainte.

Un autre rêve est celui d'un nouvel Empire de Constantinople, appartenant aux Français. Même le moine arménien Haython arrive, de sa patrie lointaine, en Occident, pour y exprimer la même confiance dans la possibilité d'une résurrection de la domination chrétienne en Orient.

Sans compter le Vénitien Marino Sanudo l'Ancien, qui, compilant les vieilles chroniques, présente les résultats de ses cinq voyages d'outre-mer, sa connaissance approfondie de la « Romanie ». Et c'est le moment aussi de Ramon Muntaner, de l'initiative des Catalans, celui où se prépare l'offensive hardie des Navarrais.

Sanudo ne manque pas de dire, dans sa préface au roi de France: « Ce seroit plus légère chose à Votre Majesté d'avoir « la seigneurie du monde et gagner paradis, que ne fit « Alexandre, qui fut sire du monde. »

Après cette longue série de projets de croisade, voici des tentatives pour les mettre sur pied.

Il y a d'abord des prétendants à l'Empire latin de Constantinople. Un Charles de Valois, qui a épousé Catherine de Courtenay et qui représente les droits de sa femme. Il n'y arrivera jamais. Toutefois, après avoir mis en mouvement tout le monde oriental, il transmet ses droits au prince de Tarente, son héritier, qui ne se présente pas en tant que prince italien, mais comme représentant français des droits qu'avait eus jadis une lignée française, fût-ce même une lignée de Flandre, sur Constantinople, devenue ville latine, avec un patriarche latin originaire de Venise.

Puis toute cette série de croisades qui a été presque révélée il y a une quarantaine d'années, même aux érudits, par les travaux d'un Delaville-le-Roulx, auxquels a fait suite mon *Philippe de Mézières et la Croisade au XIV^e siècle*. Croisade de Smyrne, à laquelle ont participé aussi des Français; croisade du Dauphin de Viennois, Humbert, qui vend toutes ses possessions pour aller chercher fortune en Orient; essai de croisade du roi de Majorque, prince catalan, à demi Français du Sud, qui va du côté du Levant, non seulement pour la gloire ou pour la croix, mais afin de remplir ce qui est, pour tout le monde, un devoir de conscience.

Tel prince espagnol s'en va aux îles Fortunées, découvertes par le Français Jean de Béthencourt, et s'imagine pouvoir y établir un vrai royaume de croisade. Et je me demande même si, à la fin, lorsque la royauté de Castille, représentée par cette reine Isabelle, qui fut, dans le développement des dynasties ibériques, presque un être sacré, et non seulement une grande reine moderne, fournit à Christophe Colomb ses caravelles, ce n'est pas, avant tout, un acte de croisade. Il n'y a pas de doute que toute l'action des rois de Portugal du xv^e siècle fût conçue de cette façon; autrement, dom Pedro de Portugal ne serait pas venu combattre les Turcs en

Valachie, au commencement du xv^e siècle et on ne trouverait pas cette légende, fausse, mais si expressive, du voyage de ce prince aux Lieux Saints, où depuis longtemps on faisait venir Charlemagne, considéré comme croisé par Marino Sanudo lui-même.

Là est un des motifs de cette croisade de Chypre; voyons l'autre :

Tout ce monde est dominé par une conception mystique de la vie et du devoir humain. Je citerai quelques cas, qui me paraissent expressifs.

Lorsque la croisade se dirige vers Smyrne, où se trouve un certain Oumour, petit émir turc, qu'on arrive facilement à vaincre, sitôt après la bataille gagnée, surgit la légende mystique. Des chevaliers blancs se sont mêlés à la bataille; ce sont les saints protecteurs. Sur les cadavres des chrétiens, on découvre une grande croix blanche. Cette consécration de leur mission de croisade les distinguera des Musulmans.

Quand l'Occident apprend ces actes de guerre sainte qui s'accomplissent en Asie, surgit la fausse lettre de croisade adressée par le roi de Chypre, Hugues IV, à Jeanne de Naples. Jamais Hugues IV, homme uniquement religieux, n'a eu l'idée d'adresser des lettres de croisade à cette Jeanne de Naples qui n'avait certainement rien à voir avec n'importe quel idéal du moyen âge.

On trouve, dans l'île même de Chypre, tel autre cas vraiment curieux : dans la montagne, s'élève, par la découverte heureuse d'un berger, un couvent consacré à la croix révélée. L'église de la Phanéroméni est bâtie sur cette place.

Et, aussitôt après, tout le monde, en Chypre, s'en va vers ce couvent pour adorer la nouvelle manifestation de la

divinité sur cette terre, qui, depuis l'époque la plus lointaine, était considérée comme appartenant à Sainte Hélène.

Survient la « mort noire », en Chypre comme ailleurs, et la conséquence de cette grande catastrophe pour la chrétienté entière est une recrudescence de foi qui se manifeste sous forme d'un puissant mysticisme. A côté du mysticisme d'Orient, se fera sentir l'influence de l'autre mysticisme, qui se développera si fort dans la seconde moitié du XIV^e siècle, celui des Flagellants, des « Frères de la vie commune », celui qui s'incorpore dans les projets de réforme de l'Eglise, représentés par l'Université de Paris, par Pierre d'Ailly, par ce saint français du XIV^e siècle qu'est Pierre de Luxembourg, par le couvent des Célestins qui a joué, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, en fait de recrudescence du mysticisme, le même rôle que, dans d'autres circonstances et avec d'autres buts, le Port-Royal du XVII^e siècle à l'égard du jésuitisme dominant.

Il y avait comme une Eglise nouvelle qui paraissait, et cette Eglise nouvelle a trouvé, à un certain moment, sa manifestation littéraire immortelle dans l'« Imitation de Jésus-Christ », attribuée à de Kempis et à d'autres, mais qui, même si on conteste les titres d'auteur de Jean Gerson, représente, sans aucun doute, l'état d'esprit de la société française à l'égard de l'idéal chrétien.

Celui qui suscite la croisade, qui s'en va la prêcher d'abord dans l'île de Chypre, qui arrive, à côté du légat Pierre Thomas, autre Français, à mettre en mouvement tout ce monde de chevaliers, est un Picard, Philippe de Mézières. Il vient de sa terre, dans le voisinage de la ville d'Amiens, où se conservait le souvenir, si fort, d'un Pierre l'Ermite transformé par la légende.

Ce chevalier, au service d'un seigneur ou d'un autre, d'un

roi ou d'un autre roi, abandonne tout souci terrestre, tout intérêt de carrière, pour s'en aller dans ce Levant, si lointain, où il dirigera vers un but nouveau la mission des enfants de Hugues IV, quittant l'île pour se rendre en Occident. Philippe de Mézières et Pierre Thomas, le futur créateur picard de l'Ordre de la Passion et le légat périgourdin, inspirent aux fils du roi l'idée de ne pas s'en tenir au rôle de dominateurs de leur petite île, de la sacrifier avec tout son monde chevaleresque et sa grande prospérité économique pour risquer tout dans l'acte de croisade.

Devenu roi, Pierre I^{er} abandonne aussitôt la tradition de ses prédécesseurs. Son père, Hugues IV, faisait office de chantre dans sa chapelle. C'était un observateur très strict de toutes les règles de l'Eglise, et il n'aurait jamais pensé à quitter son royaume pour voir d'autres régions, alors que Pierre est, avant tout, le grand pèlerin de croisade. Si son chancelier — puisque Philippe de Mézières est arrivé à devenir chancelier de l'île de Chypre — a intitulé tel de ses ouvrages *Songe du vieux pèlerin*, le roi est bien le glorieux pèlerin de la sainte entreprise.

Après sa tentative de jeunesse, après cette équipée qui devait le mener en France, contraint de revenir, emprisonné par son père, Pierre attend le moment où il sera couronné pour reprendre ses projets. Il se rend à Venise, à Gênes, mais vise, avant tout, la France, cette France des chevaliers du « bon » roi Jean. Il cherche, dans ce milieu tout disposé à la croisade, ce qu'il faut pour organiser une action dont, au commencement, il ne se considérait pas comme le chef, puisqu'il entendait grouper la guerre de Jérusalem autour de son chef naturel, le roi de France.

Pour cela il livre aux marchands des républiques italiennes les intérêts économiques de son royaume. Ce fut comme une

liquidation générale, quelque chose de pareil à ce qui est arrivé en France, à la fin du xv^e siècle, lorsque Charles VIII abandonna tout ce qu'avait gagné Louis XI, pour avoir les mains libres et pouvoir aller à la conquête de l'Italie, de l'empire de Constantinople et du royaume de Jérusalem.

Il trouve un pape qui lui correspond, un pape mystique. Après Innocent VI, est venu cet Urbain Grimoard, Urbain V, portant le nom du pontife qui a prêché la première croisade. Et, comme Urbain II a créé un légat de croisade, le cardinal de Périgord se mettra à la tête de cette reprise de la guerre sainte.

Pierre I^{er} espère qu'autour du roi Jean, autour des princes de France, autour de cet autre prince français qu'est le roi d'Angleterre, il y aura comme une réunion pacifique et dévouée de tous ceux qui détiennent le pouvoir dans l'Europe occidentale.

Il va donc en Angleterre, où on a trouvé tout récemment une trace matérielle de sa présence, le symbole matériel de son Ordre de l'Épée, qui portait cette inscription, représentant pour lui un précepte de vie, suivi jusqu'à son dernier souffle : *Pour loyauté maintenir.*

Il est capable d'aller partout, pour faire adopter ce *credo* par toute la chrétienté occidentale. On verra plus loin qu'il visita l'Allemagne, poussa jusqu'à Cracovie, où eut lieu la rencontre du roi angevin de Hongrie, qui était un Français, du roi de Chypre, un autre Français, et de ce roi de Pologne, lui-même influencé par l'esprit chevaleresque.

On constate alors comme une œcuménicité française dans ces régions, une intégralité française, dominée par la conception mystique de l'époque et dirigée vers la conquête de Jérusalem.

Mais le roi de France meurt. Le légat le suit dans la

tombe. La grande croisade n'est plus une possibilité. Alors, on recourra à la petite croisade. Et ce que Pierre I^{er} a réussi à faire à Alexandrie, prise un peu par surprise, gardée pendant quelques jours, quittée avec un sentiment de profonde douleur et la conscience que jamais l'heure unique ne reviendra plus, c'est un acte de la croisade opportuniste, réduite, qui remplaçait la grande idée du passage général, conduit par le roi de France (1365).

Aussitôt après le retour d'Alexandrie, les Républiques italiennes s'entremettent. Le commerce avec l'Égypte et avec la Syrie, si rémunérateur, devenait impossible. Pendant trois ans il y a lutte entre les sorties de croisade du roi, inébranlable dans la poursuite de ses projets, et les intérêts matériels des Républiques italiennes.

On finit, malgré ses entreprises sur la côte de Syrie et sa conquête de Tripolis, par imposer une paix. Or, forcer à la paix celui qui avait réuni à ses Chypriotes des éléments recueillis dans toute la chrétienté occidentale — Français, Anglais, Italiens, jusqu'à des chevaliers de Constantinople, comme Laskaris Kalophéros —, cet homme qui vivait pour la guerre sainte, pour sa couronne sacrée de Jérusalem, cela signifiait tuer sa mission. Son assassinat, quelques mois après, par les barons de Chypre, fut plutôt un acte de piété à l'égard de celui qui, détruit dans l'essence intime de son âme, ne se sentait plus le droit de vivre.

IV. — CHYPRE DE BOURGEOISIE GRECQUE ET LATINE.

Après la mort de Pierre I^{er}, les barons, réunis aux frères du roi qui avaient préparé cet acte sanglant, entendaient rétablir l'ancien état de choses, c'est-à-dire substituer à la

Chypre royale, à la Chypre de croisade la Chypre anonyme des barons. Ils cherchèrent dans les Archives, y trouvèrent la rédaction des Assises due au comte de Jaffa et en firent la nouvelle constitution de l'île. Seulement, retourner au moyen âge, aux anciennes coutumes, était alors chose à peu près impossible. Ce n'était pas au moment où se préparait un peu partout la nouvelle monarchie, qu'on appelle, avec une certaine latitude de langage, la monarchie absolue, qu'on pouvait rétablir les anciennes coutumes féodales.

Là fut la grande erreur initiale. On pouvait remplacer la politique de Pierre I^{er} par une autre, choisir un roi moins soucieux des intérêts de la croisade, mais revenir à l'état où se trouvait Chypre à l'époque où Guy de Lusignan s'y établissait était une pure absurdité.

Il faut bien dire qu'après cette première reconnaissance publique des Assises comme constitution du royaume, après cette transformation d'une tradition en une législation écrite et définitive, la royauté se trouva plus d'une fois — c'était une nécessité publique — dans les mêmes conditions qu'au-paravant. Si parfois cette royauté a été incapable de remplir sa mission, ceci n'est pas attribuable au nouveau régime institué par les Assises, mais aux conditions personnelles des successeurs de Pierre I^{er}. Pierre II était un enfant. Des années passèrent avant sa majorité. On respecta bien d'abord la règle des Assises, dont on consultait le texte chaque fois qu'il y avait un changement de règne, comme on le faisait aussi pour les relations entre les barons et la royauté. Mais, quand il fut proclamé majeur, Pierre II, le roi Perrin, ce demi-Aragonais, parce que sa mère Eléonore apportait non seulement dans son sang, mais dans sa mentalité, une autre façon de penser et d'agir, était déjà fatigué par la longue minorité humiliée que lui avaient imposée les barons.

Ce ne sera donc jamais un roi dans le vrai sens du mot. Il assistera d'abord à la prise, par les Génois, de Famagouste, son principal port, ce qui représente sans aucun doute le coup le plus douloureux qui jamais ait été porté à la prospérité de Chypre. L'indifférence des barons et de la population en présence de cet événement en augmentera encore la gravité.

La défense de son héritage lui était en outre rendue particulièrement difficile par le fait que l'attaque des Génois ne se présentait pas comme celle d'une puissance étrangère contre le royaume. En effet, la veuve de Pierre I^{er} s'était adressée au Pape et à son propre père, Don Pedro d'Aragon, pour demander vengeance contre les assassins de son mari, en première ligne contre les deux frères qui avaient trempé dans le crime, le régent et le connétable Jean. L'expédition préparée par les Génois était donc une expédition vengeresse, et on pense bien que, ceux-ci ayant l'appui de la reine-veuve et de ceux qui avaient été aux côtés de Pierre I^{er}, le petit roi se trouvait en difficulté pour défendre les intérêts de sa couronne.

Il sera dit plus tard quels traitements il eut à subir de la part des Génois et comment la reine tira vengeance des assassins de son mari.

Cette royauté essaya plusieurs fois de lutter contre la fatalité. Perrin chercha un appui en Italie, où il épousa la fille de Bernabò Visconti, seigneur de Milan. Mais cette alliance ne lui apporta rien. Il mourut après quelques années d'un règne presque insignifiant.

La couronne, cette fois — et c'est là encore un avantage des barons — revenait au connétable Jacques, l'autre frère de Pierre I^{er}. Fait prisonnier par les Génois, il avait d'abord été dirigé sur Rhodes et, comme il demandait à être trans-

porté en Occident, dans un pays de liberté, ses maîtres l'avaient débarqué à Gênes, où il était resté longtemps en prison, telle femme de sa famille étant réduite à travailler dans la ville pour le nourrir. Et cependant, afin de flatter ses hôtes, il avait donné à son fils, comme nom de baptême, Janus, qui correspondait au nom latin de Gênes, Janua.

Il fallut, au moment de la mort de Pierre II, faire en même temps des concessions aux barons et aux Génois. Aux premiers, parce qu'aussitôt on avait recouru aux Assises et cherché ce qu'elles disaient sur les conditions de la succession royale : ce fut par agrément exprès des barons, en ceignant une couronne octroyée par la noblesse, que Jacques de Lusignan, l'ancien connétable, commença son règne. Il avait à lutter avant tout contre de grosses difficultés financières, que, bien entendu, il ne put surmonter. Après ce règne, assez court, Janus, l'enfant né à Gênes, qui portait dans son nom le sceau de la profonde humiliation subie par les Lusignan, en inaugura un, qui devait être le plus malheureux de toute l'histoire de l'île.

On essaya à ce moment de refaire la croisade. Il y eut des attaques dirigées contre les Sarrasins, contre les gens du Soudan. Seulement, entre ces attaques contre les Infidèles et la revanche de ceux-ci, qu'on pouvait attendre et qui ne tarda pas, il existait une profonde différence.

D'un côté une royauté humiliée, mal servie par ses chevaliers. Et surtout le sentiment de la bourgeoisie, principalement de la bourgeoisie grecque, qui s'était révélé dans l'île. Cette royauté, presque abandonnée, n'avait parmi ces soldats rien de cet élan qui avait distingué la noble et hardie croisade de Pierre I^{er} où on avait devancé l'esprit d'initiative des Musulmans. Or, au xv^e siècle, d'autres Musulmans arrivent, ceux de Mahomet II, qui réussissent à être les maîtres de

Constantinople, où ils fondent un grand empire d'Orient. Ce ne sont pas, il est vrai, les Ottomans que Janus aura à combattre, mais les gens d'Égypte, qui sont tout de même les coreligionnaires de Mahomet II.

Il y eut une invasion de l'île, en 1426. Les Sarrasins, une magnifique cavalerie, envahissent le petit royaume. Le pauvre Janus, qui vivait d'illusions, s'imaginait que sa cavalerie — car il n'avait pas perdu totalement le souvenir des exploits de Pierre I^{er} — serait capable de résister à l'élan des Mameluks. Mais à la grande bataille de Chéroktia, qui représente le troisième moment de l'invasion sarrasine, il fut totalement battu. S'étant lancés, un peu comme les chevaliers français de Nicopolis contre les spahis et les janissaires de Bajazet I^{er} à la fin du XIV^e siècle, les siens furent rapidement dispersés. Le roi lui-même, resté prisonnier, sera transporté au Caire, et retenu là pendant quelque temps en captivité. L'île s'en est trouvée dans un état d'anarchie qui sera bientôt analysé.

Lorsque Janus revint, il jouissait encore des restes d'un prestige disparu pour la plus grande partie par cette série de malheurs. Après la mort de ce roi malheureux, que son inscription tombale présente comme une émule de Trajan et un saint, vint le règne assez long, mais sans aucune importance, du roi Jean, c'est-à-dire, en fait, de la reine Héléne, une Paléologue. Alors même que Constantinople était prise par les Turcs, Chypre pouvait être ainsi un point de ralliement pour les Grecs vaincus.

Car on se trompe bien, si on s'imagine que l'Empire de Byzance a succombé par suite du manque de bravoure des chefs de la nation et comme une proie facile pour Mahomet II. La belle résistance, pendant deux mois, de Constantinople assiégée par le grand Sultan et totalement

abandonnée par la chrétienté occidentale montre combien forte était encore la vitalité des Grecs. L'explication décisive de la perte de l'Empire réside dans le fait qu'il était tout plein d'un latinisme qui demandait le partage du pouvoir. Il y avait à Salonique un despote qui a vendu la ville aux Vénitiens, il y en avait d'autres en Morée, puis tout un nombre de petites formations. Et c'est par ce démembrement, qui venait de nouvelles institutions totalement opposées à celles qui avaient fait l'unité et la solidarité de l'Empire d'Orient, que Constantinople se présenta comme une ville isolée, alors que des forces grecques très importantes restaient en Morée, incapables d'intervenir.

Fermant cette parenthèse, observons qu'il y a alors un fait nouveau en Chypre, seulement cette nouveauté vient trop tard et les bonnes choses trop tardives représentent le plus grand malheur dans la vie d'une nation ou d'un pays.

Un homme extraordinaire de la Renaissance, surgit dans cette île, qui paraissait condamnée. Arrivé au pouvoir avec les plus grandes difficultés, par ses origines, par sa façon d'être, par cette indifférence morale qu'on rencontre habituellement chez les hommes de cette époque, il ne pouvait pas prendre racine. Et il ne pouvait pas réaliser cette concentration du royaume qui était nécessaire pour la défense suprême. Tout cela, en restant un être très intéressant, disposant de très grands moyens, capables de tourner toutes les difficultés, une espèce de « principe », de César Borgia dans l'île de croisade.

On a consacré des articles et même des volumes à Catherine Cornaro, sa femme, mais on a laissé un peu de côté, en faveur de Catherine, très intéressante par sa beauté, par ses grands malheurs, par la situation terrible où l'ont

mise les circonstances, et par la dureté de sa propre nation, les Vénitiens la traitant en protégée humiliée, pour en faire une espèce de déportée dans son château d'Asolo, on a, dis-je, laissé un peu trop de côté son mari, qui appelle avant tout l'attention comme type représentatif de cette époque de la Renaissance.

Jacques II, qu'on appelait l'Apostoile, puisque, bâtard du roi Jean, il avait obtenu à l'âge de quinze ans l'archevêché de Nicosie, était fils de Grecque. Sa mère était Mariette de Patras. La reine Hélène avait connu cette liaison et avait persécuté la pauvre femme, à laquelle elle avait fait couper le nez avant la naissance de Jacques. Le chroniqueur Florio-Bustron, qui est Grec d'origine, bien qu'écrivant en italien, observe d'une façon naïve que, malgré le nez coupé de la mère, l'enfant naquit « très beau de visage, allègre, plein de « beauté et de grâce, si proportionné que chacun le jugeait « fils de roi ».

Il fut mis à l'école, et le même chroniqueur n'oublie pas de dire qu'il y montra aussitôt son énergie en battant des camarades plus âgés. Il étudiait très peu, il s'adonnait surtout à l'escrime, montait à cheval jusqu'à perte de forces et n'en descendait que lorsqu'il était en sang. Offensé par d'autres enfants, il ne dormait pas jusqu'au moment de la vengeance. On dut toute la vie le respecter à cause de ces preuves répétées de vigueur.

Pendant longtemps l'« Apostoile » a été en butte aux persécutions de la reine Hélène et de tout le parti de celle-ci. Seulement c'était un homme auquel il ne convenait pas de s'attaquer, car il avait toujours le moyen de répondre, et, de fait, il a tourné tous les obstacles mis devant son ambition.

L'héritière du trône était la fille légitime du roi, Charlotte

(l'aînée, Cléopâtre — encore un nom grec — étant morte en bas âge), qui avait été mariée à son cousin germain, Louis de Savoie, lui-même fils d'une princesse de Chypre. La reine Héléne, qui ne voulait pas de ce mariage avec un Latin, un Franc, un mécréant, selon ses opinions religieuses byzantines, était morte en maudissant sa fille si jamais elle concluait ce mariage.

Cependant, Charlotte ayant été proclamée reine, le mariage avait été célébré quelques mois après et Louis de Savoie était venu avec ses Savoyards et s'était installé dans le royaume. La chronique de Chypre parle toujours avec mécontentement de la présence de ces étrangers, de ces « forastieri », dit Florio Bustron dans son italien d'emprunt. Toutes les sympathies grecques se tourneront du côté du fils de dame Mariette de Patras, restée jusqu'au bout la conseillère et la combattante aux côtés de son fils.

Voilà donc cet archevêque, n'ayant autour de lui qu'un petit groupe de partisans dévoués, parmi lesquels le frère de sa mère, Marc de Patras, et ne pouvant se maintenir dans l'île, qui s'embarque et part pour Rhodes, en apparence afin de faire valoir ses droits en Occident, du côté du Pape, peut-être du côté du duc de Savoie, mais en réalité pour gagner l'Égypte, où il fera hommage au Soudan, en s'engageant par un serment qui sera reproduit plus loin.

Plus tard, il cherchera à faire disparaître, par des excuses, ne reposant sur aucun fait véritable, cet acte d'hommage. On prétendait que le pape Pie II, qui aurait voulu lui faire épouser une nièce qu'il avait refusée, avait inventé de toutes pièces ce terrible serment fait au suzerain musulman.

Je peux affirmer que cet acte est absolument authentique. La forme en est très curieuse, ainsi qu'on le verra plus loin, mais c'est là précisément un grand argument en

faveur de son authenticité. Nous l'avons retrouvée dans maintes conventions entre chrétiens et musulmans.

Après ce succès, Jacques II employa les troupes qu'il avait sous la main, des Sarrasins, pour prendre Famagouste. Ainsi, le dernier des vrais rois de Chypre — car après lui il n'y eut que la reine, son héritière, et l'enfant Jacques III, qui vécut quelques mois à peine — fut celui qui rendit à l'île la possession de ce magnifique port. Famagouste s'est soumise aux conditions imposées, ce qui n'était pas trop difficile, parce qu'à cette époque, seconde moitié du xv^e siècle, Gênes avait passé par le régime français de Boucicaut, par celui du marquis de Montferrant et du duc de Milan, et sa puissance était finie.

Il faut penser que les Turcs ne s'étaient pas installés encore à Constantinople. La valeur de la Méditerranée n'avait pas subi la diminution subite qui est venue de l'hégémonie ottomane sur la capitale de l'Empire byzantin, l'Amérique n'avait pas donné une importance toute nouvelle à l'Atlantique, de sorte que ravoir Famagouste c'était tout de même trouver de nouveaux moyens de domination.

Conquérant de Famagouste, massacreur des Sarrasins qui l'avaient aidé à atteindre ce but, allié des Vénitiens, capable de dire qu'il était le fils bien-aimé du pape et même, l'ami du duc de Savoie, il se cherchait des parents et des amitiés de tous côtés du monde occidental. Il eût pu commencer de la sorte un très grand règne; mais il est mort, lui aussi, de bonne heure. Catherine Cornaro recueillit l'héritage.

Or cette pauvre femme se trouvait dans un enfer d'intrigues couronné par des crimes affreux. On se poursuivait entre anciens barons et nouveaux venus de l'Occident, entre Grecs et étrangers, et il existait une telle haine entre les basses classes et les classes supérieures, et aussi entre les différents

représentants de la classe dominante, que vraiment la situation était intenable.

Catherine Cornaro resta dans l'île seize ans : trois ans à côté de son mari, treize ensuite. Mais cette quasi-vingtaine d'années a été presque continuellement une succession de scènes horribles que ne pouvait pas dominer la personnalité, pourtant si sympathique, de la reine.

Pour comprendre l'acte final, la prise de possession de Chypre par Venise, l'installation de la République dans cette île dont elle avait besoin pour son commerce, il faut tenir compte aussi d'autres faits.

Ces barons, qui étaient arrivés à faire ce qu'on a vu de la royauté chypriote, jadis si glorieuse, ne correspondaient plus guère, comme influence et comme valeur personnelle, à ce qu'avaient été leurs prédécesseurs.

Les Assises étaient observées, en principe, mais, aussitôt après les avoir établies, la royauté pouvait se permettre des actes contraires à leurs prescriptions. On voit le roi remplacer l'ancienne monnaie d'argent par une monnaie de cuivre.

Jacques I^{er} décréta des impôts nouveaux et onéreux, dîme royale, taille, sur les chevaliers aussi, devoir, pour chacun des habitants de l'île, sans distinction de classe, de nation, de religion, d'acheter au trésor du roi un muids de seigle qui devait être payé un besant. On voit une royauté aux abois qui, pour payer les Génois, cherche ses ressources où elle le peut.

En 1392, Jacques I^{er} prend une grande décision. La peste ravageait l'île, et, pris de scrupules religieux, il épargne aux francomates, aux paysans grecs libres, le *képhaliatiko*, c'est-

à-dire la capitation, et en même temps aux gentilshommes le deux pour cent qu'ils payaient auparavant.

La chronique dit qu'il agit ainsi pour que le Seigneur eût pitié de l'île et fît cesser la peste. Mais aussitôt il se reprend et demande les sept besants par an, que doivent payer même les femmes. Et la chronique ajoute que, comme le produit de cet impôt devait servir à former la dot d'une princesse royale, cette princesse mourut à seize ans, au milieu des malédictions et à cause de ces malédictions, Jacques II introduira plus tard le vingt pour cent et imposera, lui aussi, une mauvaise monnaie, en contraignant chacun à apporter sa bonne monnaie à un bureau spécial où se faisait l'échange.

Ces barons, qui ne pouvaient pas éviter la violation perpétuelle des Assises, étaient aussi, depuis quelque temps, d'une composition très mélangée. Il n'y avait plus les anciens nobles de Jérusalem. Le chroniqueur, lorsqu'il trouve que quelqu'un vient de l'ancienne souche, n'oubliera pas de mentionner qu'il fait partie des vieilles et nobles lignées.

On peut savoir exactement quelle était la composition de cette noblesse chypriote à la fin du xiv^e siècle et au commencement du xv^e, parce que Florio Bustron a conservé, pour le règne de Jacques II, la distribution des fiefs. On trouve encore les de Brie, les Goras, les Neuville, les Labaume, les Montolif, les Norès, dont un passa en France au xvi^e siècle.

Mais à côté de ces anciennes familles se présentent beaucoup de nouveaux venus et ceux-ci n'étaient nullement animés des sentiments qu'avaient eus les représentants d'une chevalerie glorieuse.

Beaucoup d'aventuriers surgis d'un peu partout; des

Catalans aussi, car à ce moment, après l'essor des Catalans comme nation, il y a un autre essor, celui de la royauté d'Aragon qui emploie les Catalans.

Le bassin occidental de la Méditerranée est entre les mains d'Alphonse le Magnanime, roi de Naples et des Deux-Sicules, qui emploie jusqu'à Scanderbeg, le célèbre chef albanais, pour pénétrer dans la péninsule des Balkans et qui rêve de la possession de Constantinople; c'est sans doute le plus grand roi du Midi européen à cette époque.

Ainsi, cette royauté de Chypre n'est pas seulement prise entre la pression du Soudan d'Egypte et l'influence, maintenant bien déchue, des Génois de Famagouste. Elle doit aussi compter avec cette grande poussée de la royauté d'Aragon jointe à l'admirable vitalité catalane.

On constate des projets d'accaparement : donner pour femme une bâtarde du roi Jean à un bâtard du roi Alphonse, installer un archevêque catalan à Nicosie — ce qui du reste eut lieu —, faire que ces gens de Barcelone ou de Naples arrivent dans le royaume et y prennent les principales places. On trouve donc un de Naves, un Garceran Suarez, un Russet, puis des Siciliens comme Matteo di Costanzo. Nous connaissons même, pour un cas, les conditions dans lesquelles un Catalan pouvait faire fortune dans l'île de Chypre.

Un certain Jean Perrin Fabrice arrive dans l'île, pauvre Catalan, soldat de fortune, mercenaire qui s'offre. On le présente au roi, qui l'accepte aussitôt. Car, comme Jacques II était un homme à caprices, il formait sa Cour à son gré, et étant homme de la Renaissance, il ne faisait aucune différence de race ou de condition sociale.

L'aventurier sera bientôt le premier des barons du royaume. Et, comme on ne voulait pas lui donner un

titre déjà employé, on lui en décerne un inédit. Jamais il n'y avait eu de comtes de Karpasso, qui représentait l'un des plus magnifiques fiefs dans l'île. Ce fief est donné au Catalan, qui s'y installe et personne ne pourra l'en faire sortir.

Dans les actes sanglants qui signalent le règne de Jacques II et de Catherine Cornaro, ce sont toujours les Catalans et les Siciliens qui sont employés pour le grand coup.

Un jour, le roi Jacques appelle un de ses adversaires. Celui-ci aperçoit deux Siciliens dans la chambre. Il préférerait parler hors de la présence de ces gens-là. Le roi observe que ces Siciliens ne comprennent pas le grec. On les laisse donc et aussitôt l'invité est assassiné par ces deux soudoyés occidentaux, amenés spécialement dans ce but.

La conduite d'un Russet, plus tard arrêté et déporté à Venise, retenu en prison et exécuté, sa conduite de fauteur de tous les crimes représente bien ce dont était capable ce monde tout à fait nouveau.

Il ne faut pas confondre les Occidentaux, fleur des chevaliers d'Occident, qui étaient venus aux côtés de Pierre I^{er}, pour faire œuvre de croisade, et ceux qui se rangent aux côtés de l'« Apostoile », cet évêque défroqué, cet homme qui représente toutes les causes pour les trahir tour à tour, cet assassin de ses propres soldats : ceux-ci viennent uniquement pour faire fortune dans l'île. Ils déshonorent ceux qu'ils ruinent.

A côté de ce fouillis de barons appartenant à toutes les nations et animés seulement de la cupidité la plus hardie et la plus éhontée, il y a cependant un monde de bourgeois, et ce sont ces bourgeois qui ont amené la solution.

Les barons ne représentaient plus une solidarité, un corps social se sentant une mission et poursuivant un but, tandis

que ces bourgeois, latins et grecs, sentaient la nécessité d'avoir dans l'île un gouvernement réglé, qui ne fût pas troublé par des conspirations et par des crimes. La qualité des gouvernants leur était absolument indifférente.

Lorsque Jacques II regagne Famagouste, apparaissent des possibilités de reprendre l'activité commerciale, et celle-ci exige autre chose que les hasards des successions au trône et les caprices de ceux qui l'occupent tour à tour.

C'est alors que Venise commence à s'offrir. Mais, pour l'établissement de sa domination, il faut que la bourgeoisie latine soit remplacée par cette autre bourgeoisie, plus stable, non composée de transplantés, ayant sous elle toute une population de paysans, capable de solidarité.

Ces gens n'entendaient guère, au moment de la tragédie du jeune roi Pierre, soutenir le royaume contre les Génois. A Nicosie on leur avait demandé de contribuer à la défense du royaume; Grecs et Juifs s'unirent et déclarèrent qu'ils ne paieraient pas. Il leur était totalement indifférent qu'il y eût des Génois à Famagouste ou que cette cité fût conservée par le roi de Chypre.

Celui qui prend la direction du mouvement est déjà un Grec, Chikidis. Lui en tête, on refuse de collaborer à la défense.

En même temps, à chaque occasion on voit en face des barons, à côté de la bourgeoisie latine et contre cette bourgeoisie, représentée maintenant par la conquête génoise, les Grecs qui gagnent du terrain. Ils sont en plein développement. Si la race perd Constantinople, c'est aussi à cause de la dynastie, du système de la dynastie, car, si la Grèce avait été alors, comme on se l'imagine, une nation totalement déchue, incapable de se défendre, elle n'aurait

pas ensuite dominé quand même, hors du domaine militaire, l'empire ottoman.

Lorsque la flotte génoise se présente devant Famagouste, avec l'amiral Campofregoso, les Génois, qui ont là, non seulement leurs marchands, mais ce qu'on appelait les Génois blancs, c'est-à-dire la partie de la population qui se trouvait sur le registre du consul de Gênes, s'adressent aux esclaves, aux « parèques », paysans non libres, aux brigands, aux nouveaux venus, aux Bulgares et aux Tartars, ainsi qu'à une nouvelle espèce de Grecs qu'on appelait les « Romanites », donc les Grecs venus du continent, de la « Romanie », de la Roumélie.

Et, quand le connétable Jacques arrive dans le royaume dont il portera la couronne, il doit faire lui-même des concessions à cette population pour être toléré. Aussitôt après, désirant quitter Nicosie, il est en présence d'une révolte de la population, qui veut le retenir en défenseur et exige de lui la délivrance des prisonniers. Des impôts sont refusés et des paysans, des « vouniates », montagnards, descendent à Nicosie, cherchent à imposer une attitude au roi de Chypre, chose tout à fait nouvelle.

En 1426, lors de la grande offensive des Sarrasins, ce sont les Syriens qui introduisent les mamelouks dans la capitale de l'île. On essaie même de créer des seigneuries grecques locales, avec des capitaines, qui seront plus tard pris, condamnés et exécutés.

Les paysans se tournent contre les bourgeois riches et ils amènent un nouvel empereur à la façon d'Isaac Comnène, l'empereur Alexis. L'évêque latin est attaqué et peut à peine être sauvé de la fureur de ces multitudes grecques.

Plus tard, en 1460, Jacques II fera des capitaines de ces parèques et de ces francomates, c'est-à-dire qu'il em-

plaira les paysans grecs en leur donnant des charges importantes dans l'île. Et, si Catherine Cornaro a pu gouverner au milieu de l'anarchie de la classe supérieure, ceci est dû avant tout aux sympathies profondes que lui portait cette classe, soumise, des Grecs, qui s'élevait de nouveau au pouvoir.

Ce qui a décidé la question fut donc la grécisation de l'île par la reine Hélène, femme de Jean, et par Jacques lui-même. Déjà on avait offert à Pierre II un mariage avec une princesse byzantine. Des envoyés de l'empereur s'étaient présentés, avant le mariage de Pierre avec Valentine Visconti, pour lui proposer une alliance. On parlait de possessions en Grèce, de sommes d'argent, qui ne pouvaient être indifférentes au roi de Chypre. Seule la guerre avec les Génois fit obstacle à ce mariage.

Mais, aussitôt qu'Hélène Paléologue devient la femme du roi Jean, les choses changent. Déjà une Lusignan s'était mariée parmi les Grecs, Marguerite d'Arménie, dame d'Aradippo, en Chypre : elle avait épousé Manuel Cantacuzène, despote à Misthra. C'est cette Marguerite d'Arménie qui avait proposé à Pierre II le mariage avec la fille de Jean V, une dot de 100.000 ducats et des possessions dans l'Empire.

Hélène Paléologue s'entoure de Grecs. Son chancelier est un Grec. Pour la première fois, après Hélène, il y a un vicomte grec à Nicosie. Jacques lui-même veut épouser à un certain moment la fille de Thomas Paléologue.

Cette influence collective dépasse celle qu'avait exercée au xiv^e siècle, un Thibault Belféage, un Alexopoulo et qui du reste avait été grande. Alors qu'on combattait contre les Génois pour la possession de Famagouste, ces deux Grecs d'origine, portant des noms grecs, étaient presque les maîtres de l'île.

Le premier sera attaché enfin à la haute potence qu'il avait fait élever pour ses ennemis. Au moment où il passe sous les fenêtres de la reine, il demanda grâce et Eléonore cherche à éloigner le jeune roi, pour qu'il n'entende pas ce cri désespéré du condamné; Thibault l'insulté, en lui rappelant des relations d'amour, abandonnées.

On trouve dans sa maison une grande richesse d'or, d'argent et de bijoux, de monnaie de Rhodes et autres biens. sans compter les grosses perles et autres bijoux qu'il avait préparés pour la future reine Valentine Visconti.

De même sous le vrai règne d'Hélène Paléologue, Thomas de Morée, son frère de lait, devient chevalier et chambellan. Il possède des terres. C'est lui qui avait causé le mouvement dirigé contre la maison du prince d'Antioche, à cause d'un homme assassiné dans la rue. Ce prince en deviendra malade et en mourra.

Lorsque Thomas sera menacé de la revanche de ses victimes, il s'en ira tout bonnement à Famagouste, chez les Génois, et il n'y aura personne pour le lui reprocher.

Mais l'heure des Grecs ne pouvait être l'heure d'un gouvernement grec. Avec ces quelques bourgeois, ces anciens paysans devenus chevaliers, le peu de fortune qui se trouvait entre les mains de la nation, leur incapacité de dominer Famagouste, on ne pouvait tirer un parti suffisant du grand appoint que constituait la venue d'Hélène Paléologue. L'élément grec était appelé à une suprématie de forme.

Or Venise était en ce moment-là dominatrice d'une grande partie de la Morée. Elle possédait les châteaux de Coron et de Modon et commandait le bassin oriental de la Méditerranée. Etablie un moment à Athènes, à Thèbes, ayant le magnifique domaine de l'île de Nègrepont, capable de

conserver jusque bien tard son autre magnifique domaine de l'Archipel, maîtresse du royaume de Crète, c'était la grande puissance grecque de langue latine.

Le sens de l'occupation de l'île de Chypre par les Vénitiens est donc celui-ci : ce n'est pas une action de conquête vulgaire, mais bien l'acte de toute cette grécité, cette ancienne couche de la population qui, s'étant élevée et ne pouvant profiter sous le rapport politique de la force qui était en elle, appela Venise. Venise, c'était l'expression non grecque de la puissance grecque.

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE POLITIQUE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIV^e SIÈCLE

Depuis 1185¹ Chypre était sous la domination tyrannique et tachée de scandales d'un des derniers Comnène, de l'espèce de cet Andronic qui a laissé l'affreux souvenir de son avènement, de son règne et de sa mort tragique.

Fils d'un père qui avait été sébastocrator sous son frère, le grand empereur Manuel, si « latin » de sang et de mœurs, il avait été chargé d'une mission à Tarse, ce qui lui donna l'occasion de provoquer des conflits inutiles avec les princes arméniens ses voisins. Sous Andronic il se saisit de l'île, en présentant des ordres impériaux sortis de son talent de plastographe. Il portait d'abord le simple titre de despote². Isaac l'Ange, ayant pris le pouvoir, essaya de le déloger

1. A cette époque un voyageur arabe signale une « église orientale », un verset du Coran et un tombeau musulman de 650; *Archives de l'Orient latin*, I, p. 590.

2. SATHAS, Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη, II, pp. 561-563.

en envoyant contre lui la flotte impériale entière, forte de soixante-dix vaisseaux, mais il se maintint à l'aide des pirates qui se saisirent des deux chefs et les livrèrent au roi de Sicile, pendant que lui-même battait les troupes débarquées et faisait prisonnier son ancien précepteur, auquel il fit couper les pieds¹. Il prit le titre impérial, comme représentant légitime de la dynastie évincée², mais personne n'était disposé à soutenir un pareil maître.

C'est là ce que nous disent les sources byzantines. Passons au récit des Latins.

Le continuateur de Guillaume de Tyr nous apprend que la sœur de Richard, la jeune reine de Sicile, amenant la fiancée du roi, Béragère de Navarre³ — que Philippe-Auguste devait accueillir à Acre, en plongeant dans la mer pour la recevoir dans ses bras — voulut, dans sa route vers la Syrie, avoir en Chypre des nouvelles du passage du roi, qui l'avait précédée. Le « sire » de Chypre, le duc Isaac, qui, comme « empereur » d'usurpation, se faisait appeler Kyr Isaac⁴, lui proposa de descendre pour mieux s'informer, car il était « malicios et hainos as Latins » qu'il craignait depuis longtemps. Elle refusa et il aurait cherché à se saisir par force de la dame, qui avait deviné ses intentions. Richard lui-même, se présentant à Limassol, fut traité en ennemi : on lui refusa « aigue et viande ».

1. Voy. *Ἱστορία τῆς Κύπρου* de l'archimandrite CYPRIEN.

2. Certaines de ses monnaies n'indiquent plus le titre de despote; SATHAS, *loc. cit.*

3. MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre, Documents*, I, pp. 1-4. Dans les notes qui vont suivre, les deux volumes de *Documents* ne seront désignés que par I et II; MAS-LATRIE, *Hist.* renverra au tome premier de l'ouvrage.

4. La chronique lui donne le titre d'« empereres »; *Gestes*, éd. RAYNAUD, p. 17.

Il fallait bien s'en prendre à celui qui lançait de nouveau son défi. D'autant plus que les Latins restés dans la ville, après le départ précipité d'Isaac, invitaient Richard à y entrer, pour y célébrer son mariage avec la princesse italienne.

Richard se rend à cette invitation, constate que les Grecs sont partis, donne des garanties, impose l'ordre aux siens, qu'il loge dans les jardins. Par des « moines griffons » il prie Isaac de venir voir un roi pèlerin. Un sauf-conduit lui est porté par le Normand Guillaume de Préaux. La rencontre a lieu à Colosses, non loin de Limassol, dans les formes de la plus parfaite courtoisie. Le roi invite le Grec à revenir sur ses errements à l'égard de la croisade et le somme « au nom de Dieu et de la chrétienté » d'être secourable aux croisés d'Acre. Isaac, s'excusant de ne pouvoir abandonner l'île, promet deux cents hommes armés et le marché de vivres. Il s'engage à livrer sa fille en otage. Mais, logé pour la nuit sous une riche tente, il s'échappe et se cache à Nicosie avec sa troupe.

Or Richard ne l'entend pas ainsi. Il débarque à Salamine, la vieille Famagouste, chasse devant lui les gens d'Isaac, occupe Cérines, où est prise la fille de ce prince, et s'en va attaquer à Trimithoussa, dans la grande plaine de Mésorée, sur la voie de Larnaca, les impériaux, Grecs et Arméniens ¹, qui sont battus. Isaac est pris au château de Buffavent ou au cap Saint-André et chargé de chaînes d'argent.

Le récit du Grec Nicéas et celui d'un moine grec ² con-

1. Voir une autre *Continuation* de Guillaume de Tyr, dans MASLATRIE, II, p. 592.

2. Néophyte, dans COTELERIUS, *Monumenta Ecclesiae graecae*, cité *ibid.*, II, p. 460.

firment ces témoignages. Celui de Gautier Vinisauf¹, historien de Richard, abonde dans le même sens.

L'île appartenait donc au vainqueur, qui célébra son mariage le 12 juin, à Limassol, dans l'église de Saint-Georges. Il n'avait que faire de sa proie. Les Templiers l'achetèrent pour cent mille ducats ou « besanz sarrazines », dont quarante mille payés au moment même du contrat².

Mais ceci ne faisait pas l'affaire des Grecs. Au premier jour de marché à Nicosie, ils attaquèrent ces traîtres de Latins et en firent un massacre : ce fut la veille de Pâques de l'année 1192 qu'eut lieu cet acte de vengeance³. Les survivants, sous la conduite du frère gouverneur, Hernalt Bouchart, durent s'enfermer dans le château de Nicosie, mais, comme ils n'étaient que quatorze chevaliers, soixante-quatorze gens de pied et « autres vingt-neuf à cheval », ils s'offrirent à partir. D'ailleurs une sortie désespérée les délivra, et les assiégeants furent eux-mêmes taillés en pièces dans une de leurs églises. « Cette tuerie, ce massacre fut si cruel que le sang coula jusqu'au ruisseau au pont du sénéchal, d'où l'eau du ruisseau la porta au pont de la Berline, où est posée une grande pierre comme signe et en mémoire de ce fait⁴. » Les paysans, abandonnant les villages, se cachèrent dans la montagne.

Pareille acquisition cessait d'être avantageuse pour l'ordre

1. GALE, *Hist. Angl. Scriptores*, p. 321, Voy. le second chapitre des Considérations générales.

2. *Continuation*, p. 7.

3. AMADI, éd. R. de MAS-LATRIE (Coll. de *Doc. inédits sur l'hist. de France*), p. 83.

4. « Et tanto fù crudele quella occision et troncation di membri ch' el sangue corse infino ala fumara, al ponte del syniscalco, et de li lo portò l'acqua de la fumara che correva al ponte de la Berlina, dove è posta una gran pietra fitta in segno et memoria di

des Templiers, célèbre par sa manière de faire les comptes; il fallait se défaire de cette propriété encombrante et coûteuse. L'île fut donc restituée à Richard, qui n'en avait que faire. Guy de Lusignan, roi titulaire de Jérusalem, s'offrit à prendre sur lui les charges des chevaliers, et une seconde vente, avec de l'argent emprunté aux bourgeois de Tripolis, le rendit propriétaire de Chypre.

Il colonisa l'île de Latins¹, en partageant avec les « strateiæ », les parèques paysans et les perpériaies des villes. De tous côtés apparurent chevaliers dépossédés, femmes veuves et damoiselles. « Et furent établi li fié à quatre cens besans blans le chevalier et à trois cens besans blans li turcoples à II chevaucheures et hauberion. » Guy rentrait ainsi dans ses frais. Il y eut bientôt 300 chevaliers et deux cents sergents, le roi se réservant seulement ce qu'il fallait pour l'entretien de soixante-dix² autres.

Il ne vécut qu'un an et onze mois³ pour parfaire son œuvre. Guy de Lusignan, son frère aîné, n'ayant pas accepté de lui succéder, ce fut son autre frère, Amaury, comte de Jaffa, qui se trouva désigné. En difficultés avec son suzerain, Henri de Champagne, qui tenait Jérusalem, il finit par accepter avec lui un accord : en échange de sa renonciation à Jaffa, le roi Henri lui reconnaissait Chypre et lui faisait remise des 60.000 besants d'or dus encore à son oncle Richard. Avec le consentement des chevaliers, Amaury s'établit dans l'île et, pour sceller ce pacte, Henri fit en Chypre

questo caso »; AMADI, p. 84. Cf. MACHÉRAS-STRAMBALDI, où le récit est interrompu.

1. D'après la *Continuation* de Guillaume de Tyr, dans MAS-LATRIE, II, p. 594, Saladin le lui aurait conseillé.

2. Ou même vingt; *ibid.*, p. 595. Cf. *ibid.*, vol. I, p. 8.

3. *Continuation*, I, p. 9.

un voyage de réconciliation, au cours duquel Amaury promit de faire épouser par ses fils les filles du roi. Il eut d'ailleurs à défendre cette île contre les Grecs, dont l'un, Ianaki, soutenu par le seigneur d'Antiochette, Isaac, autre « Griffon », réussit un moment à se saisir de la reine et de ses enfants, qui ne furent délivrés qu'à la requête du maître de la Petite Arménie, Léon¹.

Mais Amaury désirait une situation nette. Son frère avait été roi de Jérusalem; lui, qui jusque-là ne s'était intitulé que « seigneur de Chypre par la grâce de Dieu »², voulut être roi de son île. Il envoya dans ce but Renier de Giblet près de l'empereur Henri VI, auquel ne manquait pas l'envie de distribuer des couronnes. Il obtint le titre tant désiré et lorsque, quelques mois plus tard, en 1196, eut lieu la croisade germanique, il fut couronné à Nicosie par le chancelier Conrad. Le pape avait donné sa consécration par l'intermédiaire d'un légat.

Amaury se sentait étroitement lié à la Terre Sainte, devenue la patrie de sa famille. Il avait donné l'une de ses filles à Bohémond d'Antioche, comte de Tripoli, l'autre à Rupin, neveu du roi d'Arménie. Il accompagna donc les Impériaux dans leur croisade. Grâce au même chancelier impérial, il lui fut possible de contracter un nouveau mariage, avec la reine Isabelle, veuve de Henri mort inopinément et il se trouva ainsi couronné roi de Jérusalem, probablement à Tyr, en 1197³. La mort le surprit lui-même au moment où une autre croisade donnait Constantinople aux Latins (1^{er} avril 1205). Ce fut en roi de Terre Sainte qu'il finit à Acre, d'une intoxication contractée à Caïpha.

1. *Continuation*, II, pp. 596-597.

2. *Ibid.*, p. 598.

3. AMADI, p. 91; MAS-LATRIE, I, p. 146.

Chypre, quoique pourvue d'une couronne royale, n'était encore qu'un simple point d'appui. Deviendrait-elle jamais autre chose? C'était la grande question. Elle paraissait résolue par la mort d'Isabelle et par l'accession au trône de Jérusalem de la marchesina Marie, fille d'Isabelle et de Conrad de Montferrat, Jean d'Ibelin lui servant de tuteur ¹. Mariée à Jean de Brienne, Marie était destinée à une courte vie et l'héritage semblait devoir revenir à l'Arménien Léon, époux de Sybille, fille du roi Amaury, prince à demi latin, qui parvint à se saisir d'Antioche ². Mais tout changeait si vite sur ce terrain instable qu'après la mort de Léon et du prince Rupin l'héritage arménien lui-même paraissait revenir à Philippe d'Antioche, fils de Bohémond, qui pourtant finit emprisonné par le bailli d'Arménie ³.

Deux des fils d'Amaury l'avaient précédé dans la tombe : Guy et Jean. Hugues, le troisième, un enfant, qui eut pour tuteur son beau-frère Gautier de Montbéliard, épousa en 1208 Aelis ou Alix, fille « mezele », lépreuse, du roi Henri et prit en 1211 les rênes du gouvernement ⁴.

Ce qui donna au nouveau royaume la possibilité de se consolider, ce fut, en dehors de la mort de Saladin, qui ne laissait pas d'héritier de son énergie et de ses projets — d'où la disparition du danger sarrasin —, la décadence des fiefs de Terre Sainte, que Hugues n'était pas en état de réclamer. Jean de Brienne, venu de France pour épouser Marie de Montferrat et couronné par le patriarche Albert à Tyr, n'était qu'un pauvre chevalier, quémendant de l'argent

1. AMADI, p. 93.

2. *Ibid.*, pp. 88-90.

3. *Ibid.*, p. 115.

4. *Continuation*, pp. 10, 12.

de tous côtés, et son mariage ne fut pas heureux, car Marie disparut, peu après la naissance d'une fille, Isabelle, celle-là même qui devait épouser l'impénétrable Frédéric II. Le comte de Tripolis était dans l'obligation de prendre des Génois à sa solde, pour se défendre contre ses vassaux (1206). A Antioche se levait contre le prince Bohémond le patriarche Pierre d'Angoulême, que Bohémond vainqueur faisait mourir de soif en prison¹. En 1214, Albert, patriarche de Jérusalem, était tué par un frère du Saint-Esprit, qu'il n'avait pas voulu faire maître².

Malheureusement, sommé par Hugues de rendre les 200.000 « besants sarrasinois » laissés par le roi Amaury, menacé dans sa liberté, Gautier de Montbéliard se trouva contraint de partir pour Acre, avec toute sa fortune, sur des vaisseaux de Tripolis. Au lieu de dépenser son courage et ses richesses au profit de Chypre, il entreprit une expédition en Egypte pour le compte du roi Jean (1211) et finit par périr au siège de Satalie, en chevalier errant d'une croisade sans but.

Ceci n'empêcha pas Hugues de paraître à Acre en 1217, comme associé de son rival Jean de Brienne, avec toute une armée de chevaliers, parmi lesquels les Ibelins, qui continuaient à porter les titres de Terre Sainte : seigneurs de Césarée, de Beyrouth, turcoples. Mais il ne put guère qu'assister au mariage de sa sœur Mélisande avec Bohémond d'Antioche, à Tripolis. La mort le surprit dans cette ville même. C'était le troisième maître de Chypre enseveli en Terre Sainte.

Il laissait deux filles et un garçon de neuf mois, Henri

1. AMADI, pp. 95 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 100.

(1218) ¹. Aussi l'expédition de Damiette, principale entreprise du roi Jean, se passa-t-elle sans autre participation des « Chiprois » que la présence du connétable Gautier de Césarée avec cent de ses chevaliers ².

Chypre fut même alors en danger de disparaître. La reine Alix de Champagne fut reconnue comme tutrice de l'enfant. Héritière de sa sœur Isabelle qui, morte en couches, avait laissé un enfant, Conrad, elle avait, du reste, charge des débris de Jérusalem. « Et alloit et venoit souvent à Acre et à Sur et à Baruth, et là ou faisoit besoing »³. Mais elle confia la régence à son oncle Philippe d'Ibelin, frère de Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth.

L'ambitieux Frédéric II, que le porte-parole des Chypriotes, Philippe de Novare, présente comme « cruel outre mesure », « desleaux et ort » et « paourous » en plus, dépassant en luxure « Noiron », se considérait comme roi de Jérusalem et de tout ce qui en dépendait. Aussi désapprouvait-il l'installation de cette régence, lui seul ayant le droit d'administrer le royaume jusqu'à la majorité du roi. A plus forte raison se montra-t-il mécontent de voir les Ibelins faire couronner par le moine Eustorge le roi Henri, âgé seulement de dix ans. Il trouva dans cinq chevaliers, dont Hugues de Giblet, des associés contre les Ibelins. Une querelle de joute fournit, en 1225, le prétexte d'un long et sanglant conflit.

Cependant Alix, mécontente des Ibelins, avait quitté l'île et était allée en Syrie, où elle avait épousé le fils aîné de Bohémond IV, prince d'Antioche. Elle avait nommé contre les Ibelins, comme nouveau bailli, Camerin Barlas, leur

1. AMADI, p. 104; MAS-LATRIE, *Hist.*, p. 196.

2. AMADI, p. 112.

3. *Gestes*, p. 24 (*Doc. arm.*, II, p. 671).

ennemi mortel. On pensait à choisir comme arbitre cet empereur, avide de pouvoir, attendu avec tant d'impatience.

En juillet 1228, le chef de la chrétienté débarquait à Limassol, reçu « à grant joie et à grant honor »¹. Déjà les adversaires des Ibelins l'avaient préparé : avoir Chypre, ce serait disposer d'un contingent de mille chevaliers pour la Terre Sainte. Il ordonna à Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth — Philippe était déjà mort — de venir à lui avec ses fils et le jeune roi. Il fallut bien en passer par là. Frédéric les fit vêtir tous de drap d'écarlate, en dépit de leur deuil, leur distribua des bijoux et les retint à table, avec Démètre, roi de Salonique, et ses nobles allemands ; les jeunes barons de Chypre remplissaient les fonctions d'échansons. Bientôt des soldats apparurent et, sous la contrainte, Jean abandonna non seulement les revenus recueillis en Chypre pendant dix ans, mais aussi la seigneurie de Beyrouth. Il essaya d'assigner l'empereur, à la façon de Terre Sainte, devant la cour de Chypre, mais celui qu'il avait devant lui était en dehors des règles de la chevalerie. Deux mondes différents s'affrontaient pour la première fois, à ce moment-là, sur ce sol de croisade.

Jean finit par vaincre sur le point du droit, mais il dut livrer vingt otages, chevaliers de Chypre, et ses deux fils, dont l'aîné, Balian, était « tout son cœur ». « Je sais bien, avait dit l'empereur, que Balian est tout vostre cuer et, tant con j'avray luy, j'avray vous. » Aussitôt après avoir répondu par de douces paroles, les enfants furent mis aux fers avec un raffinement de cruauté. L'empereur ne réussit pas à se saisir également du père, qui refusa cependant avec indignation l'offre de faire tuer son ennemi.

1. MAS-LATRIE, I, p. 16.

Dans la Tour de l'Hôpital, à Limassol, Frédéric, indécis, attendait ses soldats de Syrie, avec le prince d'Antioche et le seigneur de Giblet, amenés de force, comme vassaux qu'ils ne voulaient pas être. Quant à Jean d'Ibelin, il avait gagné Nicosie. L'empereur l'y suivit, ce qui le décida à s'établir au château du « Dieu d'amour ».

Il fallut l'attaque provoquée par le pape en Pouille pour fléchir le vainqueur sans bataille. Frédéric céda aux injonctions du Grand-Maître du Temple et de l'Hôpital. S'il ne put obtenir la tutelle du roi de Chypre, il obtint, avec ce château du Dieu d'amour et les autres forteresses, le serment de fidélité de ses adversaires ainsi que leur compagnie en Syrie ¹.

Par Famagouste il se rendit à Tyr et à Acre, pour couronner bientôt la campagne par son traité avec le Soudan. Il finira par être maltraité à Acre par « les bouchers et les vieilles » de la rue des Bœufs, « quy mout sont enuieuses, les convoyrent et l'artocherent de tripes et de froissures mout vileinement » ².

Mais il ne lâcha pas Chypre, où il envoya ses Lombards pour y exercer les droits de bailliage, le roi étant entre ses mains. Certains, comme le jeune Jean d'Ibelin, partirent, plutôt que de se soumettre à cette tyrannie. A Limassol, l'empereur maria le roi avec Alix de Montferrat, sa cousine, la tutelle devant être exercée par ceux qui avaient acheté le « baillage » pour trois ans, au prix de 10.000 marcs d'argent : Camerin Barlas, Hugues de Giblet et trois autres seigneurs, à l'exclusion de Jean d'Ibelin; ceci jusqu'à ce que Henri atteignît l'âge de vingt-cinq ans. Des Allemands, des

1. *Continuation*, dans MAS-LATRIE, I, p. 17.

2. *Gestes*, p. 50 (*Doc. arm.*, II, p. 684).

Flamands et des Lombards assuraient leur garde et de lourdes tailles furent imposées pour leur paye.

L'odieux régime de violence exercé par ceux qui avaient « acheté » le royaume n'épargna même pas ce Philippe de Novare que les baillis se donnaient l'air d'employer comme médiateur avec leur ennemi. Sa maison fut envahie, son lit fouillé par les lances; il lui fallut s'enfermer dans la tour de l'Hôpital, où il fut assiégé.

Le seigneur de Beyrouth et ses fils arrivèrent dès 1229 pour venger ces injures et défendre les leurs en danger de mort : ils déclaraient vouloir revenir chez eux selon leur droit. La bataille fut livrée à Nicosie. Le beau-frère du sire de Beyrouth périt, mais lui-même parvint à résister (1^{er} juin) : les châteaux furent ensuite regagnés, après l'expulsion des Lombards, payés pour leur service; mais il fallut presque un an pour ravoir Dieu d'amour.

Une paix de lassitude intervint l'année suivante. Elle ne pouvait durer. Aussitôt délivré de ses soucis italiens, Frédéric pensa de nouveau à cet Orient de croisade. Il chargea d'une expédition son maréchal Ricardo Filangieri, qu'il créa « bailli de Chypre et de Syrie et légat d'Arménie, d'Antioche et de Tripoli, terres d'Empire ».

Lorsque la flotte, dont le but principal était la prise de Beyrouth, arriva devant Limassol, le roi de Chypre y accourut si vite que son cheval en faillit crever. Il avait avec lui 500 chevaliers et beaucoup de valets et turcopliers. Les Lombards n'osèrent donc débarquer (1231) et se dirigèrent vers Beyrouth. Dès le printemps suivant, le roi de Chypre s'en alla défendre en Syrie le principal fief de son conseiller.

Il fut durement battu à Casal-Imbert et s'enfuit avec peine jusqu'à Acre. Profitant de leur succès, les Impériaux

envahirent de nouveau l'île de Chypre, où seuls les châteaux de Dieu d'amour et de Buffavent résistèrent avec opiniâtreté. Mais d'Ibelin et le roi brûlaient de prendre leur revanche. A la tête d'une troupe de 233 chevaliers, amenés sur des vaisseaux génois, ils s'emparèrent de Famagouste. L'ennemi s'enfuit, incendiant la récolte, détruisant les moulins. Nicosie même fut prise¹, et la bataille d'Agridi vengea la défaite de Syrie. Cérines seule resta impériale jusqu'à l'apparition d'une nouvelle flotte génoise².

Après cette victoire, les Chypriotes infidèles furent condamnés en cour, dépouillés de leurs biens et exilés. La guerre était terminée et l'indépendance de l'île bien établie. Ce fut en vain que le pape demanda, en août 1234, une satisfaction pour Frédéric³.

Le roi Henri régnait enfin. Son vaillant tuteur était mort. Sa femme, la « Lombarde », était morte aussi pendant la guerre. Sa mère Alix, qui venait d'épouser Raoul de Soissons, avait été nommée régente de Jérusalem, lorsque Conrad, arrivé à sa quinzième année, s'était trouvé légalement libéré de la tutelle de son père Frédéric, mais dans l'impossibilité de venir prendre possession de son trône d'outremer⁴.

Ainsi durait toujours l'unité de Jérusalem et de Chypre. « Le roi de Chypre et le lignage d'Ibelin, dit la chronique, vécurent ensuite longtemps à grand honneur et ils gouvernèrent et maintinrent en bon état les deux royaumes de

1. Cf. LOHER, *Kaiser Friedrichs II Kampf um Cypern*, Comptes rendus de l'Acad. de Bavière, 3^e cl., XIV^e, 1878, pp. 109 et suiv.

2. Sur l'intervention du Pape en 1234, MAS-LATRIE, III, p. 640.

3. MAS-LATRIE, I, p. 59.

4. *Gestes*, pp. 117, 122, 128-129 (*Doc. arm.*, II, pp. 724, 727, 728, 730-731); AMADI, pp. 189 et suiv.

Jérusalem et de Chypre¹. » A la mort d'Alix, survenue en 1246, Henri ajouta à son titre de roi de Chypre celui de seigneur du royaume de Jérusalem, que lui donna aussi la cour de Rome, au moins dès 1247². Il enverra en Syrie huit galères et deux galions avec cent chevaliers au secours du patriarche de Jérusalem, du jeune seigneur de Beyrouth et des barons de Terre Sainte³. C'est en son nom que Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsouf, tint Acre. C'est comme roi de Jérusalem que Henri accompagna Saint Louis, descendu à Limassol et qui s'y prépara sept mois à son expédition de Damiette.

Henri « le gras » mourut trois ans après, le 18 janvier 1253, en laissant la couronne à Huguet ou Hugues II, fils que lui avait donné sa troisième femme, Plaisance d'Antioche, fille de Bohémond V⁴. L'enfant eut comme tuteur, après la mort de sa mère (1261), Hugues d'Antioche, son cousin germain, qui obtint aussi le bailliage de Jérusalem⁵.

Au point de vue militaire, l'île ne représentait alors que bien peu. Le bailli ne put amener au secours d'Acre, en 1265 et 1266, qu'une faible compagnie de quelques centaines de chevaliers et fantassins⁶. Aussi, quand Hugues d'Antioche succéda à Huguet, sous le nom de Hugues III⁷, la nouvelle branche des Lusignan n'avait-elle guère de moyens pour

1. AMADI, p. 197.

2. MAS-LATRIE, *Hist.*, p. 337; *Doc.*, I, p. 66, n. 2.

3. AMADI, p. 198.

4. AMADI, p. 202; voir aussi p. 204.

5. *Gestes*, p. 166 (*Doc. arm.*, II, p. 755); AMADI, p. 206.

6. *Gestes*, pp. 171-172 (*Doc. arm.*, pp. 758-759); AMADI, p. 207; cf. *Gestes*, p. 168 (*Doc. arm.*, p. 756).

7. Il fut sacré à Nicosie par le patriarche de Jérusalem, le jour de Noël 1267; *Gestes*, p. 187 (*Doc. arm.*, II, p. 769); AMADI, p. 209.

sauver les derniers restes du royaume de Jérusalem, continuellement menacés.

Antioche fut prise, après Jaffa. Tripoli seule résistait. Le couronnement de Hugues à Tyr, le 24 septembre 1269, ne fut qu'une forme vaine, presque une ironie; et néanmoins le roi de Chypre avait eu des concurrents¹, entre autres damoiselle Marie d'Antioche, âgée de soixante ans, qui fit élever dans l'église même, à l'heure de la cérémonie royale, une protestation formelle. Elle finira par vendre ses droits à la Maison d'Anjou, établie dans l'Italie méridionale², et les bannières de Charles, roi des Deux-Siciles — qui alla jusqu'à vouloir l'épouser — vinrent flotter en 1277 sur Acre agonisante³.

En rivalité avec les Templiers, dont il fit ruiner les établissements en Chypre, Hugues se trouva forcé d'abandonner cette ville, qu'il tenta vainement de reprendre dans la suite. En mars 1284, il finissait sa vie à Tyr, presque en même temps que le second de ses fils, « si biau et si noble que, s'il fust entre mille chevaliers, l'eust l'on coneü pour roy »⁴. En mai, on couronnait à Nicosie, Jean, son fils aîné, destiné à ne pas finir le mois et auquel succéda Henri, troisième fils de Hugues.

En 1286, Acre acclamait ce jeune prince. Il réussit à déloger du château les Napolitains et la garde en fut confiée aux chevaliers des trois Ordres de Terre Sainte, restés neutres dans cette querelle, comme « gens de religion ».

1. *Gestes*, p. 191 (*Doc. arm.*, pp. 772-773); AMADI, p. 210.

2. MAS-LATRIE, *Hist.*, pp. 85 et suiv., 130 et suiv.

3. *Gestes*, pp. 198-199, 206-207, 214 (*Doc. arm.*, pp. 777, 783-784, 789); AMADI, p. 214.

4. *Gestes*, p. 217.

Le 15 août, il était couronné roi de Jérusalem, à Tyr ¹. Mais aussitôt Tripoli, minée par les querelles intestines, succombait. L'intervention personnelle du roi, qui conclut une trêve avec le Soudan, put à peine sauver Acre, où il laissa son frère Amaury. Mais, comme des croisés vénitiens avaient rompu la trêve, le Soudan mourant remit à son fils le soin d'en punir le « royaume ». L'expédition, précédée par une lettre du Soudan au Grand-Maître du Temple, commença en avril 1291 ².

Henri, qu'on n'avait pas attendu vainement dans Acre poussée à bout, fit son devoir, en amenant une pauvre centaine de chevaliers et deux fois autant de gens de pied, avec Jean, archevêque de Nicosie. Malek-Achref demandait à son adversaire, « comme à un jeune homme de son âge », les murs seuls : ils lui furent refusés. La lutte fut des plus rudes. Le roi dut s'embarquer à la hâte. Le 18 mai tout était consommé.

Sidon, Beyrouth succombèrent ensuite, Tyr n'eut plus de défenseurs ; les Sarrasins occupèrent Jaffa, Tortose, et, sans l'assassinat du Soudan, qui rêvait de Bagdad et du siège des anciens califes, Chypre elle-même eût été attaquée.

Elle reçut, cette île « mout riche et bone et bien plaintive de tous biens » ³, les fuyards de la seconde immigration, cent ans après la première. Si les Chypriotes ne furent pas hospitaliers à leur égard, le roi et la reine en revanche se montrèrent d'une charité digne d'éloges. On fit de ces exilés des soldats, qui n'étaient que trop nécessaires pour les

1. *Gestes*, pp. 219-220 (*Doc. arm.*, p. 793 ; AMADI, p. 217).

2. La lettre se trouve dans les *Gestes*, p. 242 (*Doc. arm.*, p. 807), AMADI, p. 220.

3 *Gestes*, p. 258. Le Templier de Tyr (*ibid.*, p. 271) dit aussi : « C'estoit le plus aize païs c'on seüst de si à Paris. »

périls qui s'annonçaient. Parmi les ordres de Terre Sainte, celui de l'Hôpital tint en Chypre son chapitre général en 1292 et celui des Anglais, de S. Thomas d'Acre, demandait l'appui du roi¹. Seuls les Templiers continuaient leur querelle, commencée sous Hugues III². C'est pourquoi ils furent dépouillés de leurs armes et denrées ainsi que de leurs riches possessions disséminées dans l'île entière³. Leur but paraît avoir été de se saisir de Chypre. Aussi y exécuta-t-on avec joie la sentence apostolique rendue contre cet Ordre⁴.

On put, également avec le concours du Pape, amener une flotte de quinze galères et risquer une offensive du côté de Candelore et même d'Alexandrie, où on resta quelques jours⁵. Les fréquentes révolutions d'Égypte et une famine permirent encore la consolidation intérieure du royaume insulaire, que les Génois, en guerre avec les Vénitiens, ne songeaient pas à secourir. Ils furent même dangereusement frappés par leurs rivaux à Limassol, puis à Famagouste. La bataille navale dans les eaux de Lajazzo fut une revanche, mais on finit par chasser de Chypre les Génois eux-mêmes⁶.

La grande offensive mongole contre le Soudan ne fut pas soutenue, avant la grande victoire du Khan Gazan, par le prudent roitelet de Nicosie, que le Mongol avait sollicité par une lettre qui nous a été conservée. Mais, lorsque la bataille de Homs donna des garanties⁷, les gens de Chypre

1. MAS-LATRIE, I, pp. 81-83, 89 et suiv.

2. *Ibid.*, pp. 108-109.

3. AMADI, pp. 261 et suiv.

4. AMADI, pp. 283 et suiv.

5. *Gestes*, p. 261 (*Doc. arm.*, p. 820), AMADI, pp. 228-229.

6. AMADI, p. 241.

7. IORCA, *Philippe de Mézières*, p. 34.

attaquèrent le Mont Pèlerin près de Tripolis. Puis Henri, après s'être concerté avec son frère, seigneur nominal de Tyr, le Grand-Maître du Temple, le commandeur de l'Hôpital et l'envoyé tatar, fit tenter Rosette, sous le couvert de la bannière du Khan. On vit les siens à Alexandrie, à Acre, à Tortose, à Héraclée, sans qu'ils trouvassent d'opposition, mais sans pouvoir non plus entreprendre rien de sérieux. Amaury attendit vainement les Tatars à Tortose, avec 300 des siens. On sut, en février 1300 que les grandes neiges les avaient retenus ¹ et, durant ce temps, on eut à souffrir les insultes des pirates chrétiens venus de Malvoisie, de Rhodes et même de Gênes ². En 1302, les Templiers étaient expulsés de Tortose ³. Le roi, « personne fort flasque et de peu de parler » ⁴, devait défendre son trône contre Amaury, son propre frère, marié à la sœur du roi Hayton d'Arménie et qui ne pouvait supporter l'influence du favori royal, Philippe d'Ibelin, son oncle ⁵.

Le 26 avril 1306, on rappelle au roi, après s'être assuré des bourgeois ⁶, combien on l'a « amé, chéri, obéi, honoré »

1. *Gestes*, pp. 203 et suiv. (*Doc. arm.*, p. 848); AMADI, pp. 236-238; BUSTRON (éd. R. de MAS-LATRIE dans les *Mélanges* de la « Collection de documents inédits »), pp. 129-131. Cf. *Gestes*, p. 305 (*Doc. arm.*, *ibid.*). Les sources aussi dans *Philippe de Mézières*, p. 35. Cf. Ch. PERRAT, *Un diplomate gascon au XIV^e siècle; Raymond de Piis, nonce de Clément V en Orient (Mélanges d'archéologie et d'histoire)*, XLIV, 1927.

2. *Gestes*, pp. 309-310 (*Doc. arm.*, p. 852); AMADI, p. 238.

3. *Philippe de Mézières*, p. 35.

4. MAS-LATRIE, II, p. 704.

5. *Gestes*, p. 315 (*Doc. arm.*, pp. 856 et suiv.); AMADI, pp. 241 et suiv.

6. MACHÉRAS, éd. MÜLLER, p. 29; STRAMBALDI (éd. R. de MAS-LATRIE, dans *Mélanges*), pp. 18 et suiv.

et on lui déclare que « les besognes dou reaume n'ont pas esté ni ne sont gouvernées coment besaing seroit ». En discorde avec les Génois, menacé par le Soudan, impassible envers les misères de l'Arménie, Henri ne trouve pas conseil et on va jusqu'à lui reprocher la famine. Sa maladie — le mal caduc — n'est pas considérée comme excuse pour ces choses « trebuchables ». Les mécontents annoncent qu'ils ont contraint le frère du roi à être gouverneur du royaume. Le malheureux évoque le souvenir de Beaudouin le lépreux et rejette la faute du conflit avec les Génois sur son frère lui-même. Cependant il lui faut se soumettre et celui qui s'intitulait « par la grâce de Dieu treizième roy de Jérusalem latin et roy de Chipre » doit se contenter de retenir « les hommages et les ligesses », plus 100.000 besants, outre ce qui revenait à ses deux sœurs et à l'héritier Huguet, fils d'un autre frère. Amaury avait menacé du bâton « jusqu'au tiers degré » ceux qui ne voulaient pas lui prêter serment ¹. Il exigea une demande publique de grâce de la part de ses ennemis, puis se logea au palais avec ses acolytes et fit sceller le trésor. Enfin il transporta chez lui le siège du gouvernement, alors que Henri, qui avait fait vendre tout l'attirail de sa cour, liquidant une royauté dépouillée de ses droits ², se retirait dans les jardins de Strovilo, où il s'occupait de chasse à l'épervier.

Ces querelles se prolongèrent après le retour de Henri. Nous les connaissons par une très large chronique pour les années 1308-1310. On y voit comment le roi, gardé à vue, exilé en Arménie, enfermé, regagne son trône, mais non sans vivre « avec beaucoup de peur et d'angoisse, ne sachant

1. *Gestes*, p. 315; AMADI, pp. 242 et suiv., note.

2. MACHÉRAS; STRAMBALDI.

en qui se fier » et chevauchant entre cinquante chevaliers, épées nues. « Quel rey viu ab molta de paor et d'angoxa, que no sap en qui se puga fiar; que, non cavalqua, li van en torn entro a L homens tots ab espahes tretes ¹. » Elle fournit de nombreux renseignements concernant les institutions et les mœurs sur lesquelles le moment est venu de nous arrêter.

1. MAS-LATRIE, II, p. 706. Il était aussi « pauvre de monnaie » et aucun seigneur n'était plus que lui « pauvre de dener et de conseil », *ibid.*

CHAPITRE II

INSTITUTIONS ET MŒURS

Quelques mots, d'abord, sur les sources de l'époque. Ce royaume, qui n'était pas encore individualisé, ne pouvait avoir son chroniqueur. Le premier qui s'en occupa tant soit peu spécialement fut un juriste, rédacteur du *Livre de forme de plait*, et aussi poète très fier du don qu'il possédait de versifier avec le maniérisme raffiné auquel on était arrivé à cette époque, Philippe de Novare, ou, selon l'habitude qu'on avait alors en Syrie de franciser les noms propres, Philippe de Nevaire, auteur d'un poème trop peu connu sur les « quatre tens d'âge d'homme ».

C'est un ennemi acharné de l'impérialisme d'un Frédéric II, de ses prétentions arrogantes et de ses brutales usurpations. Il les attaquera en prose et en vers, recourant jusqu'au masque satirique du « Roman du Renart ». Témoin oculaire des événements, plus que cela : acteur du drame qui se résout sur terre de Chypre, « amés des bons pour le voire dire et haïs des malvais », ce narrateur remarquable veut écrire, selon la vérité seule, « l'estoire et le droit conte de la guerre qui fu entre l'empereur Federic et messire

Johan d'Eybelin, seignor de Baruth ». Et il le fait avec passion et verve, donnant l'impression exacte de ces violentes mêlées dans lesquelles le droit, tel que l'entendait et le pratiquait cette mêlée de chevaliers, se défendait contre les nouvelles théories tirées de l'antiquité romaine. Des dialogues ajoutent à la vivacité du récit. Mais, bien entendu, ce qui intéresse est uniquement ce duel entre les baillis de César et les barons de Terre Sainte ou de Chpyre, car l'île en elle-même, avec ce qu'elle est et ce qu'elle signifie, ne préoccupe guère le poète narrateur.

Cette chronique fut rattachée à une espèce d'histoire universelle concernant surtout la Syrie et continuée pour en arriver à la compilation, allant jusqu'au commencement du XIV^e siècle, que copiait dans sa prison de Cérines, en 1343, le médecin Jean, pour Aimery, seigneur de Mimars et vice-châtelain de cette place¹.

La première et la dernière partie encadrant le récit de Philippe de Novare sont-elles, d'un bout à l'autre, l'œuvre d'un seul et même écrivain ? On l'a conjecturé, en se basant sur les renvois qu'on trouve des deux côtés au Livre de la conquête². Il paraît bien cependant que cela ne suffise pas.

Celui qui recourt à l'histoire de ces derniers temps du royaume de Jérusalem est sans doute un compilateur. Son intérêt passe d'un sujet à l'autre dans la vie de la chrétienté orientale et de ses annexes en Orient. L'histoire de la royauté anglaise l'intéresse particulièrement, mais il regarde aussi du côté de la monarchie française, avec ce qu'elle fit passer en Italie méridionale, le reste de la péninsule n'étant considéré que pour les conflits entre républiques italiennes, provoqués par leurs intérêts au Levant. C'est un

1. *Gestes*, pp. 138, 334 (*Doc. Arm.*, pp. 736, 872).

2. *Gestes*, p. 152 (*Doc. Arm.*, p. 744).

narrateur bref et un peu désorienté, auquel manque la chaleur pour des faits qu'il découvre dans des documents écrits, sans que sa personne même s'y trouve mêlée.

Mais, à partir d'une certaine date, vers 1270, apparaît le témoin, le combattant, celui qui participe aux souffrances du drame suprême de cette chrétienté d'Orient, l'exilé en Chypre, terre de simple refuge, après la catastrophe d'Acre.

On a voulu en faire un Templier, un vrai membre de l'Ordre calomnié, persécuté et bientôt détruit; on lui a assigné comme résidence habituelle Tyr, dont il parle très rarement, et on est allé jusqu'à prétendre avoir découvert ses nom et prénom : Gérard de Montréal.

De fait, pendant longtemps il n'est pas question des Templiers plus que des autres ordres de Terre Sainte¹, bien que l'auteur eût en mains l'acte de paix entre le roi Henri et le Temple². Il faut aux Hospitaliers la même place au moins qu'à leurs camarades de Terre Sainte³.

Ses rapports les plus étroits ne sont pas avec la « religion », mais bien avec la famille de Montfort. Ceci ne serait-il pas la raison de la large place faite aux événements d'Angleterre, auxquels furent fortement mêlés, comme on sait, des membres de cette lignée, apparentée aux rois de Chypre ? Il a connu personnellement la sœur du roi Hugues,

1. *Gestes*, p. 190 (*Doc. arm.*, p. 771) : « et ala à Biaufort, qui estoit du Temple »; cf. p. 191 (771-772).

2. Il ne le donne pas « parce qu'il seroit trop lonc à mettre par escrit », *Gestes*, p. 218 (*Doc. arm.*, p. 792). Il constate que sous un des Grands maîtres le Temple fut « mout honoré et redouté », *Gestes*, p. 202 (*Doc. arm.*, p. 780), qu'un prince prit l'habit de l'Ordre, *Gestes*, p. 204 (*Doc. arm.*, p. 782). Il expose le conflit des Templiers avec le seigneur de Giblet, *Gestes*, pp. 204-205, 207, 211 (*Doc. arm.*, pp. 782, 784, 787).

3. Voir surtout *Gestes*, pp. 208-210 (*Doc. arm.*, pp. 785-786).

qui a épousé Jean de Montfort¹, et même il sait qu'elle a engraisé hors de raison, sans oublier le frère de Jean, messire Aufré, « biau chevalier et grant quy n'en avoit per à luy et à son tens »². Il s'intéresse avec passion à Philippe, père de celui qu'il appelle « monseigneur³ ». Sa mort sera mentionnée largement et on apprendra qu'il était très bon et doux, qu'il a été pleuré par tout le monde. C'est maintenant Aufrey qui sera protecteur de l'écrivain, cet Aufrey que le roi de France lui-même jugeait être le premier chevalier de son époque; et ses enfants seront aussi présentés⁴.

C'est, sans doute, un homme de ces régions, car il dit, en fixant une date : « Nous faisons en Surie celuy jour la feste de S. Sauvor⁵ ».

Il trouve que les souffrances des croisés à Tunis sont bien méritées, parce qu'ils ont négligé leur vrai but, la Terre Sainte : « Dieu quy conut et quy seit tout et que nostre gent avoient destorné le sien servize de la Terre Sainte, et estoient alés où n'estoient mie si grant bezoin⁶ ». Ami d'un vaillant bachelier de Plombin « quy avoit nom Maillyant », il l'entend faire un récit « au maistre⁷ » — pas encore à son maître à lui, ce qui advint du reste bientôt,

1. « Je le vis mout sovent », p. 193 (*Doc. arm.*, p. 774).

2. *Gestes*, pp. 193 et suiv. (*Doc. arm.*, pp. 774 et suiv.).

3. *Gestes*, p. 212 (*Doc. arm.*, p. 788).

4. *Gestes*, pp. 215-216. Cf. p. 230 : « come je le vos ais dit si arier »; p. 236 : « Ma dame de Su, la feme qui fut de mon seignor Johan de Monfort »; *Gestes*, pp. 237, 315-316; (*Doc. arm.*, pp. 790, 799, 874-875, 856-857).

5. *Gestes*, p. 224 (*Doc. arm.*, pp. 795-796).

6. *Gestes*, p. 194 (*Doc. arm.*, p. 774).

7. « A quy je oy se retraire au maistre », *Gestes*, p. 226; cf. « le maistre du Temple », *Gestes*, p. 227 (*Doc. arm.*, p. 797-798).

car on lira quelques lignes après: « monseignor le maistre ¹ ». Le protégé de Montfort passe donc au service du Temple. Il connaît « un frere dou Temple chevalier, quy ot nom frere Berthelomé Pisan, et estoit nés de Chipre ² » et lui-même il traduit de l'arabe des lettres du Soudan pour le Grand-Maître ³. Il parle de « nostre gent, freres et chevaliers dou siecle ⁴ » et il paraît bien qu'il n'appartient qu'à cette dernière catégorie.

Il connaîtra tous les détails de la perte d'Acre, avec les « ploureuses et esperdues » femmes, avec le patriarche qui se noie et les Templiers qui vont dans la mort entrelacés avec leurs ennemis. Il trouvera des termes touchants pour commémorer la poignante angoisse de ce grand désastre : « Sachés, biau seignors, nul ne porroit dire ni conter le plour et la doulour quy fu seluy jour, et la pitié des petits esfondrés et esbouclés des chevaus, quy lor passent dessus, ni est home au monde que bien eüst du cœur, qui n'en plourast à veïr celle justize ⁵ ».

Mais il critique le nouveau Grand-Maître qui, en Chypre, « se porta lachement demander lors secours », ne manquant de marquer la décadence des mœurs dans cet exil, quand « nul ne voloit amer à l'autre ni servir secorre ⁶. Des

1. *Gestes*, p. 227 (*Doc. arm.*, p. 798).

2. *Gestes*, p. 241 (*Doc. arm.*, p. 807).

3. « En letres fransezes escrites de ma main, le quel contre escrit je portay et mostray à mon seignor le maistre et à tous les seignors d'Acre », *Gestes*, p. 242 (*Doc. arm.*, p. 807).

4. *Gestes*, p. 245; cf. pp. 245-246 (*Doc. arm.*, p. 808-810).

5. *Gestes*, p. 255 (*Doc. arm.*, p. 806).

6. *Gestes*, p. 263. Voyez ces vers naïfs :

*Mais un simple home debonaire
Sans malisse et de bon affaire,
D'un tel n'en est fait mension,*

liens particuliers paraissent l'attacher à Philippe d'Ibelin, contre lequel se lèvera, et contre le roi, son ambitieux neveu. « Messire Phelippe de Yblin » est « franc home et grant seignor ¹ ».

Ses regards se tournent aussi du côté de la France, où Philippe le Bel, qu'il soutient contre le Pape, lui paraît un homme énorme, aux « os plus gros que chevron...; et si n'estoit cheval si haut ne si fort quy ne le feïst pleer desous luy, et avoir si grant forcheüre de cuysse et de janbes que ses piés estoient près de terre à un paume, quant il chevauchoit »; d'ailleurs « biau de vysage et blanc et blond ² ».

Les secrets de son Ordre, compromis, poursuivi, persécuté, condamné aux flammes, ne lui sont pas connus. D'un côté donc il évitera toute garantie : « Depuis a été parlé entre la gent de tantes manieres de la religion dou Temple que je ne say quy verité je puisse escrire, fors tant que les choses quy sont avenues publiquement puis-je bien escrire. » De l'autre il s'apitoiera sur le sort des chevaliers criant à haute voix sur le bûcher « que le corps d'yaus estoit du roy de France et l'arme estoit de Dieu ³ » et il écrira ces mots de douloureux regret sur un de ses chefs : « Et le

Mais est tenu pour un moton (p. 266).

Dont vait le siecle à reculons,

Quant l'on tient les mauvais por bons (p. 267).

Je connus bien par saint Martin

Que sil que argent n'en avra,

Ja bien acuilly nen sera (p. 267).

Car grant péché est de grand maus

Quant asnes deviennent chevaus (p. 269)

1. *Gestes*, p. 276 (*Doc. arm.*, p. 828).

2. *Gestes*, p. 313 (*Doc. arm.*, pp. 654-655).

3. *Gestes*, p. 330.

Dieu tout puissant quy seit et conut les choses sacrées, sil seit que il fust innocent de sel fait que l'on lor mist sus luy, et les autres qui furent ars sont martirs devant Dieu; et, se ils sont tés quy l'ayent deservy, ils ont été punis, mais je puis bien dire, tant que à l'aparant », pas plus, « je les ay coneüs pour bons crestiens et devos en lor messes et en lor vie¹ »; surtout tel, Guillaume de Beaujeu, qui fut son ami. Un chevalier de l'Ordre, initié à toute son action et à toutes ses intimités, aurait parlé, ce me semble, autrement.

Rien n'autorise à penser qu'il y eut ensuite une chronique des rois. Combien sont maigres les renseignements sur le roi Hugues ! Quant à Pierre de Lusignan, l'histoire de Chypre se perd avec lui dans celle des tentatives de croisade de la part de l'Occident et surtout des Français. Le livre de Jean de Mimars, cité par le chroniqueur grec Machéras, doit avoir été autre chose qu'une collection d'Annales².

Hugues III reçut la dédicace du *De regimine principum* de saint Thomas d'Aquin lui-même, mais, sauf des improvisations comme celles de Philippe de Novare, Chypre ne présente d'autre littérature que celle des chroniques. Elles surgissent, on l'a vu, lorsqu'un grand intérêt politique agite les esprits. S'il y en eut nne passionnée pour Jean d'Ibelin, lors de la guerre contre Frédéric II et son bailli, il y en eut une autre, quand le roi de Tyr fit violence à Henri II, qui est pour l'auteur de ce récit très circonstancié, aux allures hagiographiques, le roi doux et bon, puis une troisième, nettement opposée, pour énumérer les actes douloureux de la revanche royale, faisant mourir les traîtres dans les grottes de Cérines. Après l'avènement de Hugues II, Chypre étant

1. *Gestes*, p. 331 (*Doc. arm.*, p. 870).

2. Cf. la préface de Gaston REYNAUD, p. xxv et celle de l'édition du *Recueil des historiens des croisades*.

engloutie par la croisade, c'est ailleurs que se trouveront les historiens de ses preux. Essayons, d'après les données de ces sources et d'autres, de reconstituer la vie de ce monde d'importation, bientôt enraciné sur le sol nouveau.

I. — LES CHEVALIERS.

Les chevaliers vivaient, vers 1220, à la façon de France, avec « joutes et banquetts, jouettes et barbatailles ». Il y avait aussi force « distribution de draps ». On récitait à ces occasions les « aventures de Bretagne et de la Table ronde ¹. Un château était consacré au Dieu d'Amour. On oiselaient et on chassait à loisir. On cherchait des exemples dans « le livre des Fables ».

Les écarts aux règles de la loyauté étaient caractérisées ainsi : « Vous avez felonement féru et trop fort ² ». Les douces paroles étaient en honneur ³, mais c'était une grande honte que d' « afaiter sa chiere comme une femme ». On se défiait, on se « démentait » pour des actes de déloyauté et on offrait de « prouver » épée en main, donnant des « gages » les accusations une fois lancées ⁴. Le démenti était donné en cour. On rompaient des lances au « camp », quitte à se soumettre aux pacificateurs, accourus au moment critique. Au milieu des plus grands dangers et des pires risques, on mettait en vers ses souffrances et on se vengeait de son adver-

1. *Gestes*, p. 31 : « juoient à un jeu que l'on appelle barbadaye ». (*Doc. arm.*, 672).

2. *AMADI*, p. 119; *Gestes*, p. 31.

3. *Gestes*, p. 32; *AMADI*, pp. 119-120.

4. *Gestes*, p. 32; *AMADI*, p. 120.

saire à coups d'épithètes, en appelant à la rescousse le chanteur Philippe de Novare ¹.

Après les plus dures batailles et les plus longs assauts on se réconciliait cependant fraternellement, en faisant échange de vêtements et se régaland les uns les autres; rares étaient ceux qui ne parlaient plus au ci-devant ennemis ou qui disaient : « Je vous pardonne si vous mourez ». « Membrus, ossus, blancs et blonds » ils représentaient fidèlement le vieux type de la chevalerie de France; tel est appelé « le lion qui rugit ». Accourir au secours des dames est un suprême devoir. En 1286, au couronnement du roi Henri II, à la « feste la plus belle que l'on sache cent ans a », à Sur, la Table ronde fut de nouveau célébrée avec la joute de la reine de Féménie, « les chevaliers vestus come dames »; on y vit figurer Lancelot, Tristan, Palamède et autres fameux hommes vaillants, sans compter les « nounains quy estoient avé moines et bendoient les uns les autres ² ».

Parfois, lorsqu'il est trop ennuyeux de rester chez soi, ils s'en vont, après la perte de la Syrie, dans quelque autre pays de latinité orientale, pour revenir ensuite au logis et retrouver les mêmes amis et les mêmes revenus ³. Il leur est même permis de faire hommage à un souverain étranger, en échange de revenus additionnels, comme le fit Jean de Morf s'intitulant « chevalier et mareschal du roy de Cypre » en 1362, à Paris ⁴.

Ils vivent tous sur la base d'un droit ancien, celui des

1. *Gestes*, p. 55 (*Doc. arm.*, pp. 686-687).

2. *Gestes*, p. 220 (*Doc. arm.*, p. 793); AMADI, p. 217. Pour les joutes et les chasses, voir aussi Ludolphe de Suchen (1350); dans MAS-LATRIE, *Documents*, I, p. 132, note 2.

3. AMADI, p. 330; BUSTRON, p. 196.

4. MAS-LATRIE, II, p. 741.

« assises et usances ¹ », qu'ils défendent avec une noble énergie contre toute tentative de violence. « Savoir l'assise » est un devoir impérieux. Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, une fois devant Frédéric II lui-même ², l'autre devant le roi et les cinq baillis de Chypre, en est la preuve. Ils se lèvent sur le bout des pieds, quand il s'agit de maintenir leur justice contre n'importe qui. « Nous sommes, disent-ils au roi, d'un sang et d'une nation ³. » « Je voudrais plutôt mourir, disait le même seigneur de Beyrouth, que voir perdre la terre de mon seigneur et la mienne. » Il s'agit avant tout de maintenir le bien et l'honneur ⁴. Aussi le même déclare-t-il à qui, au milieu de la bataille, lui criait que ses trois fils étaient morts : « Sire vilain, il convient ainsi que meurent les chevaliers, défendant leurs personnes et leur honneur ⁵ ». « Il nous convient », disait-il une autre fois « savoir où sont les ennemis, et non combien ils sont ⁶ ». Et à ceux qui lui montraient son fils aîné en danger de mort : « Laissez-le, car Notre Seigneur l'aidera s'il voudra ». Un chevalier, telle était sa devise, ne doit jamais faire un pas en arrière. On hait les traîtres jusqu'à appeler « Tour des traîtres » une fortification où on a manqué au devoir. Les femmes elles-mêmes affrontent les dangers et, pour se soustraire au risque, telle d'entre elles prend l'habit d'un frère mineur.

Les barons chypriotes furent et restèrent de grands chasseurs. Certains avaient tant de gens au service de leurs entreprises cynégétiques qu'ils auraient pu nourrir plus faci-

1. AMADI, p. 268.

2. *Gestes*, pp. 41 et suiv.

3. AMADI, p. 150.

4. AMADI, p. 153.

5. AMADI, p. 161.

6. AMADI, p. 165.

lement deux cents soldats. Il en faut deux pour soigner un chien et le nombre de ces bêtes peut s'élever jusqu'à cinq cents. Une dizaine de faucons sont entretenus avec le plus grand soin. On part en chasse avec des provisions pour tout un mois, portées à dos de chameau. L'Angleterre seule connut pareille façon de vivre ¹. On est à Chypre aussi bon buveur que bon chasseur ².

Il est possible que quelqu'un de ces amateurs de joutes s'en prenne à son seigneur — dans ce cas entaché, du reste, de déloyauté — pour le cribler de coups de couteau, lui couper la tête, cacher son corps et emporter son poing, à défaut de la tête trop sanglante : Simon de Montolif le fit, en 1310, contre le prince de Sur, gouverneur du royaume ³, pour venger son roi Henri. Et l'on vit, en 1311, toute une bande de chevaliers envahir une glorieuse abbaye, où ils croyaient trouver le meurtrier de leur maître, et menacer les nonnes de « leur couper tête et oreilles, de leur ouvrir le ventre », injuriant ces filles et femmes de nobles et de bons bourgeois « comme si elles avaient passé leur vie dans un bordeau ⁴ ». Le commandeur de l'Hôpital osait mettre devant les yeux de la dame de Sur, belle-fille et belle-sœur de roi, veuve d'un gouverneur du royaume, l'exemple du vilain qui ne fait rien sans avoir été touché du bâton. « Je ne vous prise pour une pistoche » fut, il est vrai, la réponse, péremptoire ⁵.

1. MAS-LATRIE, I, p. 215.

2. *Ibid.*, p. 216.

3. AMADI, pp. 330-331, BUSTRON, p. 197.

4. « Segnavano de tagliarge la gola e le strabalzavano de quà et de là, minazando de tagliarghe la testa e le orechie et avrerge el ventre, et dicendoghe parole ingiuriose come se ele lavesseno fatta la vita loro al bordello. » AMADI, p. 351; BUSTRON, p. 212.

5. AMADI, p. 376; BUSTRON, p. 232.

Ceci n'empêche pas ces gens de guerre et de cour d'être, comme les Templiers, qui pouvaient leur servir de modèle, d'excellents hommes d'affaires. Grâce aux « Latins » des villes, il y a de l'argent en Chypre. Frédéric II le savait bien, lui qui, en 1238, aussitôt descendu de vaisseau, empruntait à Guy de Giblet 30.000 besants sarrasins¹. Les besants couraient le pays. Lorsque le trésor des Templiers fut saisi, on considéra les 120.000 besants blancs trouvés comme de beaucoup inférieurs à ce qu'on attendait du riche Ordre². Le trésor de Henri II, pris chez les Mineurs par son frère rebelle, s'élevait à 114.000 de ces besants blancs³.

On peut dépouiller pour trahison les chevaliers de Chypre et donner fiefs et femmes à d'autres, fût-ce à des vilains⁴, on peut les exiler, démolir leur maison⁵, leur couper le poing, la langue⁶, la tête, ou le noyer⁷, tout cela par suite d'un jugement légal qui les a privés de la franchise de la loi et abandonnés à la grâce royale⁸. Mais on n'ose pas les offenser. Il est rare le cas de ces compagnons du roi Henri II, que le gouverneur, chef du mouvement des rebelles, fit tondre et raser pour les marquer d'infamie⁹, ou bien celui des partisans du prince de Sur, menés carcan au cou avec « trois longs clous, les pointes

1. MAS-LATRIE, I, p. 25. Sur les « bisancii sarracenati », p. 24. Sur les « bisantii albi Cypri », p. 38.

2. *Ibid.*, p. 290.

3. AMADI, pp. 312-313; BUSTRON, p. 183.

4. AMADI, p. 343, BUSTRON, p. 206 : « offerir a li valletti e a li fanti le moglie et feudi di tutti quelli che li erano contra. »

5. AMADI, p. 338; BUSTRON, p. 202.

6. MAS-LATRIE, I, p. 191.

7. AMADI, pp. 392-393; BUSTRON, p. 244.

8. MACHÉRAS, p. 174; STRAMBALDI, p. 100.

9. AMADI, p. 325; BUSTRON, p. 193.

en haut¹ ». Mais les pénitences des traîtres sont dures. Philippe d'Ibelin, comte de Jaffa, se présente en 1310 pour demander merci au roi, allant nu-pieds à travers le ruisseau de Nicosie, vêtu de blanc, sans béret ni ceinture. Agenouillé devant le roi, il s'entend dire : « Comme tu t'es comporté envers moi, envers toi je me comporterai² ». Un autre, le prince de Galilée, fut contraint de se mettre aussi à genoux; son prologue d'excuses fut brusquement interrompu et, au commandement : « Dites ce que vous devez dire³ », il dut réciter la liste écrite de ses erreurs⁴, se confiant à la grâce du maître si cruellement offensé, des lèvres duquel tombèrent les mêmes paroles d'inquiétante promesse : de fait il fut mené dans la « cave » du roi, puis dans la prison de Cérines.

Avec le frère du roi, le connétable dont on avait voulu faire un gouverneur du royaume, il fallut l'intervention du légat, de l'envoyé du Pape, des femmes de la famille royale, pour que sa pénitence, dans les mêmes conditions et suivie du même résultat — paroles fatidiques, cave de Nicosie et donjon de Cérines — fût faite au moins la nuit, mais à la lumière des torches dans les rues et dans la salle

1. « Una chanaca per homo overo collana de ferro massizo, con tre longi chiodi con le ponte in alto », AMADI, p. 382; cf. BUSTRON, p. 236.

2. AMADI, p. 385; BUSTRON, p. 238.

3. AMADI, p. 386; BUSTRON, p. 239; voir *ibid.*, les pages suivantes.

4. Comparer les paroles qu'on imposa, en 1341, au gendre de Hugues IV, l'infant de Majorque : « Monseigneur, je ay failli envers vous, car je vouloie partir de vostre país sans vostre congié aucunement. Pourquoi, sire, vous pri que vous me doyes pardonner, car je me met en vous et faytes de moy ce que vos plaira », MAS-LATRIE, I, p. 192. Une autre formule de pardon, *ibid.*, p. 198. Une troisième : « Monseigneur, mout m'ennuie et empeise de ce que je vous ay couroucié, etc. », p. 199.

royale, devant de nombreux assistants¹. Un traître ingrat a en plus les mains liées, comme pour les malfaiteurs qu'on va décapiter², et la présence même du roi est refusée à ce châtement.

Cette prison de Cérines était dure. Le connétable et le prince de Galilée étaient enfermés « dans un endroit si serré qu'il n'avoit qu'une canne et demie de long et une de large. Et chacun avoit, dans un espace si étroit, un domestique pour le servir, et il y avoit de petites fenêtres fermées qu'on n'ouvrait que pour leur donner à manger³ ».

Elle est encore meilleure que les grottes où les barons condamnés furent transportés ensuite, « obscure et terrible », avec seulement deux pains par jour. Tel d'entre eux qu'on y trouva mort fut porté sans cercueil sur un simple tapis par des esclaves sarrasins, pour être jeté dans la fosse. Presque toute la famille d'Ibelin, la fleur de la noblesse chypriote, y périt avec certains Templiers complices de leur conspiration⁴.

On vit des femmes de cette même aristocratie française de Terre Sainte « retenues en cour royale », « conduites à la cour de la comtesse » et emprisonnées dans la maison du seigneur de Sur, devenue une chartre (1318)⁵.

Cette persécution ne cessa pas même sous le nouveau roi, Hugues II, qui se fit attribuer par justice les biens des rebelles⁶.

1. AMADI, p. 388; BUSTRON, p. 240.

2. AMADI, p. 389; BUSTRON, p. 241.

3. AMADI, pp. 390-391; BUSTRON, p. 242.

4. AMADI, pp. 397-398; BUSTRON, p. 248.

5. AMADI, pp. 399-400; BUSTRON, p. 250.

6. AMADI, pp. 419-420; BUSTRON, p. 268; MACHÉRAS, pp. 164 et suiv.; STRAMBALDI, pp. 92 et suiv.; MACHAUET, *Prise d'Alexandrie*, éd. MAS-LATRIE, p. 248.

Un autre exemple d'épouvantable cruauté sera donné, en 1368, par l'Aragonaise Eléonore, femme du roi Pierre I^{er}, qui fit placer sur le ventre de la dame de Choulou, veuve de Thomas de Montolif, enceinte des œuvres du roi, un mortier de marbre et piler là-dessus quatre cafis de blé. Après avoir fait disparaître l'enfant, né à terme, on la jeta dans un puits de Cérines, dont la sauva, presque, un ami du roi son amant, en lui donnant des draps. Elle y demeura un an, avant de passer au couvent de Sainte-Claire : « et sa beauté ne passa pas »¹.

Pour avoir dénoncé les amours de la reine Eléonore, Jean Visconti ou « le vicomte » est jeté lui aussi dans ces puits de Cérines; pardonné en apparence, sur l'intervention d'un seigneur pèlerin, mais enfermé au château de Buffavent ou du Lion, il périt de faim². Avec Pierre I^{er}, dans ses derniers jours, on en arrive à des condamnations à mort parce que les asperges de la table royale n'ont pas d'huile³.

Ces actes de cruauté sont contre la loi. Mais, en ce qui concerne l'ennemi permanent et héréditaire, l'Infidèle, tout est permis. Les corsaires turcs sont attachés à la queue des chevaux, puis pendus⁴. A côté aussi, dans le monde qui n'est pas garanti par des privilèges, on agit parfois de même : on coupe les oreilles à des matelots qui s'enfuient après avoir reçu leur paye⁵ et le podestat de Gênes coupe à son tour la langue à un Pisan soupçonné d'être Génois et servant sur une galère du roi⁶.

1. Καὶ ἡ ὁμορφία τῆς δὲν ἐπαρακατέβην, MACHÉRAS, p. 166.

2. MACHÉRAS, pp. 175-176; STRAMBALDI, p. 101.

3. MACHÉRAS, p. 190; STRAMBALDI, p. 112.

4. MACHÉRAS, p. 114; STRAMBALDI, p. 54.

5. MACHÉRAS, p. 116; STRAMBALDI, p. 55.

6. MACHÉRAS, p. 117; STRAMBALDI, p. 56.

II. — LE ROI ET LA COUR.

Le roi ressemble à ses barons, avec lesquels il se confond presque. « Vous êtes », disait le prince d'Antioche à ceux de 1369, devant lesquels Pierre I^{er} avait juré sept fois avant le couronnement, « des rois comme lui, la couronne seule vous manquant ». « Il est l'oiseau », disait un chroniqueur grec de l'île, « et eux ses ailes »¹. Si Guy paraît avoir été un « simple »², ses successeurs furent des « vaillants ». Voici le portrait du Hugues I^{er}, dans la *Continuation* de Guillaume de Tyr : « Il fut de mesme estature, ne les granz, ne des petis. Bien fut forni de membres et bien taillés de cors, mais un po avoit les espauls corbes. Le visage avoit refroigné, la char avoit blanche et le chief blanc; volenters estoit d'enprendre chose dont il eust affaire, qui a honor li peust torner; moult amoit compaignie de chevaliers et de toutes gens d'armes. Irous estoit durement, mais tost li passoit l'ire. »³

Quand il y a des doutes sur l'héritage de la couronne, ce sont les barons qui, selon les Assises, en disposent. Voici de quelle façon Hugues IV, fils de Guy de Lusignan et d'Echive d'Ibelin⁴, d'une branche latérale, obtint son « droit » : « La cour plénière fut assemblée, et tous les prélats et religieux; et messire Hugues de Lusignan, con-

1. MACHÉRAS, p. 174; STRAMBALDI, p. 100.

2. MAS-LATRIE, *Documents*, I, p. 23.

3. *Ibid.*, I, p. 15.

4. AMADI, pp. 294 et suiv. Sa mère épousa ensuite le duc d'Athènes. Elle avait eu, d'un autre mariage, un fils du nom arménien de Rupen, *ibid.*, p. 295.

nétable du royaume de Chypre, neveu dudit roi Henri, vint en présence de ladite cour et demanda d'être mis en son droit, parce qu'il entendait être l'héritier apparent le plus direct du roi Henri, son oncle. Et un chevalier, du nom de Barthélemy de Montolif, prit la parole en Cour et toute la Cour décida, en présence des prélats et religieux, que le connétable était le plus droit héritier apparent du roi Henri, son oncle, de sorte qu'il fut accepté par tous comme roi, et on lui présenta les hommages ¹ »

A cette occasion le roi fait une déclaration dont voici la teneur : « Moi X..., qui par la divine Providence dois être couronné roi de Chypre, je vous promets à vous, Monseigneur N..., archevêque de Chypre, et à vos successeurs, devant Dieu tout-puissant et toute l'Eglise, les prélats et mes barons ici présents, que de ce jour en avant je serai votre fidèle protecteur et le défenseur de votre personne contre tout homme vivant dans le royaume de Chypre; je maintiendrai les possessions et franchises de votre Sainte Eglise et de toutes les églises qui en dépendent, possessions et franchises qu'elles étaient déjà accoutumées d'avoir à l'époque d'heureuse mémoire des rois mes prédécesseurs, ainsi que celles qui seront acquises selon la justice à l'avenir sous mon règne; et je défendrai les anciens et légaux privilèges et les lois divines et leurs jugements, les vieilles usances de franchises; et je maintiendrai les personnes ecclésiastiques dans leurs exemptions; je ferai justice aux veuves et aux orphelins; je garderai les privilèges des auteurs de bonnes œuvres, les rois, mes prédécesseurs, les Assises du roi Amaury et du roi Beaudouin son fils, les anciennes Assises et usances du royaume et je garderai aussi

1. AMADI, p. 402.

tout le peuple de ce dit royaume en équité et raison, comme doit le faire un roi chrétien dans son royaume, et je conserverai les choses ci-dessus fidèlement, pour que Dieu et ces saints Evangiles siens me soient en aide ¹ »

Un roi mineur peut réclamer son trône à l'âge de quinze ans. L' « auditeur » demande alors d'après les Assises qu'on procède à la transmission du pouvoir, devant tous les barons convoqués ². C'est encore la Cour qui décide. Elle « accepte », après que le futur roi a prouvé par serment sur les Evangiles son droit d'héritier en première ligne. Le bâton de commandement dans la main, à genoux, le tuteur accomplit l'acte de revendication légale. Mais c'est au sénéchal qu'il « consigne le royaume » et c'est devant lui que le serment est prêté, à genoux. La Cour dit : « Sire, l'héritier a fait le devoir auquel il est obligé; mettez-le en possession de son royaume » ³. Les évêques latins assistent à la cérémonie, et avec eux les élus des Grecs ⁴. On jure fidélité au souverain et les mesures sont prises pour le couronnement. Le jour venu, les Génois tiennent le frein du cheval royal à droite, les Vénitiens à gauche. Bustron donne les détails de cette cérémonie ⁵.

Les offices de maréchal, de sénéchal, de bouteiller et de chambellan étaient donnés au couronnement du roi, à vie, alors que les autres, amiral, auditeur, turcoplier, pouvaient être repris, mais non pas les charges de vicomte et de per-

1. BUSTRON; cf. MAS-LATRIE, I, p. 357.

2. MACHÉRAS, pp. 213-215; SRAMBALDI, pp. 129-130.

3. MACHÉRAS, p. 215; SRAMBALDI, p. 131; AMADI, p. 431; BUSTRON, p. 281.

4. Οἱ λογάδες τῶν Ῥωμαίων, MACHÉRAS, p. 215. La cérémonie est racontée aussi dans la préface des Assises de Jean d'Ibelin.

5. BUSTRON, p. 281.

cepteur. Seul le roi Pierre fit dépendre tout de sa volonté ¹.

La résidence royale semble avoir gardé quelque chose des caractères byzantins et orientaux. On y dormait par terre sur des matelas, mais de beaux tapis d'Orient ornaient les murs ². On y voyait aussi un de ces jardins zoologiques dont les princes d'Orient étaient si fiers : tel pèlerin y contempla, en 1211, la première autruche ³. Jacques le Bâtard s'occupe, en 1469, de la perte de la lionnesse ⁴. Un bain était ajouté aux chambres d'habitation et d'apparat ⁵. Les armes du roi étaient tenues dans un « zardachane », dont le nom indique le caractère oriental ⁶. Des pages à béret formaient le personnel noble de service, à côté des turcopliers, d'imitation byzantine ⁷. Il y a pour les eaux et les jardins un « nérophore » et un « protoquipore » (πρωτοκηπουρός, premier jardinier). A ce dernier sont confiés les « poumiers granades » et les « poumiers de S. Johan », les « sicaminies » ou mûriers, les « fiers » ou figuiers, un grand pin, « pefco », les oliviers, les « noliers » (noyers), les « hrosomillies » (χρυσομηλιές, orangers), les « neragiers » ou bigaradiers, les « zizifiés » ou jujubiers, les « trandafillies » ou rosiers, les « bournelies » ou pruniers, les « ordinos » ⁸, les « rodaquinies » ou pêchers ⁹.

1. MACHÉRAS, p. 94; STRAMBALDI, pp. 35-36.

2. Voyage du seigneur d'Anglure, dans MAS-LATRIE, I, p. 431.

3. MAS-LATRIE, I, p. 35, note.

4. *Ibid.*, II, pp. 239-240.

5. AMADI, p. 253.

6. AMADI, pp. 264-265.

7. AMADI, p. 262.

8. Ce mot paraît désigner, soit des grenadiers (ροδιές), soit peut-être des arbres de Rhodes (Ῥοδινές).

9. MAS-LATRIE, II, p. 292.

Les chasses royales, à l'épervier, ou au « carable »¹, bête plus petite qu'un renard, étaient fameuses. Les rois allaient à travers la verdure et les blés, s'arrêtant à un gîte pour y prendre le soir leur vin et leur électuaire, s'y faire réveiller le matin et goûter avant le départ leur modeste brouet. Des évêques (en 1324, tout le haut clergé de l'île) des frères mineurs les accompagnaient².

Le roi dispose des châteaux dans les villes ou à la campagne : Buffavent, Aradippo, Akaki, Potamia, La Cava³, avec ses beaux jardins d'orangers et de citronniers⁴, Vromolochia, près de Larnaca⁵, les bourgs de la montagne, de Saint-Hilaire et autres, où il peut aussi enfermer ses traîtres⁶.

Il distribue les fiefs. Le nouveau feudataire voit « attacher au livre de la marechassie de la court » son « oferte d'omage » et les « pourveours du royaume » fixent ce que doit le fief⁷. Le roi est maître des fiefs « d'argent, de besants ou de bourse »⁸. Tel jeune chevalier, fils de père très pauvre et chargé de dettes, obtient ainsi « 1.200 besants annuels de solde et les dépenses d'aliments à lui et à ses serviteurs et à ses chevaux et sept mains de drap chaque année, de la manière dont se vêtais le roi⁹ ». Il est le gardien des veuves et des orphelins; il marie filles et

1. Seigneur d'Anglure, dans MAS-LATRIE, I, pp. 431-432.

2. AMADI, p. 401; BUSTRON, p. 251.

3. STRAMBALDI, p. 151.

4. MAS-LATRIE, II, p. 77.

5. *Ibid.*, I, p. 423.

6. AMADI, p. 393; BUSTRON, p. 244; MAS-LATRIE, I, p. 141, note 3.

7. MAS-LATRIE, II, p. 234. Voy. les mandements de Jacques le Bâtard, *ibid.*, II, pp. 182 et suiv.

8. *Ibid.*, II, pp. 261-262, note 8.

9. AMADI, p. 389; BUSTRON, p. 241.

veuves, qui doivent se présenter devant lui et, d'après le texte des Assises, c'est à lui qu'il faut s'adresser pour autorisation d'un jugement de Dieu, comme pour un cas d'assassinat; alors le vaincu est mené à la potence ¹.

Cependant le roi dépend à la fois de l'empereur et du pape. Au premier il adresse parfois des rapports. Il relève du second dès 1217 et les dîmes de son église sont envoyées à Rome ². Honorius II reçoit Henri I^{er} sous sa sauvegarde et le recommande à l'empereur aussi bien qu'aux Templiers ³. En 1247, il fallut qu'Innocent IV, au plus fort de sa lutte acharnée contre Frédéric, dégagât le roi de Chypre du serment prêté à ce suzerain ⁴. Peu après, un conflit entre Henri et son archevêque eut pour conséquence la mise en interdit du roi et du royaume ⁵. Sous le second Henri, on refusa, pour ne pas mécontenter le Saint Siège, une alliance de famille avec Byzance ⁶. C'est le pape qui est appelé à décider entre Henri II et son frère rebelle, le gouverneur ⁷.

On est, en général, sujet aux ordres de la « Sainte Mère l'Eglise ». Le seigneur de Beyrouth défend à son fils Balian, excommunié à cause de son mariage, de conduire une partie des chevaliers. Lui-même mourra en habit de Templier et Philippe de Novare n'oublie pas de noter que son corps resta entier dans la tombe ⁸. Cependant, avec le temps, on se dégage de cette adhérence jadis si forte. Quand la veuve

1. AMADI, p. 396; BUSTRON, p. 248.

2. MAS-LATRIE, I, pp. 36-37. Cf. AMADI, p. 118, le don de la reine Alix.

3. MAS-LATRIE, I, pp. 47-48.

4. MAS-LATRIE, I, pp. 63-64.

5. AMADI, p. 202.

6. AMADI, p. 233.

7. AMADI, p. 254.

8. AMADI, p. 184.

du seigneur de Sur trouve un abri à l'archevêché de Nicosie et que le légat essaie une réconciliation avec les gens du seigneur, les chevaliers de Famagouste, qui réclament leur roi retenu en Arménie, répondent ainsi : « Si le roi a aucun mal en Arménie, bien qu'elle (la dame de Sur) soit sous la garde du légat et même si elle et ses fils étaient dans le ventre du pape et le pape en Chypre, nous les attaquons, les tirerons dehors et les mènerons en Arménie, pour les y tuer tous ¹. » En 1310 encore, on saura attirer le légat à Famagouste et l'y retenir, en lui imposant d'aller lui-même en Arménie chercher le roi ².

Malgré toutes les intrigues et les soulèvements, on conserve une haute idée de cette royauté. Témoin ce pauvre Henri, épileptique, dépouillé, enfermé, abreuvé d'offenses, pauvre Louis XVI chypriote qui sauvera cependant sa vie. A chaque pression de ses ennemis, devant chaque injure et menace, il reste calme, ce « saint », parce qu'il est convaincu qu'ils ne peuvent toucher au corps et répandre le sang de celui qui est « roi oint et leur droit seigneur ³ ». Et il interpelle le prince de Sur : « Prince, n'êtes-vous pas mon homme? » A quoi le coupable ne peut répondre que d'une façon confuse, rejetant la faute sur ses autres frères ⁴. Une dignité parfaite marque tous les actes de ce prince pendant son malheur, jusqu'au moment où il part sur sa galère d'exil, bénissant de trois croix esquissées dans l'air sa bonne terre de Chypre ⁵.

Les femmes qui, d'après la coutume de Terre Sainte,

1. AMADI, p. 345.

2. AMADI, p. 159; BUSTRON, p. 218.

3. AMADI, p. 321; BUSTRON, p. 190.

4. AMADI, p. 324; BUSTRON, p. 192.

5. *Ibid.*

peuvent régner en leur propre nom, sont particulièrement influentes et énergiques. Plusieurs princesses furent l'appui de leurs fils pendant les longues années de leur régence. Telle reine fit le long voyage de France pour ses intérêts en Champagne. Mariées une seconde fois et même une troisième, elles conservent leurs droits et leur autorité. Dans la longue et triste histoire de la séquestration du roi Henri II par son frère, quel beau rôle que celui de la reine Isabelle, qui, lorsque son fils est enfermé dans une seule chambre, qu'on envahit de nuit avec des intentions inquiétantes, se dresse avec ses filles sur le seuil. Henri, fatigué, s'est endormi, confiant en Dieu pour défendre l'accès à ceux qui rôdent aux alentours. « Eh, traîtres, sortez; laissez-moi reposer ¹. » Saisie par le bras, jetée contre le mur, elle rappelle aux agresseurs les devoirs d'humanité et de courtoisie qu'ils ont oubliés et ne quitte sa bonne garde que lorsque son propre corps est sous les talons des assaillants. Alors, c'est Héloïse, sa fille, qui va réveiller le roi, et une autre fille, Marie, qui cherche à le défendre de ses propres forces ². « Je n'ai jamais vu femme si forte ni si hardie à crier comme vous », lui dit le prince de Sur. Et damoiselle Marie réplique : « Traître, vous êtes ribaud, pour avoir fait pareille trahison à votre droit seigneur, auquel vous êtes tenu de foi et de serment; et maintenant vous êtes venu le prendre comme quelqu'un qui manque à sa foi ³. » Après le départ forcé de Henri, ce furent les femmes qui, avec les moines, pendant trois jours allèrent consoler la reine mère, durement traitée par son propre fils ⁴.

1. AMADI, p. 320; BUSTRON, p. 188.

2. *Ibid.*

3. AMADI, p. 322.

4. AMADI, p. 326; BUSTRON, p. 193.

III. — LES OFFICES. L'ARMÉE. L'ADMINISTRATION.

Les barons entouraient le roi, mais jamais un ordre hiérarchique précis n'apparaît dans les chartes. Parmi de simples noms, çà et là, surgit la mention de quelque fonction, comme celle de connétable, de maréchal, d'huissier (*hostiarius*), de chambellan, de sénéchal¹. Parfois on trouve seulement « le conseil de mes hommes » (*hominum meorum*)² ou « des hommes liges »³.

Bien qu'ils se considèrent comme « une seule chose, surtout dans les affaires de leur seigneur le roi », comme les membres d'un corps, il leur est permis de se grouper par partis, par « communautés de chevaliers », susceptibles de s'opposer les unes aux autres⁴.

Le devoir militaire peut être remplacé par un paiement, *un défaut* de 600 ducats par an, ou même de 400 ou 200, si l'on n'est obligé qu'à donner des hommes d'armes ou un turcoplier à cheval. Des éperons, des chapons de Noël, des faucons font quelquefois partie de cette redevance⁵, qui n'est pas toujours observée par les barons de Chypre. C'est pourquoi, en 1277, lors de l'expédition de Syrie, les 700 chevaliers et les gens de pied accompagnant le roi Hugues le contraignent à repartir dans les quatre mois, « parce qu'ils n'étaient pas tenus à le servir plus long-

1. Voy. MAS-LATRIE, II, pp. 599, 609, 611, 614 et comparer *ibid.*, I, p. 25 (acte faux, au moins comme date et détails de forme).

2. MAS-LATRIE, I, p. 39.

3. *Ibid.*, p. 51. Les noms aux pages 55-56.

4. AMADI, pp. 362-363; BUSTRON, pp. 220-221.

5. MAS-LATRIE, II, p. 532 (mémoire du xvi^e siècle).

temps gratuitement¹. Une catégorie spéciale est celle des « chevaliers salariés² ».

Les fantassins et les arbalétriers se louent aux seigneurs voisins, comme à ceux d'Arménie³. Ainsi advint-il, en 1308, de l'infanterie de Nicosie⁴. Devant le roi marchaient, en 1309, des fantassins francs et syriens, tous archers. Comme les turcopliers, ils avaient un salaire et aussi une « pitance » journalière⁵. Tel turcoplier, portant le nom de Théodore, mais aussi celui de Kalef, est fils d'un Syrien et d'une esclave⁶. Les fauteurs de trouble faisaient même appel à des Turcs de Turquie⁷.

Comme en France, les jurisconsultes commencèrent à jouer un rôle auprès du roi. Un des principaux conseillers de Henri II et de son successeur Hugues IV fut Giustino de' Giustini. Italien originaire de Città di Castello près de Pérouse, « homme seul et étranger », contre lequel se tournèrent comme inspirateur des volontés royales les barons du prince de Sur⁸. Il assurait que le roi était si sage qu'il n'avait besoin même des « docteurs et notaires de Rome ». Les juges, ornés du titre de maître, se retrouvent à d'autres occasions⁹. On distinguait, selon les Assises,

1. MAS-LATRIE, I, p. 131.

2. AMADI, pp. 259-260.

3. *Ibid.*, p. 270.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, pp. 310, 312; BUSTRON, pp. 182, 197.

6. AMADI, p. 381; BUSTRON, p. 236.

7. AMADI, p. 371; BUSTRON, p. 226.

8. AMADI, p. 310 et note 2.

9. AMADI, p. 390; BUSTRON, p. 242.

entre la Haute Cour féodale, celle des bourgeois, la Secrète et la Cour de la fonde¹.

L'administration était organisée sur le modèle de celle de Terre Sainte, avec le sénéchal, le maréchal — et celui de l'hôtel royal —, le connétable, l'auditeur, le bouteiller, le chambellan, l'amiral de Famagouste, le bailli de la Secrète pour les étrangers², le turcoplier. Sous Hugues IV, le chancelier était archidiacre de Nicosie³. Pour les affaires de justice le roi faisait agir le vicomte de Nicosie⁴. A côté, chez les Templiers, il y avait un commandeur, un drapier, un trésorier⁵.

On annonce les ordres par des hérauts d'armes⁶. On a toujours la faculté de citer les chevaliers, même les plus grands, et de les envoyer à tel ou tel endroit pour le « service⁷ ». Ceux qui ne viennent pas peuvent perdre leur fief par sentence de la Cour. Si on est empêché de venir, on reste libre d'envoyer à la Cour royale chevaux et armes⁸.

Au dernier degré se trouvent les baillis, les capitaines, les civitaines ou châtelains, les catépan, qui administrent les districts, président les jurés dans les causes de justice, font la police⁹; des « machtessep » au nom arabe remplissent les fonctions d'auxiliaires du vicomte¹⁰. Deux jurés avec le représentant du roi pouvaient former une Cour de

1. MAS-LATRIE, I, p. 175, note 1.

2. MAS-LATRIE, I, p. 139 et note 3.

3. MAS-LATRIE, I, p. 142.

4. AMADI, p. 287.

5. *Ibid.*, p. 291; cf. *ibid.*, p. 360; BUSTRON, p. 219.

6. AMADI, p. 335; BUSTRON, p. 199.

7. AMADI, pp. 360-361; BUSTRON, p. 220.

8. AMADI, p. 366; BUSTRON, 223.

9. MAS-LATRIE, II, pp. 311 et suiv.

10. MAS-LATRIE, II, p. 206 et note 3.

province. Des réis gouvernaient les Syriens en colonie à part¹. On a jusqu'à un « gouvernadour de la lumière », un gardien de phare, au xv^e siècle².

Des bourgeois peuvent être dignitaires de royaume et on en trouve un, sous Jacques le Bâtard, qui est vicomte de Famagouste³.

Les « apauteurs »⁴ prenaient à ferme tous les revenus royaux qui n'étaient pas confiés aux « cueilleurs », comme pour le sel⁵. Il y en avait pour le savon aussi bien que pour la « founde » du blé⁶, pour le lac de Limassol⁷, pour le « samsarage (censelage) dou vin »⁸, pour la « la balance dou file de Marağ (Marath)⁹, pour « la boucherie de Nicosie¹⁰, pour le « pès dou pison (poisson) et aquafrès (aqua fresca) » de la même ville¹¹.

Les revenus du royaume ne peuvent être accordés que par des résolutions prises en Cour, par des « Assises », dont le nom passe au revenu lui-même¹². En dehors des dîmes¹³ et des douanes, le roi à ses casaux, administrés par un bailli¹⁴ qui recueille les « catepanages »¹⁵, les « en-

1. MAS LATRIE, II, pp. 811 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 230.

3. BUSTRON, p. 452.

4. Pour les « apauts », MAS-LATRIE, II, pp. 276 et suiv.

5. *Ibid.*, p. 236.

6. *Ibid.*, pp. 232-233.

7. *Ibid.*, p. 237.

8. *Ibid.*, pp. 277-278.

9. *Ibid.*, pp. 278-279.

10. *Ibid.*, p. 279.

11. *Ibid.*, pp. 279-280.

12. *Ibid.*, I, p. 38.

13. *Ibid.*, II, pp. 235-236.

14. AMADI, p. 312.

15. MAS-LATRIE, II, p. 239.

sensives » des abbayes¹, le produit de la « teinturerie de Nicosie », avec ses « douzils soute terre » amenant l'eau². A Famagouste, un acte de 1300 mentionne un fermier (*appaltator*) de la « sabonaria » locale³. En 1380 on créa pour des besoins urgents la mète du sel, plusieurs fois reprise par la suite⁴.

Dans ces usages il ne reste que peu de chose de l'ère byzantine. Si la douane est encore le « comerc » ou « coumerq »⁵, la quittance une « apodixe »⁶ et si la mesure de capacité pour les liquides reste le mètre (*μέτρον*)⁷, celui-ci se divise en quarterons⁸ et en fioles⁹; l'orge et le blé se vendent au « mu », qui se divise en huit « cafis »¹⁰; on pèse par quintaux de cent « rotles »; on parle de sommes de paille et de muées de terre¹¹.

IV. — LE CLERGÉ FRANC ET LES ORDRES. AUTRES RITES.

Les Templiers, qui avaient leur maison à Famagouste, étaient extrêmement riches, bien organisés dans leurs nombreux casaux, et hardis.

On ne saurait dire quel fut le nombre, sans doute grand,

1. MAS-LATRIE, II, p. 263.

2. MAS-LATRIE, II, pp. 267, 537.

3. DESIMONI, dans les *Archives de l'Orient latin*, III, p. 52.

4. MAS-LATRIE, II, p. 228 et note 1.

5. *Ibid.*, p. 891.

6. *Ibid.*, p. 233.

7. *Ibid.*, p. 184, note 2.

8. AMADI, p. 290.

9. MAS-LATRIE, II, p. 90, note 1.

10. MAS-LATRIE, II, p. 237.

11. MAS-LATRIE, II, p. 247, note 3.

des Hospitaliers établis en Chypre, mais en 1308, année de la grande persécution, il y avait dans l'île, en chiffres exacts, 83 chevaliers et 35 sergents¹. Ils possédaient des maisons dans les autres centres, comme à Nicosie, à Paphos, et un grand couvent à Limassol².

Il y avait un centre des Chevaliers Teutons. Les chevaliers anglais de S. Thomas étaient aussi abrités dans l'île³. Enfin des Cisterciens furent établis en Chypre par la veuve de Philippe d'Ibelin, en 1224⁴.

Presque dès le début, sous la régence de la reine Alix, en 1220, l'Eglise latine eut ses dîmes sur les terres du roi comme sur celles des barons : toute protestation de la part de la noblesse resta vaine⁵. Des « prestries » créées par le roi furent soumises à l'archevêque⁶, avec leurs « charrues » de terre⁷.

Le clergé supérieur, à partir du premier archevêque Alain, fut, de règle, français. En 1217-1250 il y eut comme archevêque à Nicosie Eustorge de Montaigu ou d'Auvergne, dont le successeur fut un Pisan⁸, pour en arriver à Gérard de Langres (1295). Mais on trouve un Hongrois à Paphos en 1292⁹. Le « bon archevêque » Jean del Conte, des Prê-

1. AMADI, p. 286; BUSTRON, p. 169.

2. AMADI, p. 287.

3. Ludolphe de Sudheim, dans MAS-LATRIE, I, p. 213.

4. MAS-LATRIE, II, pp. 644-645; cf. p. 651.

5. *Ibid.*, II, pp. 612 et suiv., 618 et suiv., 625-626, 631, 633 et suiv., 641 et suiv.

6. Voir par exemple *ibid.*, pp. 636-637-638.

7. *Ibid.*, p. 638.

8. MAS-LATRIE, I, pp. 599-601 et suiv.; cf. l'Histoire des archevêques, par MAS-LATRIE, dans les *Archives de l'Orient latin*, II, pp. 214 et suiv.

9. MAS-LATRIE, II, p. 677.

cheurs, venait de la noblesse romaine¹. Deux Français lui succédèrent : Elie de Nabineaux et Pierre de Chamberlhac. Il y eut, peu après, à Limassol, l'évêque Lambertino Balduino della Cecca, originaire de Bologne², mais on trouve un Raymond de la Pradelle comme archevêque de l'île en 1367³, et vers la fin du siècle le prieur des Carmes, ancien confesseur du prétendant Hugues de Lusignan, était un frère Jean, natif de Paris⁴. Français aussi sont des notaires comme Laurent de Francheville et probablement Linard de Houest de Signie, en 1330⁵.

Parmi les belles églises gothiques, celle de Sainte-Sophie⁶, à Nicosie, appelée une fois de S. Lazare⁷, où fut enseveli le roi Hugues, puis, en 1310, le seigneur de Sur, celle de Notre-Dame la Grande (de Jérusalem) ou de Notre-Dame de Sur, tenaient la première place; elles recevaient ordinairement les sépultures royales⁸. Le roi Henri, avant ses malheurs, avait voulu refaire la grande abbaye de nonnes, dépensant dans ce but 18.000 besants; dirigée par la dame Marguerite d'IBelin, elle fut saccagée en 1310 par les amis du seigneur de Sur, qui y cherchaient l'assassin de leur maître⁹. Il y avait aussi des nonnes à Sainte-Claire, des moines à Beaulieu¹⁰. A Nicosie se trouve l'église de Saint-

1. AMADI, p. 400; BUSTRON, p. 249.

2. MAS-LATRIE, I, p. 180, note 1.

3. *Ibid.*, p. 461 et note 3, p. 463.

4. MAS-LATRIE, I, p. 410.

5. MAS-LATRIE, I, p. 264. Mais aussi, à la même date, Etienne de Chypre et Jean de « Galian », *ibid.*

6. Sur sa reconstruction en 1347, MAS-LATRIE, II, pp. 739-740.

7. AMADI, p. 349; BUSTRON, p. 211.

8. AMADI, p. 271.

9. AMADI, pp. 349 et suiv.; BUSTRON, pp. 211 et suiv.

10. AMADI, pp. 351, 387; BUSTRON, pp. 212, 240.

François¹, ailleurs celle de Saint-Georges des Poulains, où on vend les cotons filés et où est le muids de Nicosie². Mentionnons encore la grande église de Famagouste, et Paphos qui avait sa cathédrale, de même que Limassol³. On travaillait encore à certains de ces édifices, dont les restes sont parsemés à travers l'île, au commencement du XIV^e siècle, quand l'évêque Guy laissa 70.000 besants pour la nouvelle église de Famagouste⁴. Des nobles élevaient des églises : telle Notre-Dame de Cava, édifiée par Jean de Brie⁵.

Un art s'était donc formé dans cette île, destiné aux synthèses les plus intéressantes. Camille Enlart a décrit les beaux édifices de ces villes aujourd'hui mortes, mais qui jadis étaient remplies d'une vie bruyante et pittoresque⁶. Par le passage de la chronique qui concerne l'archevêque Jean, mort en 1332, on sait que dans la nouvelle cathédrale de Nicosie, consacrée le 4 novembre 1326, il avait édifié « le beau lutrin », « la grande vasque (*gourna*) de marbre et la fontaine », la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, qu'il fit aussi peindre, ainsi que « trois voûtes de la nef » et « six colonnes que sont autour du grand autel »; il avait « commencé la galilée (*sic*) jusqu'aux voûtes », il avait donné deux anges d'argent « et trois riches parements de brocart d'or, blanc et vermeil, des chapes, des chasubles, des tuniques », puis « un grand *razzo* de soie, où était brodée la « Transfiguration ».

1. AMADI, p. 283; BUSTRON, p. 237.

2. STRAMBALDI, p. 108 : « ove vendono le filadi, ove si trova in quel canton una conca del marmoro, et è la misura del mozo de Nicossia ».

3. AMADI, p. 272.

4. *Ibid.*, p. 291.

5. AMADI, p. 359, note 2. Contenu d'une chapelle; MAS-LATRIE, II, pp. 268-269.

6. AMADI, pp. 405-406.

De ces bâtisses subsistent à Paphos (Baffo) quelques murs et colonnes de la cathédrale, presque rien des églises de Saint-Dominique et Saint-François, alors qu'on voit tout près à Covoclo-Kouklia des restes du palais, avec la grande salle de réceptions, reconnaissable. A Famagouste, déserte, entourée de ses vieux murs, qui sont une œuvre vénitienne, le château du XIV^e siècle subsiste dans une variante du XVI^e, qui n'a attaqué ni les ogives de la salle principale, ni les tours; on voit encore le squelette grandiose de la cathédrale bâtie sur le modèle de Saint-Urbain de Troyes, jusqu'en août 1311, belle œuvre gothique à trois portes et une toute petite rosace au-dessus de la cime pointue qui surmonte celle du milieu; les tours découronnées flanquent encore l'harmonieuse façade, mais les fresques gisent sous le badigeon turc. De Saint-Georges des Latins on a les grandes ogives des fenêtres ouvertes sur le vide; des chapiteaux délicats se conservent dans les décombres massifs de Sainte-Anne. Saint-François, riche en fresques, fondation de Henri II, est un pittoresque enchevêtrement de fenêtres brisées et de coupoles dépouillées de leurs arcs. Le couvent des Carmes, dû à Guy Babin, profile encore sa lourde masse et ses peintures qui brillent au soleil d'Asie. A la Cava, l'église se distingue encore, mais Sainte-Claire, le grand couvent de nonnes, a disparu. A Saints-Pierre-et-Paul le portail Nord est seul intact.

De leur côté, les Grecs avaient élevé une église gothique qui n'a pas totalement disparu, et une note siennoise a été découverte dans les restes de fresques, bien latines, qui l'ornaient. La peinture seule rappelle Byzance, dans la *chiesetta* des Syriens et dans celle des Arméniens. En revanche, chez les Nestoriens, dans l'édicule à coupoles, rien ne rappelle l'Occident.

Enfin, parmi les édifices profanes, Venise a alourdi les formes du palais royal, mais la loge des Génois présente encore les fortes assises de ses substructions¹.

Les moines occupent une place importante dans l'île. Des abbayes célèbres comme celle de Lapaïs ont été établies dès le début. Il y avait des Augustins, des Prémontrés à Sainte-Marie de Piskopi, où fut moine Haïton, le prince propagateur de croisade². Nous avons mentionné l'abbaye de Beaulieu. Il y aura au XIII^e siècle, aussitôt après l'éclosion des nouveaux ordres, des Dominicains prêcheurs, des Franciscains, des Carmélites, des différentes régions françaises³. A côté, des « abbés francs » n'ayant pas de supérieurs ailleurs⁴. On voit ces religieux, mêlés dans les troubles intérieurs, confirmer des accords, sauf les religieux Mineurs, qui s'y refusent nettement⁵, bien qu'on les trouve parmi les ambassadeurs envoyés à Rome pour le grand conflit⁶. Tel Mineur anglais osa prêcher pour le malheureux roi Henri, se déclarant prêt au martyre⁷. Un Picard mit une prédication du même caractère sous le couvert de saint Pierre, patron des Prêcheurs⁸. Le roi Henri II conservait chez les Mineurs son trésor destiné en partie à la dot de ses sœurs⁹.

La cour de l'archevêque, dont les chanoines sont des gens

1. Avec *Villes mortes du moyen âge*, du même ENLART, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, 2 vol., 1899-1900.

2. AMADI, p. 279, note.

3. De Saint-Quentin, *ibid.*, p. 384; BUSTRON, p. 238.

4. AMADI, p. 266.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 267.

7. *Ibid.*, p. 298.

8. *Ibid.*, p. 298.

9. *Ibid.*, p. 312; BUSTRON, p. 183.

de parti, jouissait d'une franchise qui lui permettait d'accueillir les vaincus de ces luttes ¹, mais le souverain pouvait ordonner qu'on en tirât les coupables de lèse-majesté; entourés dans leur chapelle de refuge, ils n'ont que le choix entre mourir de faim et de soif ou se livrer à la merci du roi ².

L'Eglise grecque conserva un temps ses nombreux chefs, mais, sous Célestin III et Alexandre IV, il n'y en eut plus que quatre : à Soli, Arsinoé, Lefkara et Karpassi ³. Les couvents, nombreux, se maintinrent. A Nicosie même, dans la grande rue des Syriens, se trouvait un important couvent grec de femmes ⁴. Mais les Grecs furent contraints de reconnaître la suprématie de l'archevêque latin ⁵, condition nécessaire pour que prêtres et diacres fussent exempts de « chevages » et d'« angaries ». Comme ceux-ci étaient nombreux et qu'on craignait du « scandale » s'ils se fixaient à leur gré dans les divers casaux, ils restaient attachés à leurs propres places et leur nomination, comme celle des hégoumènes et la vocation des moines était sujette au bon vouloir du seigneur ⁶. Toute propagande contre le latinisme fut interdite ⁷. Ceci n'empêchait pas les barons de se servir de baillis grecs et syriens sur leur terre ⁸, le Saint-Siège de prendre sous sa protection des couvents grecs comme celui de Sainte-

1. AMADI, p. 268.

2. AMADI, p. 391; BUSTRON, p. 243.

3. En 1472, le Saint Siège leur interdisait de siéger en dehors de leurs diocèses, MAS-LATRIE, II, pp. 329-330.

4. AMADI, p. 384; BUSTRON, p. 238.

5. MAS-LATRIE, I, p. 45.

6. MAS-LATRIE, II, pp. 612-614, 619 et suiv.

7. *Ibid.*, p. 630.

8. *Ibid.*, pp. 641 et suiv.

Marguerite d'Agros¹, ni le roi Henri de demander, en 1309, lors de la grande sécheresse, les prières et processions des Grecs². En 1311, quand on cherchait les moyens les plus efficaces pour ramener le roi, prisonnier en Arménie, le légat convoqua « tous les prélats francs et grecs et de tout autre rite »³.

Après le discours du haut prélat latin excommuniant ceux qui agiraient à l'encontre de ce que demandait le royaume, « l'évêque des Grecs se découvrit la tête et fit de même, et aussi toutes les autres nations »⁴. Les Grecs participent aux processions pour le retour du roi⁵.

Sous la régence d'Hélène Paléologue et sous le règne de Jacques le Bâtard, les moines grecs jouirent de toute la faveur de la Cour⁶. L'évêque Nicolas, profitant aussi de la situation de l'Eglise latine, troublée par les passions politiques, participa à tous les actes des derniers temps de la royauté franque en Chypre⁷. Mais les évêques grecs continuaient à servir à leurs collègues latins des redevances en nature, noix, figes, poules, eau-de-rose, vin cuit, cochons, etc.⁸.

Le concile de Florence parut devoir réunir les Eglises, mais bientôt on se plaignit des empiétements des Grecs,

1. *Ibid.*, pp. 643 et suiv. Ils sont exemptés même de dîmes. Sur l'ancienne abbaye de « Theoupetomeno »; *ibid.*, p. 646.

2. AMADI, p. 293.

3. AMADI, p. 354; BUSTRON, p. 214.

4. AMADI, p. 355; BUSTRON, p. 214.

5. AMADI, p. 374; BUSTRON, p. 234. Pour les couvents de S. Epiphane, de Mamas, etc., MAS-LATRIE, II, pp. 281 et suiv. L'abbaye « des femmes des Grès », *ibid.*, p. 286, note 1.

6. MAS-LATRIE, II, pp. 212-213.

7. Par exemple BUSTRON, p. 477.

8. MAS-LATRIE, II, pp. 538-539.

Arméniens et autres schismatiques aux dépens de leurs collègues latins. L'archevêque de Tarse, chez les Nestoriens, qui furent appelés désormais Chaldéens, et celui des Maronites, des « Macariens », prétendaient au contraire que les catholiques les évitaient. Enfin, les fidèles des Eglises dissidentes se refusèrent absolument à reconnaître l'acte d'union ¹.

Plus d'une fois auparavant, les schismatiques, les Syriens aussi, refusèrent les prêtres uniates, allant jusqu'à détruire leurs maisons et à couper leurs vignes ². Les Grecs étaient si nombreux et si redoutés que, en 1314, après que leurs évêques, qu'on emprisonna ensuite pour ce fait, se furent présentés chez l'archevêque pour parler au légat pontifical de Chypre, Rhodes et Syrie, la foule se jeta sur le bâtiment, qui fut dévasté, cherchant l'homme du pape pour le tuer; à peine les bâtonniers du vicomte purent-ils les écarter ³. Tentative qui se renouvellera lorsque, en 1359, l'enthousiaste légat de croisade Pierre Thomas essaya de « confirmer en latin les évêques et les prélats des Grecs »; on voulut le brûler dans l'église de Sainte-Sophie ⁴.

Mais la réconciliation ne tardait pas : l'archevêque Jean ordonna, après les inondations de 1330, une procession annuelle à laquelle participèrent « Francs, de toutes les nations, Grecs, Arméniens, Coptes, Nestoriens, Jacobites, Maronites et autres » ⁵. En danger de mer, en 1368, le roi Pierre promit de faire ses dévotions aussi dans les monas-

1. MAS-LATRIE, II, p. 326, note 3.

2. MAS-LATRIE, pp. 655-657; cf. *ibid.*, pp. 658-659.

3. AMADI, p. 396; BUSTRON, p. 247.

4. AMADI, pp. 409-410; MACHÉRAS, pp. 98-99; STRAMBALDI, p. 39.

5. AMADI, pp. 404-405.

tères grecs ¹. Or, à la même date, il se plaignait de ce que les *Latins* fréquentaient les églises des Grecs et d'autres schismatiques ².

Les Arméniens, auxquels nous revenons, ne manquaient pas, et il y avait en Chypre jusqu'à des « vignes erminesques » ³. A Salines ils possédaient une grande église à « arc-boutants », « en trois nefs qui sont soutenues de quatre piliers seulement, avec trois voûtes dans la nef du milieu et comme trois tribunes par dehors, de chaque côté, dans laquelle les hommes occupent le lieu qui est entre les piliers, et les femmes, séparément, celui d'alentour » : elle passa aux Grecs ⁴.

Syriens, Jacobites et Nestoriens furent, eux aussi, dès le début, soumis à l'autorité du haut clergé latin ⁵. Ils formaient une très ancienne communauté, et le voyageur della Valle, vit, en 1625, un Evangile syrien sur vélin, vieux de quatre siècles, pris par les Turcs à la conquête de l'île, et un autre, antérieur de cinquante ans, avec moins de miniatures ⁶.

Les Juifs représentaient, bien que participant aux fêtes pour les rois, l'élément le plus méprisé. L'archevêque Jean leur imposa de porter un « signe jaune sur la tête » ⁷. Mais, lorsque Pierre I^{er} consentit à négocier avec le Soudan,

1. MACHÉRAS, p. 169; STRAMBALDI, pp. 96-97.

2. MAS-LATRIE, II, pp. 757-758.

3. MAS-LATRIE, II, p. 289 et note 1. Elles devaient une rente aussi à « l'evesques des Grés de Famagoste »; *ibid.*, p. 290.

4. P. RABBATH, *Documents pour servir à l'histoire du christianisme en Orient (xvi^e-xix^e siècles)*, I^{er}, p. 394.

5. MAS-LATRIE, II, pp. 618-619.

6. Reproduit aussi dans Père Antoine RABBATH, I^{er}, p. 389.

7. AMADI, p. 406.

il lui députa, entre autres Catalans, un Juif baptisé¹. Parfois le médecin de la cour était un Juif, très disposé, du reste, à se faire baptiser².

Il y eut même, après la prise d'Alexandrie, des Sarrasins captifs qui demandèrent le baptême³.

V. — LATIN ET FRANÇAIS. INDIGÈNES ET COLONS.

VIE DE CITÉ. COMMERCE.

Le latin était exclusivement employé dans les actes des trois premiers rois. Ce fut Henri qui donna les premières chartes en français, comme « roi de Chypre et seignor del reaume de Jerusalem »⁴.

Le vulgaire, employé exclusivement dans les actes de politique intérieure, comme l'acte d'accusation des hauts barons contre le roi Henri II, était cependant tellement d'usage général vers 1300, que, lorsque les Templiers, condamnés par le Saint-Siège, furent forcés de venir à Nicosie pour écouter l'énumération de leurs péchés, il fut nécessaire que Baudouin, chanoine de l'archevêché, en donnât lecture en français : « il interprétait en français devant *le peuple* »⁵. On en arriva si loin après cette époque que le roi Henri II ne pouvait comprendre, sans l'aide de son conseiller italien, les passages les plus difficiles des lettres en latin venues d'Occident⁶.

1. MACHÉRAS, p. 135; STRAMBALDI, p. 72.

2. MAS-LATRIE, I, p. 465.

3. MACHÉRAS, p. 142; STRAMBALDI, p. 77.

4. MAS-LATRIE, I, pp. 66-67.

5. AMADI, p. 286.

6. AMADI, p. 310; BUSTRON, p. 182.

Les femmes parlent français¹, bien que dans les malédictions lancées, en 1310, par la reine Isabelle contre ceux qui, son second fils en tête, emportent de force l'aîné, le roi Henri, se mêlent des paroles arabes et grecques². Il y avait, du reste, des écoles pour toutes les langues³. Mais il fallait une permission spéciale du roi pour échanger le costume oriental pour celui de France⁴.

Les Génois furent les premiers à avoir des privilèges. Dès 1218 la reine Alix, avec le consentement du bailli Philippe d'Íbelin, leur permet de faire le commerce dans son île — sans droit sur les naufrages —, sous la surveillance d'un consul, ayant juridiction sur tous les cas, sauf ceux de trahison, meurtre et rapt, pour lesquels l'exécution revient au roi; elle y ajoute le don de terrains à bâtir dans les villes de Limassol et de Famagouste⁵.

En 1222, le roi Henri leur donne un casal près de Limassol, un bain à Nicosie et d'autres propriétés, aussi à Paphos; il admet la construction de fours pour les sujets de la République et leur assure sa protection contre toutes les représailles⁶. Un traité d'alliance pour cinq ans intervient, en décembre 1233, sous la régence de Jean d'Íbelin⁷. Tout cela finira cependant, vers la fin du siècle, par

1. C'est la « *lingua materna* », en 1459, pour Eléonore de Lusignan, mariée au Portugal; MAS-LATRIE, II, p. 95.

2. *Crivada, biasfemava et malediva el signor de Sur et soi figliogli in francese, in arabesco et in greco*, AMADI, p. 322; BUSTRON, p. 191.

3. « *In specialibus scolis docentur omnia ydeomata cuncta* », Ludolphe DE SÜDHEIM, dans MAS-LATRIE, I, p. 216.

4. MAS-LATRIE, I, p. 186.

5. MAS-LATRIE, I, p. 39.

6. *Ibid.*, pp. 51-56.

7. *Ibid.*, pp. 56-58.

l'expulsion des Génois, à la suite d'un conflit qui reste obscur. Comme ils soutenaient les pirates qui faisaient périlcliter la navigation dans les eaux de Chypre, les mesures les plus sévères furent prises contre leur commerce ¹. Le roi Henri mérita ainsi d'être appelé celui « qu'y détruit les Jenovés » ². Les Génois s'en vengèrent en établissant les Hospitaliers à Lango et à Rhodes; ceux qui étaient restés en Chypre suivirent la direction du prince de Tyr et l'aidèrent même par les armes ³. Ce furent deux Génois qu'on chargea en 1310 de la partie la plus brutale de l'attentat commis contre le roi Henri, pris de nuit dans son lit et expulsé en Arménie comme on l'a vu ⁴. Les pirateries génoises, extraordinairement téméraires, continuent, et à certain moment on doit demander aux marchands de Gênes se trouvant à Famagouste de livrer leurs armes et de venir à Nicosie ⁵. Il fallut en 1316, après de nouveaux actes de piraterie, séquestrer les biens des Génois de Chypre, qui furent emprisonnés au nombre de quatre cent soixante ⁶.

Les Vénitiens, anciens clients aussi, ne furent sans doute que mieux admis, après la disparition de leurs rivaux, bien que, au commencement du XIV^e siècle, ils se plaignissent de l'accroissement du prix du sel et d'autres avanies ⁷.

En 1365 ils obtiendront le droit de bâtir, à douze paumes de distance des murs, une maison à un seul « solaire » ou étage, au-dessous de la loge du podestat, se réservant

1. AMADI, pp. 254 et suiv. Les biens des Génois furent confisqués.

2. *Gestes*, p. 218.

3. AMADI, pp. 261-262.

4. AMADI, p. 321; BUSTRON, p. 190.

5. AMADI, p. 335; BUSTRON, p. 245.

6. AMADI, pp. 398-400; BUSTRON, pp. 248-249. Cf. *Archives de l'Orient latin*, II, pp. 173-174.

7. MAS-LATRIE, I, pp. 99-100.

d'acheter les « maisonnettes » d'en face, qu'ils entendaient réunir par un arc de passage¹. On y vit en 1310 de grands banquets, des illuminations, chevaliers et bourgeois portant des torches et « criant les louanges du roi »; des joutes².

Dès 1293, ils cherchaient à obtenir le traité qui ne leur fut accordé que, par le gouverneur Amaury et les barons, le 3 juin 1306. On leur assura, comme jadis aux Génois, la liberté de commerce, l'église, la « loge » la maison du bailli, la place « non close », les maisons de la colonie, sans droit de « censive » pour le roi. Les naufragés sont sous la sauvegarde du royaume. Il n'y a de restrictions que pour certains articles dont l'exportation reste défendue, pour ceux que le Saint Siège ne permet pas de faire passer aux infidèles et pour l'édification de forteresses. En échange Venise, s'interdisant tout concours donné aux ennemis de Chypre, doit contribuer à la défense de l'île par ceux de ses citoyens qui s'y trouvent au moment d'un conflit.

Les barons n'oubliaient pas cependant de se réserver sur leurs terres leurs propres coutumes³. Le « voyage de Chypre », réuni parfois à celui d'Arménie et de Constantinople, fut désormais un point de programme annuel pour le commerce vénitien⁴. Le 4 décembre 1328, un nouveau traité confirmait et étendait les privilèges déjà accordés⁵. On n'y touchera plus. Des Vénitiens « blancs » s'établirent dans l'île à demeure, et ils avaient leur consul, qui pouvait être un Grec de Crète⁶.

1. MAS-LATRIE, I, p. 263.

2. AMADI, p. 379; BUSTRON, p. 234.

3. *Ibid.*, pp. 102-108. Cf. *ibid.*, p. 133 et note 2.

4. *Ibid.*, *loc. ult. cit.*

5. *Ibid.*, pp. 137 et suiv.

6. MAS-LATRIE, II, p. 290.

Sans jouir de privilèges semblables, les Pisans venaient individuellement à Famagouste, sans doute, et à Limassol ¹.

Les étrangers sans privilèges paient la douane, les « drituræ », le « mensuragium », dont sont exemptés les Génois ², alors que les barons doivent seulement « paie et taille sur leurs rentes e fiés » ³.

Génois, Vénitiens et Pisans forment le gros des marchands de Chypre; ce sont les trois « communes » qui agissent pendant les crises comme membres du royaume ⁴. Ils sont appelés à prêter serment un à un, à l'avènement d'un nouveau souverain ⁵.

Il y avait cependant aussi des Ancônitains, des gens de Catalogne ⁶, « qui aléent à Famagouste avec leur merches » ⁷ et y possédaient vers 1330 leur loge ⁸, des gens de Narbonne et de Provence; les gens de Montpellier nommaient en 1345 un consul pour tout le Levant ⁹, attendant le privilège qui en 1353-1354 leur permit d'avoir un consul à eux ¹⁰ — on a exhibé un invraisemblable privilège des Marseillais accordé par Amaury lui-même ¹¹ —; ils payaient le deux pour cent à l'entrée et à la sortie; on trouve même des Florentins, taxés à un pour cent ¹².

1. MAS-LATRIE, I, pp. 93 et suiv.

2. *Ibid.*, I, p. 53.

3. AMADI, p. 242, note.

4. AMADI, p. 335; BUSTRON, p. 199.

5. AMADI, p. 348; BUSTRON, p. 211.

6. MAS-LATRIE, II, pp. 734-735.

7. MAS-LATRIE, I, p. 171.

8. *Ibid.*, p. 184.

9. *Ibid.*, pp. 208-210.

10. *Ibid.*, pp. 219-220.

11. *Ibid.*, pp. 24-25.

12. *Ibid.*, p. 104, note 4 (d'après PEGOLOTTI).

Les Juifs, à Nicosie, Famagouste et ailleurs, étaient si riches qu'on pouvait au besoin, après 1300, en extorquer jusqu'à 100.000 besants ¹.

Les bourgeois latins de Famagouste, Nicosie, Limassol, Bapho, capables, d'après les Assises, de travailler à côté des chevaliers ² — et les assemblées générales comprennent aussi les communes et « le peuple » ³ —, jouissaient d'une grande prospérité. Un pèlerin, Willibrand d'Oldenbourg, parle en 1211 des maisons « ornées de peintures à l'intérieur » et « pareilles de tout point à celles d'Antioche » ⁴. A Famagouste ils formaient en 1308 une « compagnie » et l'évêque Guy croyait mieux assurer l'œuvre de son monastère en déposant entre leurs mains les 7.000 besants qui lui étaient destinés ⁵. En 1310 tous ces bourgeois chrétiens purent payer 300.000 besants blancs pour la défense de l'île ⁶. Il arrivait parfois que des bourgeois fussent créés chevaliers et parvinssent ainsi à de hautes dignités, comme, vers 1370, ce Thibaut Belphéragé, qui devint turcoplier ⁷.

Et voici une réglementation pour Nicosie, ville sans murs, au moment où on craignait des troubles intérieurs. Rues barrées de chaînes, serrures aux portes, des vases d'eau pour le cas d'incendie, patrouilles de nuit par des cavaliers armés et des fantassins « à son de tambourins et de flûtes »,

1. AMADI, p. 327; BUSTRON, p. 194.

2. AMADI, p. 362; BUSTRON, p. 229.

3. AMADI, p. 374; BUSTRON, p. 229.

4. MAS-LATRIE, I, 35, note 1.

5. AMADI, p. 291.

6. AMADI, p. 327; BUSTRON, p. 193.

7. MACHÉRAS, p. 349; STRAMBALDI, p. 239.

« bannières et gonfalon royal déployés ¹ ». Plus tard, à la nouvelle que le roi allait venir, il y eut des draps d'or, de soie et d'examit « à la Draperie, au Cridazo » et ailleurs, des illuminations de trois jours et trois nuits, des danses et des chants au son de « trompettes, nacaires et autres instruments », aux loges des Pisans, des Vénitiens et Génois. « Et les bourgeois de Nicosie ornèrent la place du Change et firent tant de leurs instruments, fêtes et illuminations si grandes, que les nonnes et les damoiselles allaient la nuit, le visage couvert, voir cette grande fête ² ».

Un mois plus tard le roi arrive enfin. Il est reçu par 1.800 hommes « à chevaux couverts », 70 Hospitaliers armés, 4.000 fantassins. La fête dure cinq jours et cinq nuits. On organise des compagnies portant chacune ses couleurs : les bourgeois francs avec des sayons mi-partie blancs et rouges; les bourgeois et écrivains syriens avec des caftans rouge et vert; les Génois vêtus de sayes et de demi-manteaux jaune et violet; les Vénitiens en jaune et rouge; les Pisans tout en rouge. Les Juifs eux-mêmes se réjouissent et illuminent. Il y a des bals et des divertissements dans la belle rue des Syriens, où se trouve la grande abbaye des nonnes grecques; les riches Syriens font leur éloge ³.

Par les mesures de fortification qu'ordonna le prince de Sur en 1310, pour se défendre contre une attaque en faveur de son frère, le roi Henri, par une plainte aussi de l'infant de Majorque, on peut avoir une idée de Famagouste à ce moment. Au milieu de la Cour du roi, précédée d'une place, la maison royale touche à celle occupée par l'infant de Majorque et, de l'autre côté, à la maison des

1. AMADI, pp. 367-368; BUSTRON, p. 224.

2. AMADI, p. 375; BUSTRON, p. 230.

3. AMADI, pp. 383-384.

Mineurs, souvent fréquentée par Henri II¹; à côté le couvent des Prêcheurs. Maisons à balcons, galeries et terrasses, devant lesquelles sont des bancs; au-dessous, des « caves » ou « votes », où l'on se tient en été². Les Génois ont leur bain près du couvent de Sainte-Claire³, un hôpital près de la mer. Des banques génoises sont aussi mentionnées⁴. Il y a l'hôpital de Saint-Antoine⁵, un quartier du « change »⁶. Tout autour, les murs, munis de fossés et de ponts, coupés par la grande porte et la porte de la Marine, et couronnés de tours, dont celle de l'Arsenal⁷, celle de la Chaîne⁸. Certaines rues sont couvertes⁹. L'église de Saint-Michel est en dehors de la ville¹⁰, celles de Saint-Mamas et de Saint-Eunomène au dedans¹¹.

Un pèlerin saxon, Ludolphe de Südheim, est émerveillé des richesses que contient cette grande place de commerce réunissant toutes les races. Tel bourgeois donne à sa fille, au mariage, tant de bijoux pour la tête seule, que la reine de France elle-même n'en a pas autant dans tout son trésor¹². Un autre vend au Soudan un globe d'or, dont les pierres

1. MAS-LATRIE, II, p. 187. Dans un des réduits Hugues IV tirait de l'arbalète.

2. AMADI, p. 330; BUSTRON, p. 464; MAS-LATRIE, II, p. 156.

3. *Ibid.*

4. DESIMONI, *Archives de l'Orient latin*, I, p. 35.

5. *Ibid.*, p. 51.

6. *Ibid.*, p. 53.

7. AMADI, pp. 326-327; BUSTRON, pp. 193-194.

8. MACHÉRAS, p. 157; STRAMBALDI, p. 88.

9. DESIMONI, p. 81.

10. DESIMONI, p. 101; MACHÉRAS, p. 325.

11. MACHÉRAS, p. 271.

12. « Cujus clinodia capitis estimabantur de militibus Francie nobiscum venientibus esse meliora quam omnia regine ornamenta Francie », MAS-LATRIE, I, p. 213.

précieuses, « charboucle », émeraude, saphir, plus une perle rare, valent 60.000 florins, et il veut le racheter pour cent mille. Les perles que portait au cou la femme du connétable de Jérusalem peuvent être engagées pour 3.000 florins. Des femmes de mauvaise vie — et elles sont nombreuses — disposent de plus de 100.000 florins. Les draps d'or ne sont pas rares. Il y a tant de bois d'aloès qu'on en pourrait charger cinq chars, et les épices sont aussi communes que le pain¹. Ce qui est naturel, dans un pays où un revenu de 3.000 florins n'attire pas plus l'attention que celui de trois marcs ailleurs². Machéras s'étend, lui aussi, suivant les traditions indigènes, sur la grande richesse de la ville, où les Syriens étaient comme des chevaliers et vante l'opulence des Nestoriens François et Nicolas Lachas ou Lachanopouli.

Nous voyons François, ce marchand, donner au roi Pierre sur les 30.000 ducats d'une seule affaire le tiers de la somme. Il l'invite, avec ses frères et douze chevaliers, pour le recevoir sur les plus riches tapis de soie, l'éclairer à la lumière de quatre gros rubis « carboucles » placés sur un grand plateau d'argent plein de perles; et d'autres perles et des ducats sont répandus dans tous les coins : on peut les emporter. Il s'en va préparer à son maître des plats cuits au feu de bois aromatique, au benjoin. Cet homme, prodigue d'aumônes et auquel les Nestoriens devaient leur église, achète à un marin catalan, qui méprisait la misère de ces insulaires, une pierre précieuse 3.000 ducats. Il invite le vendeur à un repas frugal, au cours duquel il fait piler la pierre pour en saupoudrer un plat de fèves,

1. MAS-LATRIE, I, pp. 213-214.

2. *Ibid.*, p. 215.

et achète ensuite pour 6.000 ducats jusqu'au vaisseau qui l'a apportée. Plus tard, après la prise de Famagouste par les Génois et les confiscations de biens qui s'ensuivirent, l'un des fils de François dut gagner son pain comme sonneur de cloches, l'autre comme mercier ambulante¹. Même en tenant compte des exagérations, ce qui précède donne une idée de la prospérité que réalisa à un certain moment cette cité unique. Mais c'est une ville pleine de péchés charnels, qui scandalisent même le porte-parole des Orientaux².

Et un hôte de l'île, pendant de longues années, Philippe de Mézières, représente en ces termes l'époque de la prospérité à Famagouste : « Il avoit bien LX ou quatre-vingts vaisseaux de mer, ou cent, que petis que grans, qui chacun an en marchandie portoient et rapportoient en Chypre, d'Egypte et de Surie, chacun l'un pour l'autre de la valeur de cent mille florins. Il se puet dire, moralisant, que en Chypre et en la dicte cité de Famagoste lors croissoit le fin or d'Arabie, les pierres précieuses, les especes, les beaux cameloz, les aromaz et les draps d'or et de soye, et les grans richesses du monde, dont toute la crestienté en toute sa necessité estoit gracieusement réparée et des souverains biens mondains et delictables doucement adournée. Quelle merveille ! car lors il se trouvoit en la dicte cité marchans catholiques et crestiens de la ceinture (Nestoriens) et autres, un ou VIII et X, qui fesoient marchandie, l'un d'un million de florins, l'autre de millions de florins sans nombre³. »

1. MACHÉRAS, éd. Sathas, pp. 95 et suiv.; STRAMBALDI, pp. 36-38; Cf. le même, p. 187.

2. MACHÉRAS, p. 300.

3. MAS-LATRIE, I, p. 390.

Et, vers 1440 encore, Piloti parlait des caravanes d'épices et des cotons et autres marchandises qui arrivent de Beyrouth et de Tripolis. « Et a une place loinge en laquel a une vue loinge de loges magnifiques de toutes nations de crestiens de Ponent. Et la plus belle loge de toutes est celle des Pisains. Et encore jusques au jour present sont toutes en pié¹. »

Ce commerce rémunérateur était en partie de simple escale². On apportait des draps de Malines, de Florence, de Verviers, de Courtrai, de Beauvais, des toiles de Champagne, de Noyon, du fer, de l'étain³. L'île, qui avait des plantations de canne à sucre, exportait du sucre en poudre, « pulvis zuchari de Cipro », coulé et assez solidifié pour le faire entrer dans des caisses⁴; elle envoyait aussi à l'extérieur son or, en fils et broderies, les camelots⁵, noirs et « de graine », c'est-à-dire teints au kyrmyz rouge. Les Vénitiens s'y approvisionnaient de sel⁶; on y chargeait du vin, du coton⁷, des viandes salées⁸.

De petites colonies chypriotes, comprenant, sans doute, en grande partie, des Syriens, se formèrent peu à peu dans

1. MAS-LATRIE, II, p. 57, note 1. — Sur les environs de Cérines à cette époque, voy. Georges BUSTRON, pp. 447-448.

2. *Ibid.*, I, p. 482.

3. DESIMONI, pp. 27-28. Liste des objets transportés par les Génois, en 1391 et 1394, MAS-LATRIE, II, pp. 774-777.

4. MAS-LATRIE, I, p. 95 et note 1, p. 373; II, p. 88, note 2, pp. 218-221. Pour les « zambours et miels », *ibid.*, pp. 249-250.

5. MAS-LATRIE, II, pp. 447-448, 451.

6. MAS-LATRIE, II, pp. 99-100.

7. DESIMONI, pp. 55-57.

8. *Ibid.*, p. 83. Voy. un rapport catalan de 1316 dans MAS-LATRIE, II, p. 706.

l'ancienne patrie de ces derniers, comme à Damas¹. Et Pierre 1^{er} pensera même à leur obtenir les privilèges d'une colonie, d'après le modèle des citoyens des républiques italiennes, avec un consul. Au moment de l'attaque sur Alexandrie, les Famagoustains regrettaient de ne pouvoir retirer de Syrie les marchandises qui y étaient en dépôt². Jusqu'à Larendah, dans le pays du Grand-Caraman, on rencontrait en 1432 quelque Chypriote de Famagouste, exerçant le commerce³. A Konieh il n'y avait, à la même époque, que quelques renégats, dont l'un remplissait les fonctions d'« huissier d'armes »⁴. Mais on y voyait aussi, passé à l'Islam pour avoir été surpris avec une musulmane, un Antoine « Passevoit » qui avait dû quitter Famagouste pour avoir voulu aider son seigneur le roi de Chypre à la reprendre⁵.

VI. — PAYSANS, BOURGEOIS ET CLERCS GRECS.

Les paysans ne jouent aucun rôle. Parèques pour la plupart, ce qui signifie « voisins » (comme dans les pays roumains les *vecini*), vivant sur une terre qui ne leur appartient pas, ils traversent les chemins en caban gris de drap grossier, la besace de pain au cou, la tête couverte d'une espèce de turban⁶. « Le menu peuple », écrit Philippe de Mézières, « est serf au roy et aux seigneurs, et convient que

1. MACHÉRAS, p. 125; STRAMBALDI, p. 64.

2. MACHÉRAS, p. 129; STRAMBALDI, p. 67.

3. BERTRANDON DE LA BROUQUIÈRE; aussi dans MAS-LATRIE, II, p. 4.

4. *Ibid.*, p. 5.

5. *Ibid.*, p. 8.

6. Voy. le déguisement du connétable en 1310; AMADI, p. 387; BUSTRON, p. 240.

troys jours en la sepmaine chacun fasse corvée à son seigneur, et troys jours leur demeure pour leur propre labour à soustenir leur vie¹ ». Ils payaient la « marechaucie » pour leurs animaux aux receveurs ou « cuillours » qui faisaient la « cuillète »²; après 1380, aussi la « mète du sel »³. Un parèque des Rhodiens devait, au xv^e siècle, comme angarie non moins de cent quatre jours de travail, et en plus il payait une capitation, un « testage », de trente-huit besants et demi⁴. On pouvait en faire des *francomati* libres, mais la franchise ne s'étendait pas toujours à la famille et aux héritiers⁵.

Les francomates⁶, qu'on appelle aussi en français « elev-tères »⁷, ont le devoir de faire la « guardie » ou la « vigla » contre les pirates. Pour éviter cette charge, il y en avait qui changeaient de demeure, allant sur des fiefs de chevalier. Il leur était admis de se faire remplacer par quelque « serf viel qui n'a charue », mais dans ce cas ils avaient à lui payer « ses droitures et apaut et sa sustance »⁸. Les gardiens devaient allumer les feux qui avertissaient de la présence des ennemis. Certains paysans obtenaient une « franchise de sel » de deux besants par an, à condition de faire des services militaires, se présentant aux « monstra », aux revues⁹.

1. *Songe du vieil pèlerin*, dans MAS-LATRIE, I, p. 382.

2. *Ibid.*, II, p. 217, note 5, p. 223.

3. *Ibid.*, p. 228 et note 1.

4. *Ibid.*, pp. 125-126. Affranchi, il en paiera treize.

5. *Ibid.*

6. Pour le prix de rachat de leur personne et des enfants qu'ils auront de femmes libres, *ibid.*, p. 269, note 8.

7. *Ibid.*, p. 272.

8. *Ibid.*, pp. 205-206, note et 238.

9. *Ibid.*, p. 462.

Pour avoir la liste complète de ce que doivent les paysans non libres, il faut mettre ensemble « servage, chevage, anguaries, dinois, apaut et tout autres manières de rotures »¹.

On est dur à l'égard des non libres, qu'on peut faire reconduire les mains liées derrière le dos². La « servoite » d'un casal ne peut épouser le serf d'un autre que s'ils appartiennent au même seigneur; s'il arrivait un changement, la veuve devait revenir à son casal. L'innovation introduite par Jacques le Bâtard, de donner une autre serve à la place de celle qui se mariait dehors dut être abandonnée³.

Sans distinction de classe, les sujets, Grecs ou Griffons⁴ et Arméniens, — ceux-ci toujours des bourgeois —, payaient le tribut au roi, qui, de son nouveau château fort de Nicosie, dominait le pays⁵. Les Grecs pouvaient arriver à d'assez hautes situations; après son départ de Chypre, la reine Eléonore se fit représenter par le Grec Thomas Archophitétas⁶. Hugues Podokataro joua, vers 1450, un rôle comme ambassadeur de Chypre. Des Syriens étaient partout, et, à Nicosie, où ils avaient leur grande vue, on comptait de riches marchands originaires de Syrie⁷. Ils allaient s'établir, comme Joseph Saphari, en 1364, jusqu'à Montpellier, d'où venait le vaisseau de Raymond Serailher dès 1361⁸.

1. *Songe du vieil pèlerin*, p. 254. Pour la « partizon »; *ibid.*, p. 273. Cf. aussi *ibid.*, p. 545.

2. MAS-LATRIE, II, p. 192.

3. *Ibid.*, pp. 226-227.

4. Le terme passe dans le latin des Génois de Famagouste, DESIMONI, p. 27.

5. MAS-LATRIE, I, p. 35, note 1 (Voyage de Willibrand d'Oldenburg).

6. *Ibid.*, II, p. 765.

7. AMADI, p. 384; BUSTRON, p. 238. A côté, de riches Juifs.

8. MAS-LATRIE, I, p. 233 et note.

Les nobles, les « archontes », bourgeois de Famagouste, en grande partie des Syriens, se faisaient passer comme parèques pour échapper à certaines charges, mais, de fait, ils étaient perpériaire de la « secrète », comme les riches marchands de Moscou nés serfs et obligés à payer un droit de rachat à leurs maîtres. Ce ne sera que pendant les difficultés provoquées par les guerres de Pierre I^{er} qu'ils seraient « affranchis », contre paiement¹. On arriva à s'affranchir au prix de 800 besants pour toute une famille, et on racheta vignes et champs, — ce qui était une vraie révolution dans la situation sociale du pays². Les *protogeri* figuraient aussi à cette époque, probablement, à la tête des villages³.

Pour montrer combien était libre la carrière de l'élément indigène, le précepteur du roi Pierre, un clerc latin, Philippe, était fils d'une nonne grecque de Saint-Mamas⁴, en même temps que neveu du vicomte de Nicosie. Et celui qui le tua, Thibaut Belphérag, déjà mentionné ici, était Grec de naissance⁵.

Chypre ne fut jamais, comme les possessions des Génois en Crimée, un marché d'esclaves. Mais les Templiers avaient les leurs, qui, après la suppression de l'Ordre,

1. MACHÉRAS, p. 123; STRAMBALDI, pp. 62-63.

2. MACHÉRAS, p. 154; STRAMBALDI, p. 86. Sur la coutume d'abandonner les enfants des parèques pour qu'ils soient reconnus libres, un témoignage du xvi^e siècle dans MAS-LATRIE, II, p. 552. Cf. aussi, *ibid.*, p. 569.

3. MAS-LATRIE, II, p. 571.

4. MACHÉRAS, p. 349; STRAMBALDI, p. 239.

5. MACHÉRAS, p. 357; STRAMBALDI, p. 245.

furent employés au travail des murs de Famagouste¹. C'était parfois des Sarrasins².

Parmi les esclaves, il y avait telle Turque dans un grand couvent de nonnes³. En général, leur traitement était dur, et un vieux Chypriote les présente retenus, contre la loi, après sept ans de services et, de plus, réduits à se pendre devant les maisons, étant torturés de toute façon⁴.

1. AMADI, p. 291.

2. AMADI, p. 397; BUSTRON, p. 249.

3. AMADI, p. 351; BUSTRON, p. 212.

4. MACHÉRAS, p. 300; STRAMBALDI.

CHAPITRE III

LA GRANDE CROISADE DE CHYPRE

Une nouvelle Chypre de croisade, dans le sens des entreprises de Candelore et d'Alexandrie¹, se forme vers 1300, toute différente de celle des barons. Ceux-ci, détachés par la perte d'Acre et des autres cités, de tout devoir envers la Terre Sainte, ne pensaient qu'à leurs richesses et à leurs intrigues : ils désiraient de bons rois pacifiques, tout disposés à jouir de leurs revenus et à se laisser mener en laisse.

La croisade leur était connue par ses difficultés, ses souffrances et son manque d'efficacité. Dans cette île d'Orient, aux ports pleins de Musulmans de toutes les contrées, ils n'avaient plus le sentiment de répulsion à l'égard des mécréants et, placés dans un monde grec, d'ancien schisme indéracinable, ils n'attendaient plus l'heure où, de gré ou de force, tout le monde serait sous la crosse de « Notre Sainte Mère l'Eglise ».

En regard, il y avait cependant de plus en plus, les

1. Voy. aussi *Gestes des Chiprois*, p. 261.

« tard venus », les représentants de cet esprit de chevalerie nouvelle qui donnera à l'Occident les épisodes indéchiffrables de l'inutile guerre de Cent Ans, simple délassement d'une classe qui vit pour l'aventure, la divine aventure. De pareils « idéologues » commencent à affluer vers ces régions inconnues conservant encore des éléments attrayants d'un passé qui paraissait mort ailleurs, vers les châteaux qui rappellent dans leur nom le Dieu d'amour, vers les places où on récite les poèmes du cycle d'Arthur et où on présente les merveilles charmantes du royaume de Femmenie. Lorsqu'il s'agit de payer pour un péché envers la majesté d'un roi d'Occident, on demande à celui-ci, comme le fait le comte Henri de Bar en 1301, de pouvoir aller en Chypre et « y demoreir jusques à son rapel »¹. Ce qu'ils sont insatiables de se battre, ces chercheurs d'exploits inouïs contre les détenteurs du Saint-Sépulcre, contre les profanateurs de la Terre Sainte, contre quiconque, dans cet Orient dédaigné d'employer les doigts de la main droite pour faire le signe de la croix ! Ils ne pensent pas au butin, comme ils ne tiennent pas compte du danger : ils ont voué à Dieu leur activité et ne s'appartiennent plus à eux-mêmes, préoccupés seulement de la gloire qui auréole de pareils sacrifices.

Riches et puissants, ces barons iront jusqu'à vouloir transformer l'île en un fief politique, à eux tous, formant une communauté oligarchique. Nous avons raconté la déposition de fait, pour une maladie dont il n'était pas coupable et pour des accidents qu'il n'avait pas pu empêcher, du second roi de la maison d'Antioche-Lusignan, Henri II. Son frère, le prince de Tyr ou de Sur, fut le

1. MAS-LATRIE, I, pp. 98-99.

vrai roi, sous le titre de gouverneur, et il donnait jusqu'à des privilèges solennels de commerce, ne manquant pas d'invoquer le témoignage du groupe de barons qu'il représentait. A plusieurs reprises le pauvre roi dut souscrire à sa déchéance, se bornant à refuser cette permission de mariage qui faisait partie de droits si sacrés que personne n'osait y toucher. On finit par l'enfermer chez son parent d'Arménie.

Il y avait cependant aussi d'autres nobles que ceux de ce sanhédrin accaparateur. Ils se liguèrent pour mettre fin à un régime d'usurpation. Un Tinori, faisant partie de la petite noblesse d'origine grecque locale qui formait un élément un peu difficile à distinguer de cette chevalerie dominante, « occist » le prince déloyal, « ès chambres des aisemens », et plus tard les chevaliers de la nouvelle croisade condamneront sévèrement, non pas ce meurtre, mais « la grande trahison » de l'assassiné et des « faulx barons », « au desplaisir et de Dieu et du commun de la chevalerie de Chypre ». La reine mère, cette femme de rare énergie, avait tout conduit, les Hospitaliers lui venant en aide. Et aussitôt les sanctions terribles dont il a été déjà parlé atteignirent le parti vaincu. Au moment où le pauvre Henri célébrait une « restauration » à laquelle il n'avait nullement collaboré, on décrétait la peine de mort, tête coupée pour les uns, gibet pour les autres, contre quiconque, désormais, trahirait ou aiderait quelqu'un à trahir¹. Ce fut « un jugement de Dieu », d'après l'expression même des exécuteurs.

Aussitôt, au nom du roi rétabli, et devenu sain par miracle, la réforme du royaume fut entreprise par ce

1. Avec AMADI, à cette date, MAS-LATRIE, I, pp. 110 et suiv.

« commun des chevaliers de Chypre », présidé par la reine Isabelle d'Ibelin et par le « capitaine des barons », Aygue de Bessan. « Quand le dit roy Henry, » écrira Philippe de Mézières, le Picard devenu chancelier de l'île, « se trouva en son palais à Nychossye, en sa plaine seigneurie, et trouva par les officiers que le domaine royal avoit esté par son frère comme destruit, lors il fist certaines loix moralles touchans à lui et à tous ses barons, en detrachant toutes les despenses outrageuses et superflueuses qui avoient esté acostumées par lui et par ses predecesseurs et par ses barons et chevaliers et se restrainxit à despence ordonnée, sans laquelle bonnement il ne se pouvoit passer. Et entre les autres ordonnances et remedes il voua que jamais ne buvroit en or ne en argent, jusques à tant que ses debtes fussent payées et que de son demaine il le peust faire justement, et plusieurs autres restraints plaisans à Dieu et au royaume prouffitables, lesquelles furent tenues fermement ¹ ».

En mai 1309, le commandeur des Hospitaliers présentait aux prélats de Chypre la lettre du pape Clément V, qui annonçait que, d'entente avec le roi de France, il avait proclamé le « passage de Terre Sainte » dont le Grand-Maître serait capitaine ². Ce n'était pas ce qu'on voulait alors en Chypre, où l'idée suscita peu d'enthousiasme au premier abord.

Le prince de Tyr, régent, ne manqua pas de réunir tous les chevaliers de l'île : il espérait qu'on s'arrêterait

1. *Philippe de Mézières, Le vieil pèlerin*, dans MAS-LATRIE, II, p. 116. Sur la mission du « commun », cité à Venise, *ibid.*, pp. 117 et suiv.

2. AMADI, pp. 298-299.

en chemin sur cette terre qui avait servi de refuge aux débris du royaume de Jérusalem et, cependant, il regardait aussi comme possible que l'expédition se dirigeât contre lui, pour rétablir le roi Henri et, dans ce cas, il demandait qu'on se défendît. Le connétable, le prince de Galilée, Balian d'Ibelin et quarante-deux chevaliers devaient organiser ou bien la participation à la croisade ou bien la défensive contre une attaque¹. Il essaya même de faire de cette idée — fût-ce par violence — un moyen de réconciliation avec le roi, qui évita la réponse².

A la première nouvelle de l'arrivée d'un envoyé du pape, le prince de Sur quitta Nicosie, pour aller fortifier Famagouste par la construction d'un nouveau château devant la porte de la Marine, auprès de la Tour de l'Arsenal³.

Mais bientôt les événements prirent une autre tournure. Le prince de Sur était assassiné, Henri reprenait possession de son trône et adoptait l'idée de la croisade.

Un chanoine d'Ancône cependant et un certain Simon de Carmadino s'en allèrent en mission officielle, exposer au pape, qui s'en occupait aussi, tout un projet, qui devait mener à la récupération, pour les Lusignan, du royaume de Jérusalem. Henri se sentait obligé de prendre la première place dans cette œuvre qui l'intéressait plus que « n'importe quel autre prince chrétien ». Le mémoire est très pratique. Bloquer, quelque temps avant le passage, la Syrie et l'Égypte, pour y empêcher le commerce et l'entrée du bois nécessaire aux canaux du Nil dont se nourrit la terre égyptienne, des munitions, de la poix de

1. AMADI, pp. 300-301; BUSTRON, p. 176.

2. AMADI, pp. 303 et suiv.; BUSTRON, pp. 178 et suiv.

3. AMADI, pp. 326-327; BUSTRON, p. 194.

galères, des enfants de « Turquie et du Pont » qui formaient les Mamelouks. Les galères du blocus ne doivent pas appartenir aux Génois, qui viennent d'attaquer les Hospitaliers à peine établis à Rhodes, ni même aux autres républiques, Venise, Pise, qui font ce commerce d'Orient, mais bien au roi lui-même. Il offre quinze à douze embarcations, habituées déjà à faire cette police contre les « mauvais chrétiens », capturant des vaisseaux musulmans et pillant çà et là des casaux sur les côtes. L'expédition elle-même doit s'organiser dans l'île, d'où on passera directement en Egypte et non en Syrie, moins encore en Arménie, pays ennemi de la couronne, région malsaine en hiver et plus encore en été, qui offre par terre la voie la plus difficile vers Gaza, le désert et l'Egypte; par mer, Damiette est trop loin. D'ores et déjà l'île doit être un dépôt de chevaux et d'armes. Le Soudan, affaibli par l'attaque tatare et par les discordes intérieures, résistera difficilement ¹.

En se préparant à ces nouvelles aventures, on croyait aux miracles. Une croix, découverte par un pastourel, devint rouge au feu, mais ne se consuma pas, et la reine Alix, « qui avait la langue un peu empêchée », approchant la croix de sa bouche, parla comme tout le monde ². Une dame bâtit aussitôt pour cette relique miraculeuse l'église du « Phanéroménos » ou τοῦ Πιπιροῦ, près de Nicosie, qu'on entourait de jardins et qu'on dota richement d'objets d'argent et d'ornements ³.

1. MAS-LATRIE, I, pp. 118-125. Cf. DELAVILLE LE ROULX, *La France en Orient au XIV^e siècle*, I, pp. 58-59; *Philippe de Mézières*, p. 36.

2. AMADI, p. 407; BUSTRON, p. 256. Comparer avec MACHÉRAS et STRAMBALDI.

3. *Philippe de Mézières*, p. 53.

A la prise de Smyrne (1347) on vit les saints combattre dans les rangs des chrétiens contre les Turcs du beg Oumour et une grande fleur blanche en forme d'hostie distinguer les cadavres des chrétiens. La peste noire (1348) ajouta encore au désordre des esprits.

Les détails de ce qui se passa ensuite pendant dix ans restent inconnus, car Hugues, en roi vieilli avant l'âge, n'aimait ni la poésie, ni l'histoire des événements quotidiens. Dès 1358, ce prince morose, d'allures monastiques, d'ailleurs violent et grand ennemi des Mineurs, se décida à abandonner le pouvoir à son fils aîné.

La puissance de Chypre à cette époque était loin d'être négligeable. Le royaume pouvait rassembler dans la seule cité de Famagouste et les casaux voisins jusqu'à 700 chevaliers et 7.000 fantassins¹. Si quelque « Lombard » apparaît dès le commencement du XIV^e siècle², si l'on y trouve aussi des Allemands, comme les comtes de « Fianden », de Schwarzenberg, les seigneurs de Schleiden, de Lichtenstein « et alii quam plures »³, sans compter la nombreuse suite de Ferrand de Majorque, époux de la princesse Echive, fille de Hugues⁴, l'élément français, grossi par de continuels apports, garde son imposante suprématie. Un chevalier de Picardie, Philippe de Mézières, hanté par le souvenir de Pierre l'Hermitte tel qu'on le conservait à son époque, accourra, après avoir pris part aux guerres de France, dans cette île où il jouera

1. AMADI, p. 336; cf., p. 379; BUSTRON, p. 201; cf., p. 234.

2. AMADI, p. 323; BUSTRON, p. 191. Aussi un prêtre de Salerne, AMADI, pp. 191 et 323; un chevalier de Capo d'Istria, AMADI, p. 391; BUSTRON, p. 244.

3. MAS-LATRIE, I, p. 216.

4. MAS-LATRIE, I, p. 184.

plus tard un si grand rôle. Un Français, Elie de Nabineaux, remplace comme archevêque le prince romain Jean de Conti; Béranger Grégoire est doyen du Chapitre. Le rôle de légat va être joué par le Périgourdin Pierre Thomas. Eudes de Dampierre, mari d'Isabelle, sœur du roi, est connétable de Jérusalem¹. On voit, à côté de lui, dès 1330, un Renard de Soissons, un Guillaume de Vausse², un Pierre d'Arluze, un Guillaume de Picquigny³.

Couronné à Nicosie le 24 novembre 1356 pour l'île de Chypre, Pierre, dont les droits étaient contestés par son neveu Hugues, tarda à se faire couronner roi de Jérusalem. Il ne le fit qu'après la mort de son père, le jour de Pâques de l'année 1360. Mais, pour avoir des chances d'atteindre le but qui depuis longtemps miroitait devant ses yeux, ce n'était pas assez de la prospérité que Hugues, par sa vie de roi « sage » et économe, avait laissée dans le petit royaume; il fallait aussi le concours de l'Occident. Or, les circonstances s'y prêtaient mal.

Déjà Hugues avait eu des démêlés avec ce qu'il appelait la « bonne gent de Venise ». Dès le début il avait été effrayé par « ce que yaux requerent » comparé à « l'ave-nant de ce que yaux euffrent ». Il avait cherché à retarder sa décision jusqu'au moment où lui-même connaîtrait mieux son royaume⁴. Venise arrêta le commerce de Chypre, en rappelant ses marchands, pour obtenir confirmation du privilège accordé par l'acte de 1328⁵.

Avec Gênes, qui réclamait le paiement des dettes con-

1. MAS-LATRIE, I, p. 157.

2. *Ibid.*, p. 164.

3. *Ibid.*, p. 74.

4. MAS-LATRIE, I, pp. 137-140, 222 et suiv.

5. *Philippe de Mézières*, p. 79.

tractées par le seigneur de Sur, on était toujours, et malgré les traités de 1329 et de 1338, à la veille d'un conflit armé, qui ne fut évité qu'avec peine : on permettait aux Génois d'entrer librement dans les ports, d'avoir leurs prisons et d'associer leurs citoyens ne faisant pas partie de la colonie aux privilèges de celles-ci; ils consentaient en échange à payer pour les contrats conclus avec des étrangers et à reconnaître comme dépendant du roi ceux des leurs qui en avaient reçu des fiefs ou des fonctions¹.

Avec le roi d'Aragon les relations étaient des plus mauvaises, à cause des pirateries catalanes, qui tendirent davantage encore les rapports entre le roi Hugues et son gendre majorquin².

D'autre part, dans le monde des chevaliers, on avait des sympathies pour les deux fils du prince de Sur, Bohémond et Jean, restés en Arménie, qui allèrent présenter leurs droits jusqu'à Avignon, et bientôt Hugues, prince de Galilée, devait lui aussi revendiquer un héritage auquel il prétendait par son père Guy, fils aîné de Hugues IV³. Guy, le prince de Galilée, petit-fils de Hugues IV par la branche aînée, représentant une autre branche de la famille, devait lui aussi faire valoir ses droits à l'héritage de Hugues IV.

Cependant un traité formel, par lequel le roi de Chypre s'engageait à donner deux galères, avait été conclu, en août 1350, avec les Hospitaliers et Venise, contre les

1. MAS-LATRIE, I, pp. 150 et suiv.; *Ph. de Mézières*, p. 78.

2. MAS-LATRIE, I, pp. 183 et suiv.

3. MAS-LATRIE, II, p. 144, note 2; AMADI, p. 410. En dehors de son frère Guy, mort avant lui, Pierre en avait un autre, Thomassin; MAS-LATRIE, I, p. 190.

Turcs, plus dangereux à ce moment que les Sarrasins du Soudan¹. Il avait été renouvelé en mars 1357, sans que le programme eût été réalisé et sans qu'il y eût de garanties sérieuses pour l'avenir².

Mais Pierre I^{er} voulait plus. Il désirait revenir à cette communauté chevaleresque de la race française, dont ses aïeux poitevins s'étaient en quelque sorte écartés par leur établissement en terre d'Orient. Il fondait sa petite île royale dans la grande idée de la croisade, telle que la lui prêchaient Philippe de Mézières et le nouveau légat, son frère de pensée, et ne faisait de cette île qu'un point d'appui, voire même un élément de sacrifice pour le saint passage occidental, français avant tout.

Dans ce but il inaugura une politique d'attachement exclusif à la république de Venise, dont il confirma et accrut les privilèges, avec l'espoir, bientôt déçu, d'obtenir pour les siens la réciprocité, comme franchises de commerce³. Croyant s'être assuré un appui en Occident, où cependant personne n'était disposé à ressusciter la croisade, il fit ses préparatifs pour sa grande expédition contre les Musulmans, Turcs et Sarrasins à la fois.

Déjà, en janvier 1359, sur la sollicitation de deux Grecs de Gorigos (Korykos), petit port abandonné par le roi d'Arménie, il avait envoyé là une garnison capable de garder ce point de départ, qui n'était pas sans importance. Couronné par le légat, quoique le Pape Innocent VI continuât pour un temps, malgré les Assises, à considérer comme roi légitime Hugues, fils de Guy et de Marie de Bourbon, et devenu roi de Jérusalem par un acte qui ne

1. MAS-LATRIE, I, pp. 217 et suiv.

2. *Ibid.*; cf., pp. 221-222.

3. MAS-LATRIE, I, pp. 229 et suiv., 233 et suiv.

constituait guère qu'un souvenir romantique, Pierre dut songer à autre chose qu'à jeter quelques hommes dans un château côtier sans défense. Il envoya en Lombardie, à Florence et ailleurs un agent pour recruter des chevaliers. Ces recrues d'aventure, dès leur arrivée, se prirent de querelle avec les Chypriotes et avec les Syriens dont Pierre avait hérité de son père. Un Allemand, Philippe de Brunswick, dont la fille avait épousé Jacques, frère du roi, était aussi accouru à son appel.

Au printemps de 1361, le roi disposait d'une petite armée. Les trésors de Hugues avaient été employés à équiper une flotte composée en grande partie de vaisseaux de transport. Le Grand-Maître de l'Hôpital et le pape y avaient réuni leurs contingents; Venise se tenait sur la réserve. Des corsaires s'étaient aussi ralliés. A côté des chevaliers de l'Ordre de l'Épée, nouvellement créé par Pierre, il y avait déjà des aventuriers occidentaux, comme tel bâtard de Savoie.

Satalie, port important de la côte anatolienne, appartenant aux Etats de l'émir de Tekke, un de ceux qui s'étaient partagé l'héritage des Seldjoucides, fut surprise: son rôle de débouché de la Caramanie, mais, surtout, sa situation en face même du cap de S. Epiphane, par lequel l'île de Chypre finit au nord-est, la rendait particulièrement désirable aux Chypriotes. Il fut facile de prendre la forteresse, faiblement défendue (23 août). Pierre y resta, les tentatives de revanche des Turcs ayant été repoussées, jusqu'au commencement de septembre. Au retour il reçut gracieusement les déclarations de vassalité des émirs voisins, d'Alaïa, de Monavgat et de Candelore¹.

1. *Philippe de Mézières*, pp. 121-126. En septembre 1368 le pape

En avril 1362, l'amiral de Jérusalem, Jean de Tyr, prenait, sur la même côte d'Asie Mineure, Myrrhe, dépouillée des reliques du saint évêque Nicolas, dont une image fut transportée en Chypre pour être déposée à Famagouste, dans l'église de Saint-Nicolas des Latins¹. Mais tout cela n'était que des coups d'essai, des moyens d'assurer l'île de Chypre contre des attaques musulmanes, des témoignages de la possibilité qu'il y avait de battre les Infidèles, de leur arracher des terres, et de l'impunité qui suivait de pareilles provocations. Le moment de paraître sur la grande scène de l'Occident, la seule qui comptât, était venu pour le roi de Chypre, qui se montrait si peu Chypriote.

Le 15 juin, il annonce par une circulaire son intention de reprendre son héritage de Terre Sainte, avec le concours de quiconque a du sens pour la profanation venant des Musulmans : il désigne la date du 1^{er} mars 1364 pour le commencement du passage, — ceci sans avoir demandé l'opinion du Pape, seul en droit de fixer le terme, le but et les conditions².

Le 24 octobre, accompagné des deux conseillers de son esprit romantique, le légat et le chancelier, et d'une petite suite, il fait voile, de Paphos, vers la patrie lointaine de ses aïeux français³. Envers les siens, habitués à consulter les Assises sur les droits de leur suzerain, il avait prétendu

Urbain V pensait à ressusciter l'archevêché de Satalie; *Archives de l'Orient latin*, I, p. 286.

1. *Philippe de Mézières*, pp. 127-128.

2. Texte adressé aux Florentins dans MAS-LATRIE, I, pp. 236-237. Texte destiné à Nicolas Acciaiuoli, sénéchal de Sicile, dans BUCHON, *Nouvelles recherches sur la Morée*, II, 1, p. 134.

3. *Philippe de Mézières*, pp. 142-143.

ne se rendre à Avignon que pour vider le procès avec son parent qui réclamait la couronne de Chypre¹.

Par Rhodes et Venise, où il est magnifiquement accueilli, en décembre, avec promesse de soutenir le passage, si les formes nécessaires se trouvent remplies en Cour pontificale, par les Etats du seigneur de Padoue, par Vicence et Vérone, par Milan et Pavie, où il est l'hôte des Visconti, par le marquisat de Montferrat, partout salué comme le héros d'une croisade déjà mise en train, il arriva à Gênes, dont les citoyens se prendront bientôt de querelle avec le gouverneur de Chypre, Jean, frère du roi, et interrompront tout rapport avec l'île². Il y confirme les privilèges de commerce des Génois³, qui offrent ensuite trois galères pour la croisade. Jean de Sur et Jean de Soissons, trouvés coupables dans le conflit de Famagouste, seront punis d'exil, et des châtimens exemplaires atteindront les Siciliens qui ont attaqué. A Avignon, où le légat Pierre Thomas, a été envoyé en négociateur, le roi compte se trouver en présence des réserves peu sympathiques d'Innocent VI; il est au contraire charmé de rencontrer le zèle personnel dont a témoigné, dès son élection, le nouveau pape Urbain V. L'entrevue avec le roi de France, Jean le Bon, est tout aussi encourageante; le souverain se montre disposé à remplir le vœu de croisade fait par son père.

Aussi, le vendredi saint de l'année 1364, la guerre de Chypre devint-elle une affaire française⁴. Jean prit

1. AMADI, p. 412; MACHÉRAS, p. 110.

2. AMADI, p. 413.

3. MAS-LATRIE, I, pp. 248-249. Cf. *Philippe de Mézières*, pp. 257-259, 261-265.

4. D'Avignon, le 21 avril, par une lettre française, Pierre recommandait au prince d'Antioche les marchands de Montpellier; MAS-LATRIE, I, p. 250, leur requête; *ibid.*, pp. 268 et suiv.

la croix, comme chef de l'expédition, et, avec lui, le cardinal de Périgord, futur légat, le grand prieur de France, les comtes d'Eu, de Dammartin, de Francaville, puis Boucicaut, Arnout d'Andrehem et d'autres. Pierre refusa tout d'abord de s'asseoir, au banquet, auprès de celui qu'il tenait pour « le plus noble roy des crestiens ». Le 12 avril le passage fut prêché publiquement¹; des lettres furent adressées par le Pape à tous les souverains catholiques², à Louis de Hongrie en première ligne, comme prince français.

Le roi de Chypre ne se considérait que comme le « précurseur » du passage. L'entreprise elle-même allait avoir un caractère général chrétien, français avant tout. Dans les intentions du pape il s'agissait, cependant, seulement de 200 chevaliers, puis, en France, de 2.000 autres venant de différentes régions, avec 6.000 fantassins³. Oubliant parfois le but de son pèlerinage, Pierre visita les villes du Rhin et poussa jusqu'en Misnie, pour revenir vers son pays d'origine. Un voyage en Angleterre lui parut s'imposer vers la fin de l'année; il y exhorta les rois de ce pays et celui de l'Ecosse à prendre la « vermeille croix » : il obtint du premier ce grand vaisseau *la Catherine* qu'Edouard III, du reste un rival pour la possession de Chypre, destinait à son propre voyage de Terre Sainte, mais il négligea de se le faire livrer⁴. On parlait des cinq rois réunis du temps d'Arthur à Kaérléon, parce qu'on attendait celui de France et celui du Danemark.

1. *Philippe de Mézières*, pp. 165-167.

2. *Ibid.*, pp. 169-170. Cf. *Arch. de l'Orient latin*, I, pp. 284-285.

3. *Philippe de Mézières*, p. 171.

4. *Ibid.*, p. 179.

Au commencement de l'année suivante, Pierre allait chercher le Prince Noir sur le territoire français envahi.

Mais, peu de temps après, en mai 1364, le cardinal de Périgord n'étant déjà plus parmi les vivants, le roi de Chypre assistait aux funérailles de Jean II lui-même. Son successeur était trop « sage » pour qu'on pût penser à le gagner. Passant en Allemagne, où il vit l'empereur Charles IV, puis à Cracovie, où il trouva les rois de Hongrie et de Pologne, sans arriver d'ailleurs à aucun résultat, Pierre revint sur Venise, où il était en novembre.

C'est là que fut organisé un passage général dont par la fatalité des choses le roi de Chypre était arrivé à être le capitaine¹. La paix de l'Italie n'avait pu être réalisée, malgré les efforts du pape. Après le refus des Anglais et l'impossibilité d'agir où se trouvait la France par son nouveau régime de consolidation intérieure, peu d'espairs restaient au roi de Jérusalem. Il fallut de longs efforts et de nouvelles concessions pour apaiser les Génois irrités par les incidents qui s'étaient passés en Chypre à leurs dépens. La révolte de Crète retenait les Vénitiens eux-mêmes, bien que Pierre s'offrît à commencer son expédition en replaçant l'île sous leur pouvoir. On lui promit un certain nombre de vaisseaux de transport, avec la faculté d'en nolisier d'autres.

Ceux qui partirent de Venise, le 27 juin 1365, étaient une image réduite de ce qu'était à cette heure la chevalerie d'Occident. Le comte de Warwick, le jeune Suffolk, un de la Pole, quelques Ecossais devaient se trouver aux côtés des soudoyers anglais des Grandes Compagnies. Or,

1. Le pape ne le reconnaissait pas en cette qualité; *Philippe de Mézières*, pp. 266-268.

un sire de Grey, un Stapsleton accoururent seuls. On vit quelques chevaliers Teutons, très peu d'Italiens. Puis deux Grecs portant les grands noms byzantins de Laskaris et d'Angélos. Mais surtout des Français, le comte de Beaufort en tête¹. On distingue parmi eux un Pierre Malosel, un Gantonnet d'Abzac, un Pierre de Levant, un Jean de la Baume, un seigneur de Rochebrune². Un Tiercelet de la Barre est prévôt et maître d'hôtel du roi³. Quelques Hospitaliers de même langue se réunissent à Rhodes.

C'est avec ces gens de sarace, unis aux Chypriotes et Syriens pris en route⁴, que fut faite, après la paix conclue avec les émirs de Saint-Jean (Altologo) et d'Ephèse, la prise inopinée d'Alexandrie⁵. Mal défendue par des groupes disparates d'indigènes et de soldats, la magnifique et riche cité, regorgeant de marchandises venues de tous les coins du monde, put être prise d'assaut sans trop de sacrifices. Pierre, roi de Jérusalem, réussit à planter sur les murs intacts sa bannière au lion rouge, traversée par les flèches des défenseurs. Il y eut une grande tuerie et surtout un immense pillage, — auquel participèrent aussi les observateurs génois⁶, venus sur cinq vaisseaux — : la matière ne manqua pas. Les fondouks des chrétiens ne furent nullement épargnés. Quelle différence entre la conquête de Jérusalem par Saladin, qui

1. *Philippe de Mézières*, pp. 278-279.

2. MAS-LATRIE, I, pp. 358-359, 400 et suiv.

3. *Ibid.*, pp. 253 et suiv. Aussi un notaire français de Noyon, *ibid.*

4. MACHÉRAS, p. 128; STRAMBALDI, p. 66.

5. Pour le secret gardé sur le but de l'expédition voy. les instructions données par le doge au capitaine du golfe, MAS-LATRIE, II, pp. 751 et suiv. Plus loin, les efforts des Vénitiens pour adoucir le Soudan.

6. *Songe du vieil pèlerin*, dans MAS-LATRIE, I, p. 389.

avait des guerriers d'une autre trempe ! Puis, devant l'approche de la nuée brune des Mamelouks, ce ramassis de croisés d'origine différente refusa de résister¹. On s'embarqua à la hâte, le roi se trouvant contraint de partir, la mort dans l'âme, au moment où il croyait avoir donné une forte base à l'œuvre de récupération pour laquelle il était parti (octobre).

Le comte de Beaufort avait été à la tête des défaitistes². Les efforts de quelques enthousiastes s'étaient dépensés en pure perte. Non seulement les Hospitaliers furent du même avis que les chevaliers d'Occident, mais le roi se buta à la résistance de son amiral de Chypre, de ses propres frères, ce qui était un acte de rébellion³. L'état d'esprit nécessaire à la croisade, à la grande et vraie croisade, créant des réalités politiques durables, n'existait plus. Il n'y avait que le goût des aventures et le plaisir du pillage. Le capitaine de ce « passage » si longtemps espéré a bien pu crier, dans son désespoir, les paroles que lui attribue un chantre français de ses exploits : « Honneur, or y es tu morte ! »⁴

Il y eut, au lendemain de cette prudente, mais lâche retraite, un revirement dans le monde des chevaliers. Jean de la Rivière, du Guesclin lui-même voulurent faire leur apparition sur ce théâtre lointain de la guerre sainte qu'on reprenait. Mais ce nouvel élan fut bientôt arrêté par

1. Dès le séjour à Rhodes on s'était battu entre Chypriotes et marins de l'Hôpital; MACHÉRAS, pp. 127-128; STRAMBALDI, p. 66.

2. Il avait été jadis possesseur d'un privilège pontifical de commerce avec l'Égypte pour trente vaisseaux et dix nef; MAS-LATRIE, II, pp. 749-750.

3. *Philippe de Mézières*, pp. 300-302.

4. MACHAUT, *Prise d'Alexandrie*, pp. 108-109.

la fausse nouvelle que tout était fini et par les nouveaux troubles d'Occident¹. Venise demanda formellement la cessation de ces entreprises qui ruinaient son commerce, et le pape seul, inébranlable dans son désir d'accomplir ce que lui imposait le nom, qu'il avait adopté, d'initiateur de la première croisade, resta jusqu'au bout le soutien du « passage »².

Il fallut que le héros d'Alexandrie, que paraissait menacer une forte revanche égyptienne³, renonçât, en 1366, à une attaque contre Beyrouth choisie comme nouveau point de départ⁴. On alla à Candelore plutôt en guise de pirates, détruisant sans pouvoir occuper⁵.

On s'employait à réconcilier les deux adversaires, mais Pierre I^{er} tenait absolument à ce qu'on lui rendît Jérusalem, sa Jérusalem à lui, s'offrant à la gagner même en combat singulier⁶. C'était se tromper sur l'époque. Bientôt Venise passa aux menaces contre l'ennemi de son commerce, et, s'il y eut encore des amateurs de croisade, ils s'orientèrent vers d'autres camps : celui d'Amédée, comte de Savoie, se dirigeant vers Byzance menacée par les Turcs osmanlis, et celui de Louis, roi de Hongrie, autre Français de sang, qui rêvait de refaire l'Empire latin de Constantinople.

Pierre se résigna et sacrifia ses plus chères espérances vers les Balkans; il cru pouvoir conclure la paix avec le Soudan en abandonnant toute revendication territoriale en échange de

1. *Philippe de Mézières*, pp. 306-307.

2. *Philippe de Mézières*, pp. 309-310.

3. *Archives de l'Orient latin*, I, pp. 391-392.

4. *Philippe de Mézières*, p. 318.

5. *Ibid.*, p. 320.

6. *Ibid.*, p. 322.

la moitié des droits de douane en Syrie et en Egypte, pour les siens, et de la liberté de pèlerinage¹.

La croisade de Chypre dégénéra désormais en tentatives contre les Turcs, comme le sera l'attaque sur Tripolis : elle avait été cependant très bien préparée et Pierre disposait de 56 galères et d'un grand nombre de vaisseaux de transport. De nouveau les Occidentaux étaient accourus avec le seigneur de Lesparre, Brémond de la Voulte, le seigneur de Rochefort, un Robert le Roux, les deux le Baveux, un Philippe d'Aumont, un Bonan de Bon, des gens de Naples. Tripolis, occupée par Lesparre, dut être abandonnée, la flotte ayant été dispersée par la tempête². En février de cette même année, le roi dut envoyer son frère pour sauver Gorigo, menacée par les Turcs du Grand-Caraman. Il alla personnellement à Satalie, où la garnison, mal payée et mal traitée, voulait livrer la ville à son ancien maître, l'émir³.

La catastrophe finale approchait. D'abord un conflit éclata entre Chypriotes et ces Occidentaux que le roi aimait tant — il avait à son palais de Nicosie une « chambre de Paris »⁴. Lesparre et Rochefort se prirent de querelle avec l'amiral Jean de Mousty. Pierre, ayant défendu son officier, fut traité de couard et de schismatique. Il leur cria qu'ils mentaient par la gorge. « Vous pouvez bien le dire, étant dans votre pays et entre vos chevaliers », lui aurait-on objecté. Il s'offrit alors à décider l'affaire par un duel, et

1. *Philippe de Mézières*, pp. 355-356.

2. *Ibid.*, p. 355.

3. *Ibid.*, pp. 357-360.

4. MACHÉRAS, p. 343. Son fauconnier était le Français Michelin; MAS-LATRIE, II, p. 93, note 2.

les deux seigneurs français partirent, l'assignant devant le pape, à Noël ¹.

On essaya cependant, les négociations avec le Soudan ayant été rompues, de réunir ce qui restait de troupes pour un dernier effort. Après une nouvelle visite à Satalie et une menace sur Alexandrie, Pierre se décida à prendre Tripolis. Le 18 septembre de cette même année 1367 il était devant cette grande ville syrienne, avec une belle petite troupe comprenant Perceval de Cologne, Brémond de la Voulte, des Gascons, des Français, des Génois et le comte de Hereford, qui avait amené une galère. On eut la ville avec ce qu'elle contenait de richesses accumulées, mais la retraite fut difficile. On fut plus heureux à Tortose, où furent brûlés les dépôts militaires de l'émir de Tripolis dans l'ancienne cathédrale de Notre-Dame. Au retour, les petits ports syriens² furent incendiés l'un après l'autre, Valanée, Laodicée, la Liche des Français, porte d'entrée de l'Arménie, Mallo, Antiochette, Lajazzo, bien défendue, où on attendit longuement le roi d'Arménie ².

Tout cela paraissait donner des espérances. Pierre crut qu'un nouveau voyage d'Occident pourrait les confirmer. Ce n'était plus cependant la tournée triomphale du début. On le vit, avec son fils, l'infant Pierrin, à Naples, chez la reine Jeanne, à Rome, où, Rochefort s'étant effacé, Lesparre, conseillé par le Pape, lui demanda pardon et où il finit par céder aux prières des Vénitiens et Génois, qui l'invitaient à faire la paix avec les Musulmans (mai, 1368), en demandant seulement la diminution du droit de douane pour les siens, libres de s'organiser en commu-

1. MACHAUT, *loc. cit.* Ceci pouvait être pour le roi, selon les Assises, un nouveau prétexte à partir.

2. Philippe de Mézières, pp. 368-369.

nautés sous des consuls, et en réservant, bien entendu, ses droits sur Jérusalem¹. Il passa à Sienne et à Pise, où on l'accueillit solennellement, à Florence, à Lucques, à Pistoie, à Prato. A Bologne il s'aboucha avec le cardinal légat en vue d'une pacification avec Milan, et, en compagnie de Froissart, il vit Ferrare, où il attendit l'empereur. Il rencontra Charles IV à Mantoue et entra avec lui à Modène. Se dirigeant vers Venise, où il était en septembre, le roi apprit que l'Arménie abandonnait le pacifique roi Constant pour faire de lui-même un « takafour » guerrier². Le 23 septembre il partit vers son pays — et vers la mort.

On ne l'y aimait guère. Ses dépenses étaient soutenues par la libération des perpériaïres, scribes et bourgeois, auxquels il avait fait payer des milliers de besants³. Les barons en avaient assez du travail qu'il leur donnait pour gagner « des pierres et des flèches » et se sentaient offensés par l'arrogance des étrangers qu'il traînait après lui. Quand la Haute-Cour fut appelée par lui pour juger le comte de Rochas, Jean de Morf, dénoncé par le vicomte Jean comme ayant entretenu des relations coupables avec la reine, ils résistèrent à la volonté de leur maître qui ne pensait qu'à ce lointain monde occidental de ses ambitions; ils s'offrirent à combattre pour l'honneur d'Eléonore contre l'auteur de la dénonciation. Ce qui n'empêcha pas Pierre d'envoyer celui qu'il croyait être son rival à Cérines, puis au château de Buffavent, pour y mourir de faim et de soif. Il se vengea de l'injure qu'il avait reçue, en déshonorant les filles des barons, et, pour ceux-ci, il fit préparer l'église

1. *Philippe de Mézières*, p. 376.

2. *Ibid.*, pp. 380-381.

3. *AMADI*, pp. 414, 418.

de la Miséricorde la tour de la « Marguerite », où il espérait pouvoir les attirer¹.

On murmura, et des murmures on passa aux défis. Le fils de Henri de Giblet refusa des lévriers turcs à Perrin, héritier du trône, et son père l'approuva; celui-ci perdit ses fonctions de vicomte de Nicosie et goûta de la prison; le fils enchaîné travailla à la nouvelle tour, la fille dut épouser un tailleur français: comme elle chercha un refuge chez les nonnes, le roi lui fit griller les pieds, puis la confondit dans les rangs de ceux qui creusaient les fossés.

La dame invoqua la loi. Cette loi fut rappelée au souverain par ses frères, le prince et le connétable. Or, le premier aurait reçu, en échange, des injures pour lui et pour sa femme. « Qu'on me montre le texte des Assises », aurait crié celui qu'on considérait comme leur violateur. De nouveau, les frères se dressaient contre leur frère couronné. On pensa encore une fois à une déposition, à un exil pour le violateur des anciens établissements et on s'arrêta à l'idée d'un assassinat.

Les Giblet furent d'abord délivrés, et aussi un autre prisonnier, le bailli de la Cour royale. On pénétra, vers l'aube du 17 janvier 1369, dans le palais sans gardes, sous prétexte de présenter au roi un mémoire sur les prescriptions des Assises². Pierre fut surpris à côté de sa concubine Echive, femme de Renier le Petit. Il vit ses frères, leur demanda de sortir pour qu'il s'habillât et se trouva devant ceux qu'il apostropha du qualificatif, bien mérité, de « traîtres ». Ils répondirent par des coups de

1. Voy. MAS-LATRIE, II, p. 265, note 3.

2. STRAMBALDI.

couteau. Le roi expira implorant « aide et merci pour l'amour de Dieu ». Le bailli, qui avait un compte à régler avec lui, lui coupa la tête : « Vous aviez voulu couper la mienne ». Le turcoplier insulta le cadavre. Sur le balcon, à l'ombre du gonfalon royal, on cria trois fois, au son des trompettes, « Vive le roi Perrin »¹.

Le sens de l'acte infâme est bien rendu par les paroles que Guillaume de Machaut met dans la bouche des assassins :

*« Or va, va si fays tes armées
En France, et les grans assemblées;
Va en Prusse, va en Surie,
Pren nos filles, si les marie
Et meinne nos femmes, très chier,
Avec les Fransois, qu'as très chier :
Après t'avons une autre dance
Que ne sont les dances de France. »*

Ainsi finit ce règne, qui fut une réalisation rapide de la plus invraisemblable légende d'ancienne chevalerie. Le souvenir du roi qui incorporait la croisade, de celui qui pour un Froissart et un Machaut était comme Godefroy de Bouillon ressuscité², ne périt pas de sitôt. Chypre en garda un prestige qui lui avait manqué jusque-là, et Philippe de Mézières pouvait écrire, après des années, ce qui suit sur la valeur pratique de l'œuvre accomplie : « Le Souldan de Babilonne, ne tous les Sarrazins... n'osoient mettre un seul vaisseau en mer pour aler en leur pays.

1. AMADI, pp. 417 et suiv., qui devient de nouveau une large chronique originale, pareille à BUSTRON, du reste.

2. MAS-LATRIE, I, p. 337 et note 2.

Et les Thurs, qui sont les plus hardiz, aucuneffoiz armoient cent ou deux cents vaisseaulx, lins et galées, lesquelles de dix, de vingt ou de trente des navires de nos gens estoient toutes prises ou desbaratées... Ung petit roy... faisoit trembler Egypte et Surie, et lui rendoit truage une partie de Turquie¹ ». Ce fut, jusque dans le langage officiel, le « bon » roi, c'est-à-dire le Vaillant².

1. *Songe du vieil pèlerin*, *ibid.*, p. 332.

2. *Ibid.*, p. 426.

CHAPITRE IV

LA CHYPRE DES BARONS

Jean, prince d'Antioche, devint gouverneur du royaume et crut devoir se recommander par des pillages de croisade sur la côte de Syrie, tels que Pierre lui-même les avait admis officiellement¹ et par un défi en plein port d'Alexandrie, suivi par des attaques à Sidon et à Beyrouth², mais avant la fin de l'année 1370 on eut la paix, gagnée sur le Soudan par les envoyés des deux grandes communes italiennes et communiquée à Nicosie par les envoyés égyptiens avec une grandiloquence insultante³. Contre l'émir de Tekké seul on continua à combattre pour la défense de Satalie⁴.

Sous Pierre II, les barons, définitivement délivrés des

1. MACHÉRAS, p. 153; STRAMBALDI, p. 83. Les matériaux étaient fournis par l'Arsenal; aussi pp. 116, 194.

2. AMADI, p. 427; BUSTRON, p. 277; *Philippe de Mézières*, p. 397.

3. AMADI, pp. 428-429; BUSTRON, p. 280; *Philippe de Mézières*, pp. 398 et suiv.; MACHÉRAS, p. 207; STRAMBALDI, p. 124.

4. AMADI, pp. 430-431; BUSTRON, p. 281; MACHÉRAS, pp. 211-212; STRAMBALDI, pp. 128-129.

chevaliers étrangers, crurent être devenus, comme jadis, sous Henri II, les maîtres exclusifs de l'île. Les « hommes liges » réinstallèrent solennellement les Assises par une commission de seize; le texte ancien, invariable, du « livre du comte de Jaffa », ayant été déposé dans une église. Tous les fiefs donnés aux « forains » leur furent retirés¹.

Mais il y avait quelqu'un de plus fort qu'eux. Au moment même où Pierre II, déjà roi majeur de Chypre (12 janvier 1372), se faisait couronner roi de Jérusalem (12 octobre), Génois et Vénitiens se prirent de querelle, à Famagouste pour l'honneur de mener par le frein droit le cheval royal. Il fallut que le privilège ainsi disputé fût pris par les frères du roi, qui écourtèrent la cérémonie, mais ne purent empêcher le conflit au banquet solennel de la Cour. Quand le jeune prince se leva de table, au moment des danses, des Génois se jetèrent sur leurs ennemis héréditaires, et il y eut des corps percés d'épées, des mains coupées, lorsqu'elles s'accrochaient désespérément aux colonnes de marbre. Les Vénitiens, se retirant chez eux, s'armèrent et levèrent la bannière de saint Marc; la population, bientôt ivre, attaqua, pour satisfaire de vieilles rancunes, la loge et les magasins des Génois. L'ordre fut rétabli à grand'peine.

Le podestat génois fut rendu responsable de ce déplorable incident, et une protestation mise par écrit à ce sujet. On arrêta momentanément la poursuite judiciaire à cause des joutes. Lorsqu'elle fut reprise, l'officier génois, que n'intimidait guère la présence de marchands de toutes nations, Catalans, Napolitains, Florentins, Provençaux, pré-

1. *Philippe de Mézières*, p. 391 et note.

senta lui-même de fortes doléances. On lui répondit en arrêtant les auteurs de la provocation qui avait eu lieu sous le toit royal, mais on dut les relâcher et assurer par des ordres sévères la liberté de commerce pour les citoyens de la République. Néanmoins ceux-ci partirent aussitôt emportant une fortune s'élevant à deux millions et demi de ducats.

On allait vers une guerre, et la mère du roi, Eléonore d'Aragon, avide de venger la mort de son mari, désirait la victoire des Génois pour se dégager, elle et son fils, de la tutelle des frères de Pierre I^{er}. De leur côté, les gens de Gênes étaient séduits à l'idée de jouer un rôle de vengeurs du père et de restaurateurs du fils.

L'expédition fut organisée en entreprise de commerce, d'après le système des mahones, chaque participant aux dépenses devant avoir ses intérêts sur le bénéfice à réaliser. Quarante vaisseaux partirent sous le commandement de Pierre Campofregoso.

On comptait sur les sentiments de la population grecque, qui de plus en plus se dégageait de son humble situation. Elle avait vu avec plaisir les offres de mariage faites à Pierre II par Jean Paléologue, empereur de Constantinople, offres soutenues par une Lusignan d'Arménie, Marguerite, sœur du roi Léon, dame d'Aradippe en Chypre, et femme du despote de Misthra, Manuel Cantacuzène, qui était lui aussi, pour ces Grecs, un « empereur ». Ils parlaient de la beauté, de l'éducation soignée de la princesse, de sa dot de fille unique : 100.000 ducats et telles terres en « Hellade ». Les barons, qui avaient l'intention de faire du jeune roi leur gendre, s'y opposèrent, à cause

des difficultés avec les Génois¹. L'oligarchie seigneuriale, rétablie et dégagée des Français, ses concurrents, s'était fait distribuer les charges au couronnement, mais le roi n'avait assuré la jouissance à vie qu'à ceux qui les obtiendraient après que lui-même aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans².

Après avoir employé des mois à bloquer l'île, dont les côtes étaient systématiquement dévastées, après avoir tenté de surprendre Satalie, contraignant les Chypriotes à la livrer à l'émir de Tékké, qui, large en présents, s'offrit à la tenir en fief, après avoir fait mine de débarquer sur un point mal gardé du rivage, l'amiral génois, Dominique Campofregoso, trouva le vrai moyen d'arriver à ses buts. Il proclama la liberté entière pour tous ceux des indigènes, plus ou moins asservis, qui viendraient le soutenir.

« Ils firent savoir que tous les esclaves, les parèques, les assassins, les brigands qui voudraient venir à eux seraient reçus, qu'on leur ferait bonne compagnie, qu'ils seraient libres, absolument libres, et qu'ils vivraient avec eux et réciproquement. Alors se forma une compagnie de Bulgares, et les Génois allèrent avec eux, et les esclaves pillaient et leur apportaient tout ce dont ils avaient besoin. Et se rassemblèrent ainsi Bulgares, Grecs, Tatars au nombre de 2.000, et ils prirent les châteaux de Paphos³. »

Lorsque, en juillet, le prince d'Antioche essaya de reprendre Paphos, les Bulgares soutinrent la résistance, et, aussitôt après le départ des Chypriotes, la bande des esclaves se répandit sur toute la contrée environnante,

1. MACHÉRAS, pp. 225 et suiv.; STRAMBALDI, pp. 139-142. AMADI et BUSTRON ne donnent que des résumés.

2. MACHÉRAS, p. 216; STRAMBALDI, p. 132.

3. MACHÉRAS, p. 243.

vite dévastée. Il fallut qu'à son tour l'autre oncle du roi, Jacques, invitât tous les esclaves, les coupables et les assassins à se joindre au roi en les libérant d'esclavage et de toute culpabilité¹. Par contre, peu auparavant, les Génois naturalisés, ou *miamouns*, en partie d'origine syrienne, tels que les Gouri, les Bibi, les Danieli, les Gouli, arrêtés avec les citoyens de Gênes, avaient protesté être Chypriotes et demandé à n'être pas confondus avec les autres².

On fortifia Nicosie et on y prit les mesures les plus sévères, jusqu'à l'interdiction des feux et du son des cloches, pour empêcher l'ennemi d'être averti. Puis une petite armée de 2.000 hommes, la famille royale en tête, alla défendre Famagouste, que menaçait en tout premier lieu l'attaque génoise. Mais, quand vint l'heure du combat, guerriers et chevaliers refusèrent de participer à une sortie contre les assiégeants en alléguant qu'ils n'étaient pas là pour mourir et laisser le pays sans défense³. D'un autre côté, la population de Nicosie s'opposait à un nouveau départ du connétable, que le roi appelait avec insistance à la défense de son riche port. Les porteurs des lettres royales étaient reçus à coups de pierre. On alla jusqu'à délivrer les Génois retenus dans la capitale. Le désordre et la lâcheté étaient partout, et on voyait bien qu'il n'y avait dans les basses classes aucune disposition à la résistance. Tout l'édifice de la conquête franque paraissait devoir s'écrouler d'un seul coup.

Pierre II essaya de sauver son État en le rachetant. Il décréta un emprunt qui demandait aux casaux royaux

1. MACHÉRAS, p. 245.

2. MACHÉRAS, p. 242.

3. MACHÉRAS, p. 248; STRAMBALDI, p. 157.

300.000 ducats, autant aux chevaliers et à leurs familles, 100.000 aux bourgeois de Nicosie, 70.000 aux Juifs de la capitale et 30.000 à ceux de Famagouste. Mais il y eut un tel mouvement populaire à Nicosie que, devant la fureur populaire, il fallut relâcher les rebelles arrêtés; le commandant, qui voulait rétablir l'ordre, fut foulé aux pieds. Un Grec, Psychidi, s'improvisa gardien du connétable, pour ne pas le laisser partir. Ceux de Cérines, se déclarant partisans de Jacques, refusèrent d'accepter un capitaine royal; ils prétextaient que ce devait être un agent des Génois. A Nicosie même, les porteurs de lettres du roi étaient reçus à coups de pierre. On gardait le connétable comme les Parisiens de 1791 le roi Louis XVI.

Mais Jacques de Lusignan réussit à se dérober à minuit pour aller à Cérines, périlclitée. Après son départ on parla à Nicosie de l'arrivée de Hugues, le prétendant évincé, qui aurait été amené par les Génois¹.

Or, les Génois demandaient à négocier avec le roi, en pleine sûreté, dans l'enceinte même du château de Famagouste. Pour y être admis ils parlèrent à Jean de Morf, lui offrant le mariage entre sa fille et le prince Hugues, prétendant évincé dont il a été question précédemment, qui se trouvait sur leurs vaisseaux et dont on pouvait faire un souverain légitime restauré. Quelques heures après avoir gagné celui-ci à leur cause, les douze Génois qui accompagnaient les ambassadeurs repoussèrent les douze Chypriotes restés entre les murs et ouvrirent les portes aux autres Génois.

Pierre II lui-même, sa mère et le prince Jean durent accepter de s'y rendre pour continuer les négociations,

1. MACHÉRAS, pp. 259-260; STRAMBALDI, pp. 165-166.

et ils y furent traités en prisonniers. Jean d'Antioche seul devait être retenu et mis aux fers comme assassin de son frère. Sans l'habileté de son cuisinier, qui le fit échapper, il aurait payé de sa tête le meurtre de Pierre I^{er}, comme les trois principaux coupables, qui furent décapités quelques jours après¹. Dans ce désarroi général les Génois prirent vite possession de la ville; l'amiral habitait dans le palais, à côté du roi gardé à vue. Les Juifs eux-mêmes furent mis à rançon.

Nicosie ne fut pas épargnée par les envahisseurs; ils y saccagèrent l'église de Sainte-Sophie² et on y éleva une forteresse. Il ne restait que Cérines, tenue par le connétable, Jacques de Lusignan, autre oncle du roi, et le château de Saint-Hilarion, où s'était réfugié le prince Jean. Comme le roi ne voulait pas ordonner leur reddition, il fut souffleté par le commandant génois. « Le roi pleura et lui dit : Tu m'as trouvé faible et tu me frappes ! Que Dieu me soit en aide. »³ »

Cependant, menacé de mourir de faim, il céda. Dans la capitale même, en décembre, des luttes acharnées commencèrent entre les bourgeois, les Génois, les gens de l'amiral, les paysans des environs, les « vouriates » ou montagnards, qui refusaient tout impôt, s'y mêlant, pour piller, les Génois blancs, les bourgeois indigènes, les artisans. Seuls les Arméniens et les Syriens gardèrent leurs positions, même contre les renforts envoyés de Famagouste. Quand

1. Et on fit crier : « Ecoutez tous la proclamation de Dieu et du roi Pierre, roi de Jérusalem et de Chypre; que personne n'ose mettre la main sur son souverain »; MACHÉRAS, pp. 267-268; STRAMBALDI, pp. 172-173.

2. *Songe du vieil pèlerin*, dans MAS-LATRIE, I, p. 388.

3. MACHÉRAS, p. 269.

ceux-ci eurent enfin la victoire ils s'imposèrent par des tortures et des pendaisons.

La reine, chargée d'amener personnellement la reddition de Cérines, s'y réfugia auprès du connétable, dont la résistance fut longue et énergique. Ce fut en vain que les Génois conduisirent sous ses murs le pauvre roi Pierre, « l'orphelin sans tête offert au sacrifice »¹ (février 1374). Conseillés par la reine, ceux du dedans, Bulgares et Chypriotes, répondirent aux sommations des Génois par le cri « Vive le roi Pierre », devenu comme le symbole de cette indépendance insulaire qui entendait se défendre jusqu'au bout. L'amiral dut revenir à Nicosie, mais sans abandonner le siège de Cérines. A côté des machines les plus ingénieuses, les assiégeants employèrent la provocation au combat singulier².

Mais rien ne valut contre la bravoure opiniâtre de cette poignée de barons, qui n'avaient pas oublié les traditions de leur lignée. A Saint-Hilarion, avec ses « Bulgares »³, gens de Roumanie (Ρωμανίται), Tatars et bourgeois, le prince d'Antioche résistait également. Il fallut recourir à une convention pacifique avec le connétable; on lui permit de se retirer en Occident, avec tous les honneurs dus à un bon défenseur de son pays, ce qui n'empêcha pas les Génois de le conduire à Gênes et de le considérer comme leur prisonnier; sa femme devait travailler pour le nourrir⁴.

La paix ne fut conclue que le 21 octobre : s'engageant à payer 900.000 ducats de dédommagement, le roi permit

1. MACHÉRAS, p. 294; Cf. STRAMBALDI, p. 194.

2. MACHÉRAS, p. 311; STRAMBALDI, p. 207.

3. MACHÉRAS, p. 317; STRAMBALDI, p. 211.

4. MACHÉRAS, p. 339; STRAMBALDI, p. 231.

aux Génois de « tenir » Famagouste en gage. Ils ne devaient pas en sortir tant que dura cette royauté dépouillée et humiliée. Comme les oncles de Pierre II furent choisis pour garants du paiement de cette somme si considérable, le prince Jean dut donner en otage son fils légitime Jacquet et un bâtard, qu'il affubla pour la circonstance du même titre princier; la princesse elle-même fut menée à Famagouste. Pour couronner dignement cette œuvre de mensonges et de tueries, la reine-mère, ayant attiré à Nicosie le meurtrier de son mari, qu'elle avait incité d'abord à massacrer ses Bulgares en les lui représentant comme traîtres, le fit tuer sous ses yeux, par un Génois et un Catalan. La chemise sanglante du frère assassiné fut mise devant ses yeux comme un dernier et terrible reproche : « Seigneur prince, connaissez-vous cette chemise et de qui elle est ? »¹

Ce fut en vain que Pierre demanda le secours de son parent d'Aragon, qu'il adhéra à la ligue vénéto-milanaise contre Gênes² et que Thibaut Belphéragé voulut rendre au royaume son magnifique port. Les soldats que celui-ci avait recueillis en Occident, Lombards, Allemands, Hongrois³, Savoyards, Français, Crétois et même Anglais, ne suffisaient pas à une œuvre si difficile. Thibaut était un esprit aventureux⁴, qui se voyait déjà seigneur d'Arménie,

1. « Signor principe, cognoscete questa camisa, de chi la è »; STRAMBALDI, p. 234. Le passage, qui manque dans le manuscrit de Venise, se trouve dans celui d'Oxford (*Chron. de Chypre*, éd. Miller et Sathas, I, p. 313).

2. MAS-LATRIE, I, pp. 370 et suiv.; II, pp. 763 et suiv.

3. P. 345 de MACHÉRAS, lire Κοῦνοι, au lieu de γοῦροι.

4. MACHÉRAS, p. 349; STRAMBALDI, p. 239. La douane de Gorigo valait 4.000 ducats.

établi à Gorigo. Il se souilla lui-même par des crimes contre ceux qui, dans l'entourage du roi, lui paraissaient être ses ennemis, entre autres le vicomte de Nicosie. Ayant excité la fureur de la reine, qu'il qualifia publiquement de putain refusée, il fut solennellement tenaillé et pendu. C'est encore sans résultat qu'après le mariage du malheureux roi avec Valentine Visconti des vaisseaux vénitiens et catalans parurent dans le port de Famagouste, et ceci malgré la guerre qui avait déjà éclaté entre Gênes et Venise ¹.

Deux ans après, Pierre II, tout jeune encore, était descendu au tombeau par sa femme et des étrangers à sa famille, car il avait chassé sa mère, et son oncle, héritier du trône, était encore prisonnier des Génois.

Gênes voulut installer en vassal le connétable Jacques, après lui avoir fait céder, le 19 février 1383 ², en pleine propriété jusqu'au paiement de 800.000 ducats, Famagouste, avec deux lieues alentour, et l'avoir obligé à laisser son fils Janus comme otage. Un dernier sentiment d'indépendance avait fait proposer de donner l'héritage à la veuve de Pierre, fille de Bernabò Visconti ou bien à Marguerite, la sœur du roi mort, promise au fils de Bernabò ³. C'était l'opinion des frères de Montolif, à peine échappés à la prison génoise. Le connétable, n'ayant pas été tout d'abord accepté, fut ramené à Gênes, mais la Haute-Cour finit par le proclamer et, reçu cette fois honorablement, on posa sur sa tête, en vaillant défenseur de

1. MACHÉRAS, p. 359; STRAMBALDI, p. 247.

2. Voy. MAS-LATRIE, I, pp. 378 et suiv. (négociations pour la paix de Turin).

3. *Ibid.*, p. 370.

l'île, désormais résignée à son sort, une couronne dépouillée de son plus précieux joyau. Après quatre ans seulement il osa accomplir la cérémonie, désormais vaine jusqu'au ridicule, du couronnement comme roi de Jérusalem.

Le seul but de ce règne fut de réunir les sommes nécessaires au rachat de l'héritier du trône; la dîme royale, la taille¹ et les autres impôts furent exigés des chevaliers aussi bien que des parèques et des francomates, sur chaque propriété immeuble, sans exception, avec le besan pour un muids de sel. Des Génois surveillaient l'opération. En 1398, Jacques mourait, ne laissant pas d'autre souvenir d'un règne absolument vide². C'était, du reste, un « assez bel homme et enlangagiez assés bon françois »³, vivant d'une paisible vie de famille avec sa femme, une Chypriote, ses quatre fils, Janus, Hugues, Philippe et Henri, et ses cinq filles. Les « chapeaux d'or » ornés de pierres et de perles ne leur manquaient pas, en dépit des lourdes charges qui pesaient sur le royaume⁴. On s'amusait un peu à cette Cour de misère, et on n'oubliait pas même cet Ordre de chevalerie que Pierre I^{er} avait rendu célèbre⁵. Aux autres vanités s'ajoutait le titre de roi d'Arménie, après la conquête de ce royaume par les Turcs et le départ de Léon VI pour l'Occident⁶.

Une vague « alliance » avec le roi de France, devenu le maître de Gênes, ne changea rien à cette situation⁷.

1. MACHÉRAS, pp. 374-375.

2. Voy. MAS-LATRIE, I, pp. 412 et suiv., 420 et suiv.

3. Seigneur d'Anglure, *ibid.*, p. 431.

4. *Ibid.*, p. 432.

5. *Ibid.*, p. 433.

6. *Ibid.*, p. 434.

7. MAS-LATRIE, pp. 428-429, 438-441.

Gênes elle-même avait détruit un organisme politique viable, au moment même où se préparait sa plus profonde déchéance, cette abdication qui la traîna du gouvernement de Boucicaut à celui des délégués du marquis de Montferrat et du duc de Milan, en attendant d'autres servitudes. Garder sous sa suzeraineté Chypre, c'était la livrer aux Musulmans qui, depuis longtemps, la guettaient, ou la préparer à devenir une simple province vénitienne.

Exclusive, transformant un port international en une exploitation égoïste, Gênes ruina Famagouste, si longtemps convoitée. Un voyageur du xv^e siècle discerna les raisons de cette décadence, pareille à celle des cités moldaves du Danube et de la Mer Noire, lorsqu'elles entrèrent, en 1484, dans le patrimoine turc. « Le réal de Cypre ne faisoit nulle marchandise, et pour ce chescune nation de merchans se contentoyent; mais, comme Genevois furent seigneurs de la terre, lezquels sont tous marchans, par celle occasion, toutes autres nations de marchans chrestiens abesoignoient qu'ilz ayent pris aultre partit »¹. « Au lieu des richesses », écrit Philippe de Mézières, « croissent orties et espines »². Et le roi était obligé, par traité, de ne pas ouvrir un autre port sur ses côtes³.

C'est sous ces auspices que Janus commença son règne, destiné à être le plus malheureux dans la longue série des

1. Piloti, dans MAS-LATRIE, I, p. 383, note 6.

2. *Songe du vieil pèlerin*, *ibid.*, p. 390. Des tentatives vénitienes de reprendre l'ancien commerce; *ibid.*, pp. 404-405, 416 et suiv. Les Vénitiens consentent à payer provisoirement les nouvelles gabelles, 418 et suiv., 434 et suiv., 455 et suiv. Dès 1449, le gouvernement de Gênes reconnaît que Famagouste se dépeuple et il cherche des palliatifs, *ibid.*, II, pp. 56 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 476. Les tarifs de douane à Famagouste; *ibid.*, II, pp. 787 et suiv.

Lusignan, qui avaient connu la richesse et parfois même la gloire.

Il se borna à se faire couronner roi de Chypre à Nicosie par les mains de l'archevêque de Tarse, dominicain lettré, un des exilés d'Arménie qui avait élu domicile en Chypre¹, bien qu'il gardât les titres de Jérusalem et d'Arménie².

Malgré son désir de regagner, de n'importe quelle façon, Famagouste, occupée par Antonio de Goarco « contre la volonté de la République »³, il dut accueillir amicalement Boucicaut, qui débarqua à Cérines en 1401, au cours de cette entreprise aventureuse qui le mena à Constantinople, puis sur les côtes d'Asie Mineure, un peu en successeur du vaillant roi Pierre, avec ses méthodes, sinon aussi avec ses buts. Mais, Boucicaut parti, le roi reprit, en 1403, avec le produit de ses innovations monétaires, une guerre qui, à un certain moment, amena, aux frais d'une nouvelle mahonne, les Génois, maîtres de Cérines, devant Limassol, dont ils croyaient pouvoir s'emparer par surprise. Les Famagoustains eux-mêmes prirent parti pour le roi et contre les dominateurs étrangers⁴. Si, après la paix du 7 juillet 1403, conclue par la médiation du roi de France et des Hospitaliers, les hostilités ne furent pas reprises, sauf en 1422,

1. MACHÉRAS, p. 374; STRAMBALDI, p. 262; Cf. MAS-LATRIE, I, p. 433.

2. *Ibid.*, p. 466 et suiv. Cf. *ibid.*, pp. 482, 495 et suiv.; II, pp. 29 et suiv.

3. « Qui tunc detinebat Famagustam, contra voluntatem communitatis Janue », disent les Vénitiens. La reine Valentine demanda plus tard le secours de sa sœur, la duchesse de Milan; *ibid.*, pp. 459 et suiv. Une princesse de Chypre, Marie, sœur de Janus, épousa le roi Ladislas de Naples; *ibid.*, pp. 465, 477 et suiv.

4. Leurs maisons, séquestrées pour ce motif, durent être rendues à la paix; *ibid.*, p. 473. Voy. aussi *ibid.*, p. 477.

c'est que l'île se trouvait devant le suprême danger de l'offensive égyptienne, annoncée dès 1404 et confirmée en 1410 par des pirateries réciproques.

En 1424 on assiste à des descentes de Sarrasins, qui brûlèrent Limassol. L'année suivante ils revinrent, plus nombreux, paraissant disposés à offrir bataille. Mais, bien qu'ayant pénétré dans le château de Limassol, dont ils tuèrent le capitaine, ils se bornèrent à traverser le pays en courant et à recueillir des captifs.

Cependant un élan d'offensive secoua cette chevalerie moribonde. On ne voulait pas de paix avec ces mécréants, qu'on croyait, sans regarder aux proportions, pouvoir vaincre assez facilement. En 1426, se produisit la troisième et la plus grande attaque des Sarrasins, sous le commandement de l'émir Tangribardi-el-Mahmoudi. Janus crut pouvoir lui opposer avec confiance ses 1.600 chevaliers et 4.000 gens de pied. Le 5 juillet il était à Chiérokitia, devant la nuée des mamelouks venus pour venger les offenses répétées des pirates¹. Il paraît qu'avant de combattre, les Egyptiens s'offrirent à discuter sur une nouvelle trêve, qui leur fut nettement refusée. Des symptômes graves d'indiscipline contribuèrent à affaiblir l'armée. Un assaut inconsidéré ayant été repoussé, on ne voulut plus revenir à la charge. Certains de vaincre, les Sarrasins, épargnant les fuyards, tendaient encore leurs mains pour une réconciliation. Personne n'était là pour l'accepter. Alors on se jeta sur cette cohue désordonnée, et, si Janus, aux côtés duquel était mort le prince d'Antioche, n'avait crié : *mélek*, « roi », il aurait eu le même sort.

1. Limassol avait été reprise.

Malgré l'apparition d'une flotte de secours rhodienne et catalane, la cavalerie égyptienne envahit le pays. Ayant pris le bois de la Sainte-Croix, les ennemis parurent devant Nicosie, mais, « la voyant si grande »¹, ils n'osèrent l'attaquer. Il y eut cependant des Chypriotes, Syriens d'après leurs noms, qui parlant l'arabe, les introduisirent dans la ville, où tout fut pillé, jusqu'à la « merveilleuse » Cour du roi; le feu y sera mis ensuite². Puis les vainqueurs s'en retournèrent, avec leurs 3.600 prisonniers qui défilèrent au Caire³, le pauvre roi en tête⁴.

L'anarchie intérieure s'ajouta à l'attaque musulmane. Tel mercenaire italien, commandant des Espagnols, voulut s'établir à Paphos; les gens pauvres de la campagne participaient au butin sur les maisons des bourgeois.

De fait, c'était, comme on pouvait s'y attendre, la révolte des sujets grecs, qui croyaient venue l'heure de la vengeance. « Les paysans mirent un capitaine à Leuka, un autre à Limassol, un troisième dans la Montagne, puis à Péristérona et à Morf. Et ils firent à Leukonikon un roi du nom d'Alexis, et tous les paysans se mirent sous ses ordres. Et ils forcèrent les celliers, prirent les vins des notables, pillèrent les greniers; les uns enlevaient le blé des aires, d'autres les sucres et les diverses denrées des riches. Un chevalier arménien menait sa femme à Paphos; à la capitainerie de Leuka ils violèrent la femme et tuèrent le mari. L'évêque latin, frère Salomon, allait à Famagouste; l'armée du roi Alexis le prit et le dépouilla et lui fit grande injure,

1. MACHÉRAS, p. 404.

2. *Ibid.*, p. 405.

3. Une source arabe dans MAS-LATRIE, I, pp. 506 et suiv.

4. Ses vers sur son malheur, *ibid.*, p. 542, note 6.

et à peine put-il échapper à la mort. Ils firent beaucoup de mal, et Dieu ne put le supporter ¹.

Le mouvement fut réprimé par l'énergie du cardinal Hugues, frère du roi prisonnier, du maréchal de Jérusalem, Badin de Norès et de Henri de Giblet. Ordre sévère fut donné à chacun de s'en tenir au niveau de sa classe, sous les peines les plus sévères. Un Hospitalier, bailli de Paphos, alla détruire les « capitaineries », faisant pendre les « capitaines » ou leur coupant le nez. « Et ainsi cessèrent les méfaits de ces maudits vilains ². » Le roi Alexis lui-même, parèque de Katomilia, « agélarque » de la chambre du roi, pris à Limassol, fut solennellement pendu le 12 mai 1427, à Nicosie.

Ce même jour, le roi Janus, délivré, débarquait à Cérines, reçu chaleureusement par le pays, qui en grande partie restait attaché aux Lusignan. Il fit bientôt son entrée à Nicosie, en vassal du Soudan ³.

Sept ans plus tard (1434), et sans qu'il y eût, durant cette période, rien de changé en Chypre, survint la mort du roi, malade depuis son malheur; c'était l'année où de nouveau des Sarrasins avaient débarqué en Chypre ⁴. Il laissait, de son mariage avec Charlotte de Bourbon ⁵, un fils, Jean, qui fut proclamé roi, avant même l'enterrement de son père.

1. MACHÉRAS, p. 406.

2. *Ibid.*

3. Venise lui avait refusé le concours demandé pour la revanche; MAS-LATRIE, I, pp. 516-517.

4. *Ibid.*, II, p. 24, note 2.

5. Epousée en 1409; *ibid.*, I, pp. 494-495.

CHAPITRE VI

L'AVÈNEMENT DES GRECS

Le règne, sur cette « terre dolente », de Jean II¹, qui devint bientôt veuf de Médée de Montferrat, fut marqué par une complète vassalité envers le Soudan, une dépendance étroite du roi envers son oncle, le cardinal Hugues², un grave conflit des Génois avec les Catalans, à Famagouste³, et aussi par une tentative de rapprochement avec la grécité envahissante. La seconde femme du roi fut Hélène Paléologue, fille de Théodore II, despote de Morée, et cousine de la nouvelle reine de Serbie. Elle fit bâtir le monastère grec de Saint-Georges des Manges⁴ et recueillit, après la perte de Constantinople, des exilés grecs, dont beaucoup de

1. MAS-LATRIE, II, p. 79, note 1; p. 80, note 2; *ibid.*, pp. 73 et suiv. Il payait son tribut au Soudan, qui lui épargna, comme don d'avènement, une partie de cette somme.

2. Tafour (il visite Chypre en 1436-1437), dans l'édition d'AMADI, p. 515, note 2.

3. Voy. C. MARMESIO, dans les *Mélanges* de l'Institut d'histoire générale de Cluj.

4. MAS-LATRIE, II, p. 80.

moines. Elle mourut le 11 avril 1458, deux mois avant son mari après avoir déterminé la plupart des événements de son règne¹. Le fils de sa nourrice, Thomas, en était arrivé à être chambellan de l'île². « Par ce « roi », que fut Hélène », dit le biographe de Pie II, « toute l'île retourna au pouvoir des Grecs³ ».

La fille de Jean, Charlotte, mariée à un prince de Savoie, fut proclamée reine, et parmi ceux qui s'empressèrent de lui prêter serment fut son demi-frère, Jacques l'Apostole (*'Αποστολῆς*), ce bâtard bien-aimé de Jean, qui l'avait fait archevêque de l'île.

Les Grecs de Chypre n'avaient jusque-là fourni aucune source pour l'histoire de leur île. A ce moment, après que quelque chose se fut effondré dans les traditions de chevalerie et que le sentiment d'honneur eut été noyé dans le sang d'un roi, paraît une histoire de Chypre, écrite par un membre de cette société vaincue et tenue en sujétion.

La langue dont il se sert est le grec vulgaire, assaisonné d'un peu de français, car une langue commune entre maîtres et sujets ne pouvait pas se former, mais il y eut à la longue de nombreux échanges de termes. Les Grecs surtout firent de larges emprunts, de la *tzampra* (chambre) à l'*aplaiziri*.

De leur côté, les Français, dans leur vulgaire et dans leur latin, employaient, non seulement des mots grecs, mais

1. MACHÉRAS et STRAMBALDI, vers la fin.

2. Georges BUSTRON, pp. 414-415. Hélène fut enterrée chez les Prêcheurs; *ibid.*, p. 426.

3. Gobellinus, *Pii II Commentarii*, dans MAS-LATRIE, II, p. 80, note 5.

même des mots arabes adoptés par les Grecs, comme « ochilus » pour « vékil », *advocatus* ¹.

Léonce Machéras, fils de Stavros et oncle de Georges Billi, gouverneur de la Secrète ², était un homme sachant bien le français ³, un employé de la chancellerie qui avait le droit de fouiller dans les registres de l'administration latine. Sa chronique, à laquelle nous avons si souvent renvoyé, commence par des considérations sur les âges de la vie humaine, sur l'antagonisme entre vieux et jeunes, sur l'utilité des traditions. Il présente sainte Hélène en Chypre apportant avec elle l'inappréciable trésor du bois de la Sainte Croix, provoquant des miracles qui la dirigent et bâtissant des églises aux places désignées par le Ciel ⁴. L'île est soumise à l'empereur d'Orient, par crainte des Sarrasins. La croisade contre ceux-ci et contre les « géants » la fait passer à Richard, aux Templiers — des pages manquent ici —, et la destruction de l'Ordre est présentée sous les couleurs les plus crues, sur la base des racontars dont l'Orient était fécond : aucune calomnie n'est épargnée à ceux que personne ne peut plus défendre. Cette domination pèse cependant sur des sujets grecs qu'il faut craindre, et c'est pourquoi le roi Hugues devient par traité l'ami des Sarrasins, qui sont ses voisins. Il aurait été cependant refusé par eux, lorsqu'il voulut s'assurer leur concours contre une offensive byzantine, mais sur le conseil du

1. Cf. dans le tarif génois de Famagouste; « negotiorum gestores seu ochili »; *ibid.*, II, p. 789.

2. *Ibid.*, p. 377; STRAMBALDI, p. 263.

3. Bertrandon de la Brocquière, dans MAS-LATRIE, II, p. 3.

4. Le souvenir en resta durable, et les pèlerins y faisaient leurs dévotions à la « vraie croix »; Seigneur d'Anglure, *ibid.*, I, pp. 430-431.

Soudan, il y établit une colonie de chevaliers, accourus en foule, à cause de la proximité du royaume de Jérusalem. Le nouvel Etat s'appuie sur eux et ils ont la main dure pour les pauvres. Des évêques, ayant chacun dix chanoines, sont installés, nourris de dîmes prises sur la population et du produit des casaux arrachés aux Grecs. Une langue étrangère est imposée à ceux qui, auparavant, s'adressaient en grec à l'empereur byzantin et en syrien au patriarche d'Antioche. « Depuis lors on a commencé à apprendre le français, et on a barbarisé le grec, connu jusqu'à nos jours, et nous écrivons en français et en grec, de sorte que les gens ne savent plus ce que nous disons. ¹ »

Tout cela, au mépris d'une glorieuse tradition sacrée, que Machéras se plaît à commémorer d'abondance, en condescendant, néanmoins, à y joindre le saint chevalier français Jean de Montfort, qui fait des miracles à Nicosie, mais en n'oubliant pas que c'est par les prières d'un saint grec que le roi Hugues I^{er} sauve l'île du fléau des sauterelles. Une kyrielle de miracles sort de l'étonnante mémoire de cet homme si pieux, et l'archéologie chrétienne y aurait un butin à recueillir. Puis, le fil du récit historique reprend : la série des rois étrangers, jusqu'à la tragédie de Henri II, racontée en partie d'après les notes du chevalier français contemporain, mais sans ordre et sans souci des proportions. La narration regagne de l'ampleur, lorsqu'il est question de présenter la croix miraculeuse découverte par le pastourel sous le caroubier : la reine Alix, qui en éprouve les bienfaits, était devenue muette pour être entrée dans un couvent défendu aux femmes. L'évêque grec de Nicosie joue le rôle principal dans les fondations que pro-

1. MACHÉRAS, p. 124.

voque le miracle, et le patriarche oriental d'Antioche, venu en Chypre, y participe aussi.

Le reste se compose de notices séparées, prises parfois dans les archives ¹, sur le règne et les exploits de Pierre I^{er}. Machéras est très fier des richesses de Lachanopoulos, un des siens, sur lesquelles il s'arrête longuement. La prise de Gorigo lui fournit un autre miracle : celui de la Vierge qui, apparue en songe, couvre d'obscurité les yeux du Grand Caraman. A côté, il n'oubliera pas de dire le secret que le jeune roi emportait en Occident, la chemise de la reine, qu'il embrassait en se couchant, comme il le fera aussi pendant le second voyage. L'esprit de l'Orient chrétien est fait un peu de cette piété idolâtre et de cette propension aux choses grivoises.

Au fond, ce Grec est fier, lui aussi, des grandes réceptions qu'on fait au roi, à son roi qui était : « de beau corps et homme très brave et prudent, ayant la grâce de Dieu, et très fantasque » ³. C'est, de fait, par lui qu'on connaît jusqu'aux moindres détails les multiples conflits entre les gens de Chypre et ces Turcs qui étaient, pour les Grecs aussi, le principal ennemi. La prise d'Alexandrie est pour lui une grande victoire des « chrétiens » de tous les chrétiens. Il prend la défense du gouvernement latin contre

1. P. 102. Ainsi MACHÉRAS donne l'analyse exacte du traité avec Gênes, pp. 120-122; cf. STRAMBALDI, pp. 60-62. Lettre du roi au Soudan, MACHÉRAS, pp. 162-163; STRAMBALDI, pp. 91-92. Lettre de Jean Visconti au roi, pp. 167 et 94-95. Lettres du roi pendant le siège de Cérines, pp. 321 et suiv.

2. Ici, comme plus haut, l'auteur donne la valeur des monnaies courantes en Chypre.

3. « Era un bel corpo et valentissimo huomo et savio et prudente, gratioso da Dio, et era assai fantastico »; STRAMBALDI, p. 97. Manque dans le texte grec.

ces « traîtres » Génois qu'il qualifie, empruntant le nom à leur propre vocabulaire, de « superbes » (σουπέρπιον γένος) ¹. Comme tout ce bon peuple de Chypre, il condamne la cruauté de la reine « méchante et impie » envers celle que son mari avait aimée, et dans le récit il y a comme un écho de la douce élégie populaire de l'Arédaphnousa, qui a éternisé le souvenir de la belle Jeanne d'Aleman. Il s'informe, auprès de la femme d'un gardien des gerfauts du roi, sur une autre liaison d'amour du roi, avec Echive de Scandélion, femme de Renier le Petit ². Il charge la reine sur l'affaire de Jean de Morf, ajoutant du détail précis. « Les enfants mêmes en parlaient ³. » Mais il est sévère aussi pour la luxure, la λουξουρία du roi. Pierre écarte désormais la chemise qui lui avait rappelé sa femme. Le chroniqueur sait tout cela par Louise (Λόζε), nourrice des filles de Simon d'Antioche et voisine du comte de Rochas ⁴. Lorsqu'il s'approche de la tragédie royale, le récit prend l'allure d'un poème, avec ses touchants discours et ses habiles mises en scène. A la fin, l'écrivain grec partage cependant les sentiments des barons indignés contre un roi cruel et violateur des Assises, qui n'en sera pas moins pour lui « le grand » ⁵.

Machéras est un énergique adversaire des « méchants » Génois qui s'attaquent à l'île ; ces méchantes gens firent perdre au royaume Satalie, conquête glorieuse du roi batailleur, et il n'oublie pas de noter qu'on emporta l'image

1. MACHÉRAS, p. 115; Cf. STRAMBALDI, p. 60.

2. *Ibid.*, p. 166.

3. *Ibid.*, p. 166.

4. *Ibid.*, p. 170.

5. P. 266. Cf. STRAMBALDI, p. 172.

de la Vierge peinte par S. Luc et tous les précieux ornements de l'église¹.

Le représentant des Grecs partage, malgré la trahison des siens, les sentiments des barons, envahis par les Génois. Il présente Jean de Morf et Raymond Babin, qui leur facilitèrent l'entrée dans le château de Famagouste, comme des traîtres et s'apitoie sur le sort du roi, de la reine et du prince d'Antioche, dormant à jeun, sur la terre, dans le château conquis, « comme des chiens ». « Voici, s'exclame-t-il, où mène l'avarice, l'envie et le conseil des jeunes... » Il reproche aux barons leur avarice, dont vinrent tous les malheurs du pays. Il leur rappelle leur crime et n'oublie pas non plus la corruption et la dureté de cœur des bourgeois de Famagouste²; Chypre entière aurait mérité d'être asservie pour ses péchés³. Mais ceci n'empêche pas les Génois d'être de « mauvais chrétiens ». Et il est enchanté de pouvoir raconter le naufrage qui punit au retour les destructeurs de sa patrie⁴. Le prince assassiné par ordre de la reine est un « bon prince »⁵. C'est par « l'esprit de Dieu » que Belphéragé cherchera à chasser les Génois de Famagouste. Machéras note, parmi ses auxiliaires, Alexopoulos, un Crétois, « mauvaise tête »⁶.

Ce qui se passa, après la fin de la tragédie royale,

1. MACHÉRAS, p. 237.

2. *Ibid.*, p. 300.

3. Il connaît ces faits, parce que parmi les défenseurs de Cérines il y avait des Machéras, Nicolas et Paul (cf. STRAMBALDI, p. 242, avec MACHÉRAS, p. 354), pp. 309, 311. Le précepteur du roi Pierre II était le fils d'une cousine du chroniqueur, p. 349. L'Arménie aussi perdit tout à cause de ses péchés; *ibid.*, pp. 323-324.

4. MACHÉRAS, p. 341.

5. STRAMBALDI, p. 234.

6. MACHÉRAS, p. 352.

préoccupe beaucoup moins ce bon fonctionnaire grec. Parlant des quelques événements qu'il peut noter sur le règne du malheureux roi Janus, il s'excuse de sa brièveté, car, s'il s'étendait plus, ce seraient des choses difficiles pour lui à dire et pour les autres à écouter ¹.

La catastrophe de 1426 est considérée comme une punition divine des provocations des pirates et de la légèreté des chevaliers. Des miracles, les saints qui abandonnent l'île qu'ils sont venus défendre, l'étoile qui paraît au-dessus des têtes le jour de la bataille, annoncent le désastre. Il était là, lui-même, Léonce Machéras, et il reçut l'ordre de ne pas donner de vin aux paysans se trouvant dans l'armée; or, ils en prirent partout et « s'empiffrèrent comme des cochons ». Ils méritaient pleinement la colère divine qui s'abattit sur eux. Les hurlements des chiens, le croassement des corbeaux, le cri plaintif des chouettes annoncèrent la prise du roi ².

Il n'oubliera pas la part jouée par son parent, Perrin Machéras, courtisan royal, dans la répression de la révolte des vilains grecs ³. Mais il se taira sur la mission qu'il remplit lui-même, en 1432, chez le Caraman, pour le renouvellement des trêves ⁴.

Quant à son continuateur, Georges Bustron ⁵, c'est l'homme de l'« Apostoile », celui qui s'intéresse uniquement à la carrière de ce maître, autour duquel se rassem-

1. MACHÉRAS, p. 378.

2. *Ibid.*, pp. 403-404.

3. *Ibid.*, p. 406.

4. Bertrandon de la Brocquière, dans MAS-LATRIE, II, p. 3.

5. SATHAS, Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη I, p. 413-543; cf. MAS-LATRIE, II, p. 350, note 2.

blaient ceux qui avaient dû souffrir des persécutions de la reine Hélène¹. Il ne manquera pas d'observer qu'après le couronnement la couronne tomba de la tête de Charlotte, ce qui était de mauvais augure². Il explique le départ du bizarre archevêque par la situation intenable où l'avaient mis les intrigues de ses ennemis, par la perspective d'être pris, mis en jugement et condamné : la nuit même de son départ, on l'avait cherché jusque dans la citerne de sa résidence³.

A côté, une chronique indépendante, d'esprit mi-grec, est celle de Florio Bustron⁴, qui compulse des chroniques à Naples⁵, donne des documents comme la lettre du Soudan au roi Jean⁶ et celle de Jacques le Bâtard à sa sœur⁷, ou le traité qui livra Famagouste⁸. Il taxera de « spurio e marsano » un des ennemis de Jacques⁹. Il déclarera faux le serment de celui-ci envers le Soudan¹⁰ et, cependant, il n'en reste pas moins que Jacques était bien décidé à s'emparer de ce trône, défendu seulement par une femme et par un prince étranger, épousé après le couronnement et qui n'avait rien d'un ardent champion de son droit.

Ce fils de Jean et de Mariette ou Marguerite de Patras,

1. MAS-LATRIE, II, p. 76, note 4. Sur les rapports de Georges BUSTRON avec Jacques, voir sa chronique. surtout p. 437 et suiv.

2. G. BUSTRON, p. 435.

3. G. BUSTRON, p. 441.

4. Ed. René de MAS-LATRIE, *Mél. hist.*, t. V. (1886).

5. Fl. BUSTRON, p. 408.

6. *Ibid.*, p. 382.

7. *Ibid.*, p. 391.

8. *Ibid.*, pp. 412 et suiv.

9. *Ibid.*, p. 386.

10. Cf. MAS-LATRIE, II, p. 110, où le texte du serment est reproduit.

qui mourut à Padoue en 1503¹, n'était guère le représentant désigné de cette belle chevalerie française de Chypre, qui avait survécu à tant de luttes et de désastres. On pouvait être sûr que Pierre I^{er} ne serait pas son modèle. Il devait mettre fin à cette continuelle grande fête, à cet « esbatement », parfois arrosé de sang, qu'avait été pendant plus de deux siècles la vie de l'aristocratie chypriote, qui, aux jours de pire misère, se présentait encore avec le respect des anciennes formes, ses belles cérémonies, ses gentilles façons d'accueillir les femmes, qui jouaient un si grand rôle dans cette société raffinée.

Constantinople n'avait pas été seule à témoigner, avant la catastrophe de 1453, des sentiments d'amitié envers les Musulmans. A Chypre, les Infidèles, auxquels on était si accoutumé, n'étaient guère regardés avec horreur par la population pauvre, ni même par les bourgeois indigènes. Les raids dévastateurs des Mamelouks n'avaient pas complètement modifié cet état d'esprit. Aussi, pour en arriver à ses fins, l'« Apostoile », cet évêque qu'on voyait célébrer pieusement l'office, ne dédaigna-t-il pas de s'adresser au Soudan. Quittant l'île, où il prétendait ne plus pouvoir se garder contre les embûches de ses ennemis, il se réfugia à Alexandrie d'Egypte, chez le suzerain du royaume.

Aussitôt arrivé au Caire, le prélat chypriote devint un candidat au trône, quémandant la reconnaissance de ses droits d'enfant royal de la part du puissant chef musulman. L'ayant appris, la reine envoya à la Cour du Soudan des défenseurs de ses droits. On plaida donc devant ce suzerain d'une autre religion le procès de l'héritage de cette couronne des Lusignan, jadis si brillante dans son indépen-

1. Florio BUSTRON, pp. 372, 418; MAS-LATRIE, II, pp. 199, 513.

dance et dans son rôle de croisade. Pouvait-on descendre plus bas au point de vue des plus belles traditions ? Les émirs des mamelouks aussi furent courtisés et gagnés par des présents. Le caftan royal que le Soudan destinait à la reine fut arraché par les mamelouks au cri de « Vive le roi Jacques ! » ; on en vêtit celui-ci et on lui livra aussi les envoyés de la reine. Aussitôt fut préparée la flotte qui devait porter ce vassal chrétien.

Jacques avait dû se soumettre cependant à la plus humiliante des conditions : prêter le serment à la façon d'Égypte, solennelle, ridicule et offensante pour sa dignité et pour sa foi chrétienne. Le texte, qui correspond indubitablement au style coutumier dans l'Orient musulman, a cette teneur : « Par Dieu, par Dieu écrit quarante fois, par Dieu grand, haut et miséricordieux et bon, créateur des cieux et de la terre et de tout ce qui est en eux, et par ce saint Evangile, par ce saint baptême, par Jean-Baptiste, par tous les saints et par la foi des chrétiens, je jure, que, en vertu ' de ma résolution et de ma déclaration, je deviendrai, avec mon Seigneur, le très haut Soudan d'Égypte et de toute l'Arabie, l'empereur Allerosa Phaynet (!), dont Dieu fortifie l'empire, ami de ses amis et ennemi de ses ennemis. Je ne lui cacherai aucune chose, grande ou petite, et je ne recevrai aucun des malfaiteurs et des pirates dans mes parages, et ne leur donnerai ni provisions, ni aucun secours, et je les chercherai où ils se cachent dans tout mon pays, par toute l'île de Chypre, et je les enverrai à mon seigneur le Soudan. Et j'enverrai chaque année les cinq mille ducats accoutumés aux temples très-hauts, c'est-à-dire la Mecque et Jérusalem, le 1^{er} septembre ou octobre, sans faute. Et je

1. Il faut lire : *causa* au lieu de *clarus*.

conseillerai ceux qui habitent le château de Gorigos¹ de ne pas vendre des barques aux pirates. Et je procéderai selon la justice et la vérité dans mon pays. Et, si je n'accomplis pas une de ces conditions, que je sois apostat et violateur des préceptes du saint Evangile et de la foi des chrétiens et que je dise que l'Evangile est faux et pas vrai et que le Christ n'est pas ressuscité, et que la Vierge Marie n'est pas vierge; et que je tue un chameau sur les fonts baptismaux et que je maudisse les prêtres de l'autel et que je renie la divinité et Jean le Précurseur, et que je profane l'Autel par des débauches avec une Juive, et que je reçoive les malédictions du Saint-Père. » Il éleva le tribut à 8.000 ducats pour en payer 16.000 pendant quelque temps, lorsqu'il fallut expier le massacre de ses mamelouks².

Le 18 septembre 1460, la flotte égyptienne était à Napa, près de Famagouste, et ce roi par la grâce du Soudan débarquait, amenant avec lui une puissante artillerie. Il fut bien accueilli par la population, à laquelle il distribua des franchises. Des Grecs, comme le traître Pierre Podocatharos, ou des favoris de basse origine, même un de Pasaro, de Venise, l'entouraient; un Hospitalier, qui avait préparé la nomination de son maître au Caire, devint archevêque de Chypre à sa place. Paphos se livra aussitôt, Nicosie fut occupée sans résistance, le couple royal étant à Cérines, et la capitale de Chypre eut un vicomte de race indigène : l'« Apostoile » d'hier y fit son entrée royale au milieu des Sarrasins.

Cérines, défendue par les restes de l'ancienne noblesse, les Montolif, les de Norès, les Giblet, par le prince Phoebus, par des Savoyards, mêlés à quelque Portugais et au Vénitien

1. C'était le château arménien conquis au xiv^e siècle par Pierre I^{er} et qui servait encore.

2. Explication de Jacques lui-même; MAS-LATRIE, II, p. 158.

André Cornaro, aussi par une flotte rhodienne, devait résister longuement. Mais l'hiver approchait, et les commandants des Egyptiens, qui du reste venaient d'apprendre la maladie de leur maître, furent obligés de s'éloigner¹, mais non sans laisser, pour secourir Jacques, désespéré de cet abandon, quelques centaines de cavaliers musulmans.

Aussitôt le nouveau roi chercha un appui chez les parèques et les francomates, auxquels il distribua des « chevétanies » pour opposer une armée d'archers à celle des chevaliers². Les « Mores » contribuèrent aussi à cette distribution de « franchises », qui furent parfois révoquées³. La bande musulmane se dirigea de nouveau vers Cérines, coupant les têtes, les mettant en sac et chargeant femmes et enfants sur ses chameaux. Un pillage systématique dédommageait de leurs fatigues ces terribles alliés. Les gens étaient payés dans la nouvelle monnaie, *kartza* et *sisinia*⁴, que Jacques avait fait battre avec le cuivre trouvé sur place.

Non seulement Jacques était décidé à ne pas abandonner la partie à Cérines, mais il s'en prit, dès le mois de mars, à Famagouste elle-même qu'il ne parvint pas à forcer⁵.

Entre temps il essayait d'apaiser le pape par une mission à laquelle les Vénitiens accordèrent libre passage, mais sans vouloir la reconnaître (juillet)⁵. En octobre, une seconde ambassade arrivait à Florence et à Rome pour y expliquer que Jacques était resté bon chrétien, qu'il ne per-

1. Georges Bustron fut un de ces « chevétains » ; G. BUSTRON, p. 464.

2. MAS-LATRIE, II, p. 231.

3. G. BUSTRON, p. 461.

4. G. BUSTRON, pp. 461, 463.

5. MAS-LATRIE, II, pp. 153-154.

mettait pas à ses Mamelouks de piller, qu'il pardonnait toutes les offenses et que le pays, réconcilié sous son sceptre, l'adorait; on parut le croire à Florence, mais il n'en fut pas de même chez le pape ¹.

Cette situation traîna pendant toute l'année 1462. La reine, de son côté, courait les pays d'Occident, dans le vain espoir de trouver d'autres amis que les Vénitiens, qui l'avaient dépouillée en route ², disant à des oreilles sourdes, en un pauvre français mélangé de grec, l'histoire de ses « douleurs et malanconies ³ ». « La pauvreté », réfléchissait-elle, « m'a si fort surpris que je ne peux achever chose que je entrepris ».

Enfin en 1463, Cérines, où on avait mangé jusqu'aux chiens et aux chats, fut prise par la trahison de Sor de Naves, le Catalan au service du duc de Savoie, qui devint par cela le mari d'une parente de Jacques ⁴. Le 29 août de l'année suivante, Famagouste, qui avait fixé dès le 6 janvier les conditions de la capitulation ⁵, succombait après trois quarts de siècle d'occupation génoise. Et, aussitôt, ce tyran à la mode de la Renaissance fit tuer ses auxiliaires sarrasins, qu'il soupçonnait d'infidélité, sans en excepter leur chef, Djany-beg ⁶. Il sut même éviter la vengeance du Soudan; celle des Génois, sollicitée par Charlotte, ne vint jamais.

1. MAS-LATRIE, II, pp. 154-164.

2. *Ibid.*, pp. 114 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 128, note 2.

4. Les derniers fidèles, parmi lesquels aussi des Grecs, se réfugièrent à Rhodes; MAS-LATRIE, II, pp. 126-128.

5. Florio BUSTRON, p. 411.

6. Brève notice chez G. BUSTRON, p. 468; cf. MAS-LATRIE, II, p. 128. note.

Jacques gouverna avec le concours des Grecs, dont il employa même la langue dans ses mandements, tout en gardant le génois pour Famagouste. Il s'entoura de représentants de la race indigène : Sebilis, Goulis, Bibis, Singriticos, Millias, Pétropoulos, Romanitis, Nicolas de Kouria, évêque d'Hébron, Démètre, capitaine de Paphos, Pierre Bustron, Sozomène.

Quelques chevaliers demeurèrent irréductibles. Tel Gautier de Norès, qui, pris par Jacques dès 1461, mit en pratique la devise : « Je n'ai qu'une foi et je l'ai donnée » et dont l'exemple resta proverbial, car on disait à Chypre, en parlant d'un obstiné : *la foi de sire Gautier*¹. Tel aussi Charles, Clarion ou Harion de Lusignan, dont le bourg de Lapithos était « plus peuplé que Limassol, Paphos ou Famagouste » et qui en possédait vingt-quatre autres. Il en fut brutalement dépouillé à cause de son inébranlable fidélité à la reine Charlotte, pris par la barbe et foulé aux pieds par Jacques, qui était son neveu². Telle noble dame, mariée à un favori sicilien, Orabite, en mourut de douleur³. Pourtant la plupart d'entre eux, jugeant la situation désespérée, acceptèrent le nouvel état de choses et rentrèrent en possession de leurs fiefs et casaux⁴.

Devenu maître de l'île entière, Jacques tenta une réconciliation avec le pape. Il lui demanda l'autorisation de se faire couronner et d'épouser la fille du despote de Morée, Thomas, qui se trouvait à Rome sous la protection du cardinal Bessarion. Ces deux requêtes furent repoussées. Son

1. Florio BUSTRON, p. 403; MAS-LATRIE, II, p. 197, note 1.

2. D'après Etienne de LUSIGNAN, dans MAS-LATRIE, II, p. 241, note 4; cf. *ibid.*, pp. 259-260.

3. *Ibid.*, p. 251, note 3.

4. Liste chez Florio BUSTRON, pp. 417-424.

projet d'épouser une fille naturelle de Ferdinand, roi de Naples, ne réussit pas non plus¹. Mais Venise, qui avait de grands intérêts en Chypre, où les Cornaro possédaient le magnifique domaine de Piskopi², qui dominait en Crète, dans les îles Ioniennes, en Morée, à Négrepont, dans l'Archipel, se montra beaucoup plus accessible aux arguments et aux promesses de cet énergique et habile usurpateur. Dès 1469 (octobre), elle prit sous sa protection Jacques, sa famille, son royaume³ et permit volontiers, pressa même avec insistance, le mariage de ce prince avec Catherine Cornaro adoptée solennellement par la Seigneurie. Ce fut seulement en 1472 que la reine put débarquer dans son nouveau royaume. On pensait à faire de Chypre une des bases pour la lutte contre les Turcs, ce qui était difficile car Jacques se trouvait entre « deux loups »⁴, le Turc et le Mamelouk.

Mais bientôt le roi fut atteint d'une maladie mystérieuse, et il finit ses jours le 6 juillet de l'année suivante. Il disparaissait à trente-trois ans, réconcilié avec tout le monde, sauf les Ottomans, considéré par le pape — du moins l'assure-t-il — comme un fils, par le roi de Naples comme un frère, sans compter que Venise était pour lui une « mère »⁵. Avant de fermer les yeux, il avait désigné comme

1. MAS-LATRIE, II, p. 174, note 1.

2. Autres intérêts de citoyens vénitiens en Chypre, *ibid.*, p. 176 et suiv.

3. *Ibid.*, 316 et suiv. « in defensionem et protoctionem ». Mais le Soudan en était excepté. Jacques se plaignit en octobre 1471 d'être porté dans le traité vénéto-napolitain du côté du roi Ferdinand; *ibid.*, pp. 320 et suiv.

4. MAS-LATRIE, II, p. 338, note 1.

5. MAS-LATRIE, II, p. 339. Pour ne pas s'attirer l'inimitié du Soudan, il avait menacé, en 1472, de couler dans le port de Famagouste les

héritiers la jeune Vénitienne et l'enfant qui allait naître¹, et, à défaut d'autres ayants droit, Eugène et Jacques, ses fils bâtards. Il écartait de cette façon les convoitises catalanes et le projet qu'avait Ferdinand de Naples d'établir dans l'île un bâtard à lui qui aurait épousé Charlotte, fille illégitime de Jacques. Ceci malgré la présence d'un Espagnol sur le siège de Nicosie, des Catalans et des Siciliens se trouvant au service royal : Jean Tafur, comte de Tripoli et capitaine de Famagouste, Jean Perez, comte de Jaffa et commandant de la flotte, frère de l'archevêque, Rizzo Marini, le chambellan, Pierre Davila, le connétable.

Venise prit des mesures pour assurer sur un trône menacé sa « fille », à laquelle, d'après le désir de Jacques, avait été déjà prêté le serment : cinq, huit galères de la flotte de croisade devaient rester à la disposition de la reine dans le port de Famagouste; on réussit à occuper le port et Cérines². Mais aussitôt deux vaisseaux napolitains entraient en rade de Paphos avec l'archevêque. On craignait aussi la reine Charlotte, la « vieille reine », les Hospitaliers, les Génois de Chio³.

Le parti napolitain poursuivait ses projets : pourquoi la reine elle-même ne serait-elle pas la femme d'un prince de la Maison d'Aragon, Frédéric, connu au Caire ? bien qu'à un certain moment on crut que son père, le roi Ferdinand, préparait le retour de la reine Charlotte⁴. Ce fut

vaisseaux qu'envoyait Venise au klan de Perse Ouzoun-Hassan et d'en tuer tous les matelots; *ibid.*, p. 340.

1. Georges BUSTRON, pp. 475-476; MAS-LATRIE, II, p. 310, note, pp. 343-345, 347, note 4.

2. MAS-LATRIE, II, pp. 348 et suiv.

3. *Ibid.*, pp. 351-352.

4. *Ibid.*, pp. 404-405.

la principale appréhension de la Seigneurie, celle qui ne sera jamais perdue de vue. On surveilla donc les gestes de celle qui ne pouvait même se déplacer sans permission spéciale¹.

A Chypre même, les partis étaient en lutte : les uns tenaient pour le roi Ferdinand, les autres pour la reine Charlotte, mais la majorité était pour Catherine et Venise. Le 15 novembre 1473 on assassinait André Cornaro, oncle de la reine, Marc Bembo, neveu de celui-ci, Paulin Zappe, conseiller de Catherine et Gabriel Gentile, son médecin². La pauvre reine dut se borner à pleurer sur ces crimes qu'elle ne pouvait punir; elle vit même célébrer le mariage de Charlotte, fille du roi défunt, alors âgée de six ans, avec Alphonse, infant bâtard de Ferdinand, un peu plus âgé, auquel on décerna le titre de prince de Galilée, en marquant ainsi les visées de Ferdinand sur le royaume de Chypre³.

Venise, qui se refusa à punir, sut empêcher le triomphe de ces intrigues⁴. En 1474, Pierre Mocenigo arrivait à Nicosie et y rétablissait l'ordre⁵. C'était déjà un commencement d'organisation. Le Soudan fut gagné à la solution vénitienne⁶. On installa un Cippico comme évêque de Famagouste⁷. Les Turcs de Jacques durent céder partout la place, et, après la mort du petit prince Jacques III

1. MAS-LATRIE, II, pp. 414-415.

2. *Ibid.*, pp. 353 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 361.

4. *Ibid.*, pp. 362 et suiv.

5. Florio BUSTRON, pp. 446.

6. MAS-LATRIE, II, pp. 391 et suiv.

7. *Ibid.*, p. 388, note 3.

(octobre 1474), la reine resta quinze ans encore maîtresse apparente de l'île.

Cette possession n'allait pas sans inconvénients. Les luttes ne cessèrent pas entre les partis. Il y eut toujours ces querelles plus ou moins sanglantes, que raconte longuement, mais d'une façon assez confuse, le témoin grec qu'est Georges Bustron. Les « grandes paroles », les accusations de déloyauté, les coups de poignard, les « grands scandales » se poursuivent : personne n'avait assez d'autorité pour mettre fin à cette anarchie. Les indigènes, très attachés à la reine, qui, établie à Famagouste, était chaleureusement réclamée par le petit peuple de Nicosie, ne désiraient qu'une chose : ne plus voir arriver de nouveaux Francs pour leur distribuer des terres et des paies¹. Tel abbé de Famagouste se plaignait d'avoir passé « des pattes des chiens à celles des porcs » qu'étaient les Vénitiens². On obligea les « Francs de Catalogne et de Sicile, qui étaient presque toujours les provocateurs, à quitter le pays, abandonnant fiefs et familles³.

Ainsi languit cette royauté de douaire, violée et humiliée, sans aucune politique à l'extérieur, sans prérogative de gouvernement à l'intérieur. En 1487, le drapeau de S. Marc

1. Ἐμᾶς δὲ μᾶς φαίνεται νὰ παίρνουν τὸ δικὸν τοὺς Κυπριώταις (= τῶν Κυπριωτῶν), νὰ τὸ δίδουν τοὺς Φράγκους, G. BUSTRON, p. 507. Des mouvements contre les Francs à Famagouste, p. 530-531.

2. G. BUSTRON, p. 514.

3. *Ibid.*, pp. 530-531. Voy. les noms des feudataires à la fin du xv^e siècle, dans MAS-LATRIE, II, pp. 498 et suiv. Çà et là des Norès et des héritiers de Phæbus de Lusignan, qui finirent par le Père Etienne, délicieux historien, en français, de sa patrie subjuguée; cf. MAS-LATRIE, II, p. 543, note 1.

est hissé sur la place de Nicosie et en 1489, Venise obligera Catherine à revenir dans son ancienne patrie, avec son frère Georges. Des précautions seront prises pour qu'elle ne se réfugie pas à Rhodes, chez les Hospitaliers, restés suspects. Entre temps on explique au Soudan, auquel on n'oublie pas de payer le tribut, que, voyant son royaume menacé par les Turcs, la vassale de Chypre a, de sa propre volonté, préféré une abdication¹. Elle mourra, honorablement gardée de près, dans sa splendide retraite d'Assolo, portant encore les titres et les signes extérieurs de la puissance dont on l'avait dépouillée avec la plus froide cruauté².

A Chypre on avait pleuré sur le départ de Catherine, à cause de sa beauté et de sa miséricorde, mais jamais ne devait s'accomplir la promesse qu'elle avait faite en doux vénitien : « Stè de bona voia, tornerô » « soyez, heureux, je reviendrai »³.

Parmi ceux qui la suivirent de leurs regrets il y avait bien peu de Français : l'agonie de cette brillante chevalerie avait précédé le triste exil de son chef. Les dalles mêmes de leurs tombeaux sont enfouies sous la terre et seuls les murs nus des églises désertes rappellent les « esbatemens » et les vaillances de jadis⁴.

1. MAS-LATRIE, II, pp. 425 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 416 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 494.

4. *Ibid.*, p. 541.

Venise trouva en Chypre 247.000 habitants, dont 16.000 à Nicosie, 6.500 à Famagouste, 950 à Cérines, 77.066 francomates, 47.185 parèques. Moins d'un siècle après, ces chiffres étaient bien diminués.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
Chypre et Jérusalem.....	7
Chypre autonome : Histoire et Institutions.....	30
Chypre de croisade.....	49
Chypre de bourgeoisie grecque et latine.....	63
Chapitre premier. — HISTOIRE POLITIQUE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIV ^e SIÈCLE.....	81
Chapitre II. — INSTITUTIONS ET MŒURS.....	101
Les chevaliers	108
Le roi et la cour.....	116
Les offices. L'armée. L'administration.....	124
Le clergé franc et les ordres. Autres rites.....	128
Latin et français. Indigènes et colons. Vie de cité. Commerce.	138
Paysans, bourgeois et clercs grecs.....	149
Chapitre III. — LA GRANDE CROISADE DE CHYPRE.....	155
Chapitre IV. — LA CHYPRE DES BARONS.....	179
Chapitre V. — L'AVÈNEMENT DES GRECS.....	195
TABLE DES MATIÈRES.....	215